

ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS EN TUNISIE

AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION
2005-2015



ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS EN TUNISIE AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION 2005-2015

Dr. Tahar EL ALMI, Economiste,

Université Louis Pasteur Strasbourg, France, Université
Tunis : ISG-Tunis/IHET-Tunis. Maître de conférence à
l'institut de Hautes études de Tunis

Ezzedine LARBI, Ph.D

University of California, Los Angeles
Post Doctorate, Harvard University, USA.
Professeur Agrégé d'Economie

SOMMAIRE

Etude de l'évolution des salaires réels en Tunisie avant et après janvier 2011	6
CHAPITRE 1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE	8
Introduction	8
1. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la « production-demande »	8
1.1.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011	12
A. La croissance du PIB	12
B. Les composantes du PIB	13
1.1.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011	18
1.2. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques des « revenus-richesse »	20
1.2.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011	20
1.2.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011	21
1.3. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques « monétaires et financiers »	25
1.3.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011	25
1.3.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011	26
Conclusion	27
CHAPITRE 2. L'EMPLOI ET LES SALAIRES	28
Introduction	28
2.1. L'évolution de l'emploi	28
2.1.1. Chronologiquement avant le 14 janvier 2011	30
2.1.2. Chronologiquement après le 14 janvier 2011	33
2.2. L'évolution des salaires	37
2.1.1. Chronologiquement avant le 14 janvier 2011	39
2.1.2. Chronologiquement après le 14 janvier	39
Conclusion	41
CHAPITRE 3. ANALYSE DES FAITS STYLISES DE L'ÉVOLUTION DES PRIX	42
Introduction	42
3.1. Analyse des faits stylisés de l'évolution du niveau général des prix de la valeur ajoutée (NGP)	42
3.2. Analyse des faits stylisés de l'évolution des prix des biens et services offerts à la consommation familiale (IPCF)	45
3.2.1. Avant le 14 janvier	45
3.2.2. Après le 14 janvier	48
Conclusion	51
CHAPITRE 4. ANALYSE DU POUVOIR D'ACHAT	52
Introduction	52
4.1. L'évolution du PA durant la période allant de 2000 à 2015	52
4.1.1. Avant le 14 janvier 2011	52
4.1.2. Après le 14 janvier 2011	52
4.2. Les facteurs qui impactent le PA	52
4.2.1. Les déterminants de l'évolution du pouvoir d'achat	52
4.3. La régulation et la défense du pouvoir d'achat	53
4.3.1. La défense du pouvoir (par l'UGTT)	53
A. L'augmentation des salaires de base, premier levier de la défense du pouvoir d'achat	54
B. L'augmentation des primes, second levier de défense du pouvoir d'achat	56
C. Diversité des stratégies syndicales pour défendre le pouvoir d'achat	58

D. L'avancement et la promotion professionnelle, troisième levier de défense du pouvoir d'achat	60
Conclusion	64
CHAPITRE 5. L'ENDETTEMENT DES MENAGES	65
Introduction	65
5.1. Les crédits octroyés aux ménages	65
5.2. Analyse chronologique	67
5.3. Les facteurs de l'endettement	68
Conclusion	69
CHAPITRE 6. LA CONSOMMATION ET L'ÉPARGNE	70
Introduction	70
6.1. Évolution de la consommation et de l'épargne 2005-2015	70
6.1.1. La consommation globale	70
A. Le revenu national disponible brut	71
B. La demande intérieure	72
6.2. Analyse de l'évolution de la consommation et l'épargne	73
6.2.1. Analyse chronologique avant 2011	73
Conclusion	79
CHAPITRE 7. STABILISATION ET INFLATION	80
Introduction	80
7.1. L'indice des prix à la consommation (IPC) et ses limites	80
7.2. Autres facteurs explicatifs de l'inflation	82
7.3. Suggestions pour d'autres indices	84
Conclusion	84
CHAPITRE 8. ANALYSE EMPIRIQUE: INFLATION-SALAIRE	85
Introduction	85
8.1 Eclairages	85
8.1.1. Inflation par les coûts.....	85
8.1.2. Boucle d'analyse notre analyse porte sur la « boucle ».....	86
8.2. Diagnostic sur le plan global	86
8.2.1. Impact du SMIG sur l'indice des prix à la consommation familiale	86
8.2.2. Effet d'une augmentation de 1% du SMIG sur le niveau général des prix de la valeur ajoutée NGP au niveau global	87
A. Impact sur le PIB aux coûts des facteurs	87
B. Impact sur le PIB aux prix du marché au niveau	87
8.3. Diagnostic au niveau sectoriel	88
8.3.1. Impact sur les activités marchandes	88
8.3.2. Impact sur les activités non-marchandes	88
8.3.3. Impact sur les activités du secteur de l'agriculture et pêche	89
8.3.4. Impact sur les activités du secteur des consommations intermédiaires	90
8.3.5. Impact sur les activités du secteur des industries manufacturières	90
8.3.6. Impact sur les activités du secteur des industries non manufacturières	91
8.3.7. Impact sur les activités du secteur services marchands	92
Conclusion	92

CHAPITRE 9. SIMULATION DE POLITIQUE SALARIALE	93
Introduction	93
9.1. La valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF)	93
9.2. La balance commerciale.....	93
9.3. Equilibre offre-demande des produits.....	94
9.4. Niveau d'activité des secteurs.....	94
9.5. Emploi	94
9.6. L'excédent brut d'exploitation (EBE)	94
Conclusion	95
CHAPITRE 10. LA POLITIQUE DES SALAIRES	96
Introduction	96
10.1. La politique salariale	96
10.2. Salaires et distorsions	103
10.3. Flexibilité et formation des salaires	103
10.3.1. Mobilité des travailleurs	104
10.3.2. Hiérarchie des qualifications	104
10.3.3. Formation des salaires	104
10.3.4. Couverture sociale	104
Conclusion	106
BIBLIOGRAPHIE	108
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : notations accordées par des agences internationales privées de rating à la république tunisienne	21
Tableau 2 : taux de change eur/tnd (2005-2016)	26
Tableau 3 : l'évolution des salaires minimum agricoles garantis (SMAG)	37
Tableau 4 : l'évolution des salaires minimum interprofessionnels garantis (SMIG)	37
Tableau 5 : évolution de l'effectif salarié par secteur d'activité	38
Tableau 6 : taux d'augmentation des salaires de base en % par convention collective sectorielle et par ordre décroissant (2005-2007)	55
Tableau 7 : nombre de conventions collectives sectorielles où les primes ont fait l'objet d'une augmentation au titre de la période 2005-2007	56
Tableau 8 : groupe de conventions collectives sectorielles avec un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 6,73 %	58
Tableau 9 : groupe de conventions collectives sectorielles avec un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 8,7 %	58
Tableau 10 : groupe à taux de croissance du salaire de base entre 4,5 et 4,67 % et à nombre de prime élevé	59
Tableau 11 : groupe à taux de croissance du salaire de base entre 4,69 et 4,88 % et un nombre de primes de 2 à 3	59
Tableau 12 : groupe à croissance du salaire de base entre 4 et 4,4 %, complété par un nombre de primes variant de 0 à 4	59
Tableau 13 : faible croissance du salaire de base complété par un nombre élevé de primes	60
Tableau 14 : groupe à taux faible de croissance du salaire de base et à un nombre réduit de primes	60
Tableau 15 : liste des conventions collectives sectorielles où sont obtenues des modifications de la disposition relative à la promotion professionnelle, au titre de la période 2005-2007	62
Tableau 16 : output de la régression icp sur SMIG	86
Tableau 17 : output de la régression PIB aux coût des facteurs sur SMIG	87
Tableau 18 : output de la régression PIB aux prix de marché sur SMIG	87
Tableau 19 : output de la régression de la va activités marchandes sur SMIG	88
Tableau 20 : output de la régression de la va activités non-marchandes sur SMIG	89
Tableau 21 : output de la régression de la va agriculture et pêche sur SMIG	89
Tableau 22 : output de la régression des activités des ci sur SMIG	90
Tableau 23 : output de la régression activités du secteur des industries manufacturières sur SMIG	91
Tableau 24 : output de la régression activités du secteur des industries non-manufacturières sur SMIG	91
Tableau 25 : output de la régression activités du secteur services marchands sur SMIG	92

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : la croissance du PIB réel en %	9
Figure 2 : la croissance de la productivité du travail en %	10
Figure 3 : la croissance de la productivité du capital en %	10
Figure 4 : la croissance de la productivité globale des facteurs en(%)	11
Figure 5 : le coefficient (marginal) du capital	11
Figure 6 : évolution de la population active 2005-2012	12
Figure 7 : contribution sectorielle à la croissance du PIB	13
Figure 8 : contribution des demandes intérieure et extérieure à la croissance	14
Figure 9 : évolution en % de la consommation en volume	14
Figure 10 : évolution de l'IPC en %	15
Figure 11 : évolution du taux d'investissement (2005-2015)	15
Figure 12 : taux d'investissement en tunisie et dans des pays de comparaison	16
Figure 13 : taux de chômage en tunisie (2006-2012)	16
Figure 14 : total des exportations aux prix courants en millions de dinars	17
Figure 15 : total des importations aux prix courants en millions de dinars	17
Figure 16 : balance commerciale, Tunisie 2008-2015	18
Figure 17 : évolution indiciaire des taux de couverture et des échanges commerciaux	19
Figure 18 : part de marché de la tunisie avec l'ue(2000-2012)	20
Figure 19 : évolution du RDND aux prix courants (2005-2014)	21
Figure 20 : évolution du taux d'épargne (2000-2014)	21
Figure 21 : évolution de l'épargne nationale brute (2005-2014)	22
Figure 22 : évolution du taux d'endettement à moyen long terme (en % du RNDB)	23
Figure 23 : répartition de la dette publique	23
Figure 24 : m3/PIB en %	25
Figure 25 : taux de chômage de la population active	29
Figure 26 : taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur	29
Figure 27 : évolution du niveau général des prix en % (2000-2015)	42
Figure 28 : NGP des valeurs ajoutées du secteur agriculture et pêche	43
Figure 29 : NGP des valeurs ajoutées du secteur industries manufacturières	43
Figure 30 : NGP des valeurs ajoutées du secteur industries non manufacturières	43
Figure 31 : NGP des valeurs ajoutées du secteur activités de services marchands	44
Figure 32 : NGP des valeurs ajoutées du secteur consommation intermédiaire non ventilée en service financiers :	44
Figure 33 : NGP des valeurs ajoutées du secteur activités marchandes :	44
Figure 34 : NGP des valeurs ajoutées du secteur activités non marchandes:	45
Figure 35 : NGP des PIB aux coûts des facteurs	45
Figure 36 : variation de l'IPC en % (base 2005 :100)	46
Figure 37 : taux d'évolution du pouvoir d'achat	52
Figure 38 : répartition des crédits aux particuliers 2010	65
Figure 39 : crédits à l'habitat et à la consommation	66
Figure 40 : total endettement (2005-2014)	66
Figure 41 : évolution des crédits logement en %	67
Figure 42 : évolution des crédits consommation en %	67
Figure 43 : dépenses totales des ménages (1980-2010)	68
Figure 44 : évolution en % de la consommation globale (2000-2015)	71
Figure 45 : évolution en % RNDB (2001-2014)	71
Figure 46 : évolution de la croissance et son trend entre 2000 et 2015	72
Figure 47 : évolution de la croissance et son trend 2000-2014	72

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : décomposition de l'inflation par les coûts	85
Graphique 2 : spirale inflationniste	85

ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS EN TUNISIE AVANT ET APRÈS JANVIER 2011

1. L'objectif de l'étude est d'améliorer les connaissances et la compréhension de la situation du salariat, en particulier des rémunérations, du pouvoir d'achat, telles qu'observées avant et après la révolution en Tunisie.

Il s'agit enfin, d'esquisser une nouvelle politique des salaires afin d'adapter cette politique aux impératifs de la stratégie de développement économique et social.

2. Malgré des décennies de forte performance économique et d'améliorations sociales, la corruption amplifiée, les préoccupations croissantes concernant la performance économique, les inégalités persistantes, la frustration et le manque d'opportunités ont conduit à la Révolution de 2011.

3. La forte performance de la Tunisie a connu un quintuplement du revenu par habitant dans les 40 premières années ayant succédé à l'indépendance, période au cours de laquelle tous les indicateurs sociaux et économiques se sont améliorés de manière significative par exemple, l'espérance de vie est passée de 50 à 75 ans et l'incidence de la pauvreté a chuté de manière drastique.

4. Le pays a également gravi les classements internationaux en matière de compétitivité. Pourtant, la corruption, la coercition et l'ingérence politique, en plus de l'absence de responsabilité publique, de transparence et de liberté d'expression - qui ont atteint des sommets au cours de la décennie ayant précédé la révolution - ont miné la stabilité sociale et la capacité de l'économie à décoller et à apporter suffisamment de prospérité et de bons emplois.

5. La triple exigence de la révolution pour «l'emploi, la liberté et la dignité», a révélé que, malgré un certain succès économique et social, les frustrations croissantes, le désenchantement politique et économique, la perte de dignité et d'expression libre sont restés une réalité pour de nombreux Tunisiens.

6. La Tunisie a également échoué à créer une croissance inclusive, ce qui s'est traduit par de grandes disparités socioéconomiques. Les dichotomies profondes du modèle tunisien ont émergé à travers plusieurs dimensions :

Sur le plan économique (par exemple, la dualité entre le secteur offshore avec ses exportations plus dynamiques et le secteur protégé et stagnant de l'on-shore où les intérêts verrouillés d'une minorité ont fait un bouclier à la concurrence

dans les secteurs clés) ;

Sur le plan spatial, entre les régions côtières prospères et les régions intérieures pauvres et sur le marché du travail, entre les insiders, qui ont bénéficié d'emplois sécurisés (principalement dans le secteur public) et les outsiders, des Tunisiens de plus en plus jeunes et instruits qui subissaient des taux de chômage croissants et une précarité des emplois.

7. La révolution de janvier 2011 a été alimentée par le fait que le contrat social de la Tunisie de l'après-indépendance souffrait de faiblesses fondamentales.

Ces faiblesses ont déclenché une grande frustration liée au manque d'intégration sociale et politique, et aux carences de gouvernance ainsi qu'en raison de la corruption, du chômage élevé et de la hausse du coût de la vie.

8. La Révolution de janvier 2011, a mis au premier plan les revendications de justice sociale entre les catégories de la population à différents niveaux de revenus et entre les régions côtières et celles de l'intérieur du pays. Face à plusieurs défis politiques, économiques et sociaux, les autorités tunisiennes ont été et demeurent amenées à accorder une place centrale dans leurs politiques économiques aux questions de l'emploi, des revenus et des salaires.

Leur importance pour les agents économiques, travailleurs, entreprises publiques et privées, administrations publiques, est primordiale car ces politiques affectent d'une part les conditions de vie, le pouvoir d'achat et la demande. D'autre part, elles affectent les coûts de production, la productivité, les conditions de l'offre, ainsi que les finances publiques.

9. A cet effet, la disponibilité d'informations et de données suffisamment détaillées sur ces variables économiques est cruciale pour la pertinence, la crédibilité et même la faisabilité des décisions économiques des autorités publiques ainsi que des agents privés.

Le besoin pour ces données se ressent fortement à l'occasion des rencontres périodiques du dialogue social et plus particulièrement au moment des négociations salariales entre les différents partenaires sociaux.

10. La nécessité se fait sentir de plus en plus de fonder les concertations et négociations sur une analyse économétrique relative aux salaires et sur une information solide, fiable, avec notamment des indicateurs sur la structure des salaires, et leurs niveaux déclinés selon différents paramètres socio-économiques, l'inflation et autres variables socio-économiques déterminantes. C'est dans ce cadre que l'étude de l'évolution des salaires réels en Tunisie entre 2005-2015 se propose de mener.

POUR CE FAIRE,

IL EST QUESTION DE TRAITER LES THÈMES CLEFS SUIVANTS :

CHAPITRE 1. L'activité économique

CHAPITRE 2. L'emploi et les salaires

CHAPITRE 3. Analyse des faits stylisés de l'évolution des prix

CHAPITRE 4. Analyse du pouvoir d'achat

CHAPITRE 5. L'endettement des ménages

CHAPITRE 6. La consommation et l'épargne

CHAPITRE 7. Stabilisation et inflation

CHAPITRE 8. Analyse empirique de l'inflation salariale

CHAPITRE 9. Simulation de politique salariale

CHAPITRE 10. La Politique des salaires

CHAPITRE 1. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Introduction

La période 2000-2015 s'est caractérisée par de multiples évolutions sur les différents plans, politique, social et économique, aussi bien dans les contextes international et national.

Sur le plan international, le déclenchement de la crise de 2008 a poussé plusieurs pays y compris les pays en développement à s'interroger sur les perspectives de leur croissance économique à long terme dans un contexte marqué par un fléchissement de leurs taux de croissance.

Depuis 2008, ces mêmes pays vont faire le constat que la crise n'a pas que des effets directs et temporaires sur la croissance économique, avec la recrudescence du chômage, le creusement des inégalités sociales et un bilan environnemental plus que critique.

L'économie tunisienne, au cours des années 2008-2009 n'a pas été en reste et son schéma de croissance présentera des signes évidents d'essoufflement.

Par la suite en 2011, les événements ayant prévalu, notamment les tensions d'ordres politique et social du 14 janvier, ont entraîné un climat empreint d'incertitude et de manque de visibilité qui a fortement influencé l'évolution du contexte économique Tunisien.

En effet, après le choc du 14 janvier 2011, la Tunisie s'est stabilisée au terme d'une profonde transformation politique, mais des incertitudes subsistent. Suite au bon déroulement d'élections démocratiques pour une assemblée constituante, un nouveau gouvernement intérimaire a été confirmé par l'Assemblée en décembre 2011.

Parmi les priorités définies par le nouveau gouvernement figurent l'établissement d'une gouvernance transparente et participative, la lutte contre un chômage élevé, la promotion de l'investissement privé et le développement des régions désavantagées de l'intérieur du pays.

Ainsi, au cours de cette période, l'économie Tunisienne a été affectée en premier lieu par la crise internationale de 2008 et ceci tout en gardant des chiffres positifs. Ensuite, elle s'est affaiblie encore plus suite à la crise politique et sociale de 2011 et aux différentes crises sécuritaires qui se sont succédé depuis cette date.

L'évolution des principaux agrégats de l'activité économique Tunisienne sur la période 2005 – 2015 : est marquée par l'avènement de plusieurs crises nationales et internationales dont notamment la révolution dite la « révolution du jasmin ».

Ce travail sera initié en trois parties :

- ✓ **La première est relative** à l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la « production-demande », avec deux sections : « avant » et « après » le 14 janvier ;
- ✓ **La deuxième est relative** à l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques des « revenus-richeesse », « avant » et « après » le 14 janvier ;
- ✓ **La troisième est relative** à l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques « monétaires et financiers », « avant » et « après » le 14 janvier.

1.1. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la « production-demande ».

LES FAITS STYLYSES DE LA CROISSANCE 2000-2015

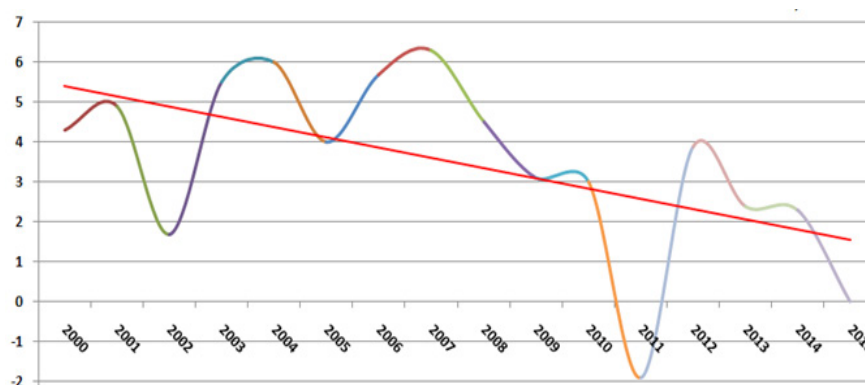
L'activité économique estimée par la croissance du PIB en termes réels (à prix constants) au cours de la période 2000-2015 a suivi une trajectoire éclectique.

Le trend du taux de croissance au cours de cette période est décroissant.

De 2001 à 2010, la croissance a suivi un rythme positif avec des phases de récessions et de surchauffes alternées.

Comme le montre le graphique ci-dessous, il y a eu trois phases : 2001-2004, suivie par 2004-2007 et enfin la troisième phase de 2007-2010.

Figure 1 : La croissance du PIB réel en %



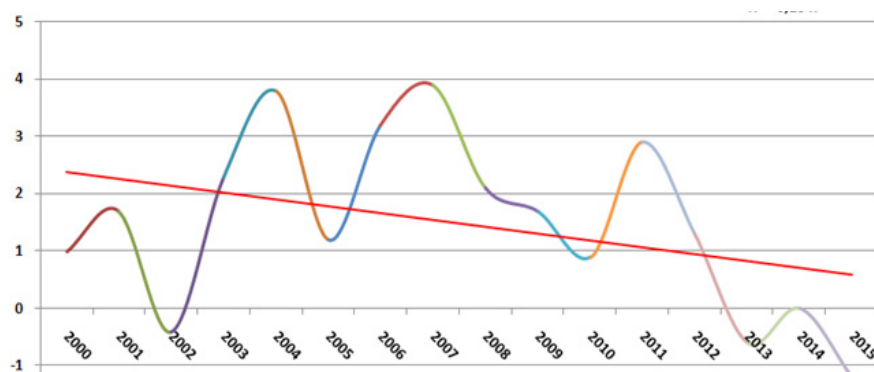
Chaque phase est caractérisée par un ralentissement-récession suivie par une reprise et une surchauffe. En tout état de cause, au cours de cette période 2001-2010 le taux de croissance du PIB réel a été de 3,2% en moyenne.

A partir de 2010-2011, la tendance s'est incurvée vers le bas avec le choc du 14 janvier.

L'activité économique a tendu vers la dépression avec un taux de croissance du PIB réel proche de -2% pour 2011.

En 2012, il y a eu un semblant de reprise qui a été suivi par une nette récession qui a culminé en 2015

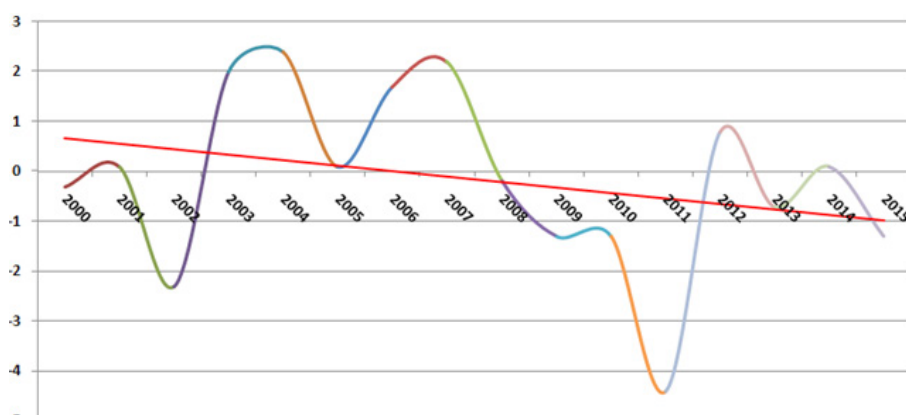
Figure 2 : La croissance de la productivité du travail en %



La productivité du travail, au cours de la période sous revue a suivi une trajectoire descendante corrélativement à celle de la croissance du PIB.

Il convient de signaler que le taux de croissance de la productivité du travail a décliné en 2002 pour se reprendre en territoire positif jusqu'en 2013-2014-2015 où le taux de croissance de la productivité du travail est redevenu négatif.

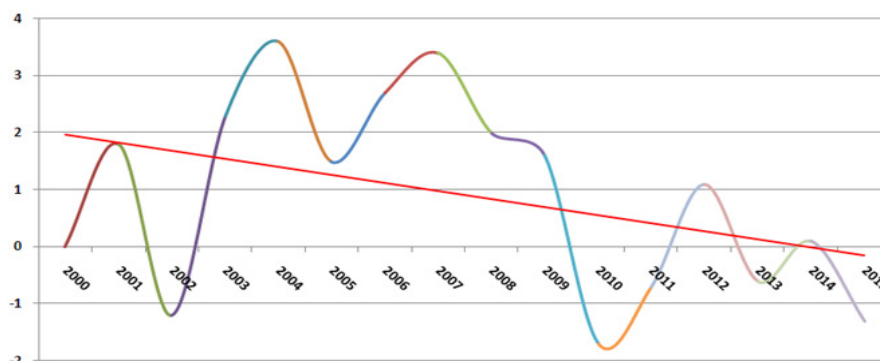
Figure 3 : La croissance de la productivité du capital %



La productivité du capital au cours de la période sous revue a suivi une tendance décroissante au même titre que la croissance du PIB et de la productivité du travail. Il est à noter qu'en 2002 la croissance de la productivité du capital est devenue négative.

Il convient de signaler aussi, qu'à partir de 2008, la productivité du capital a suivi une tendance décroissante et volatile sauf pour 2012.

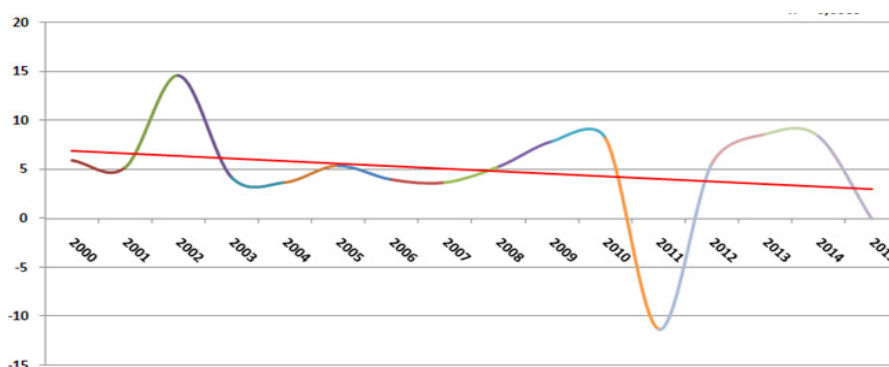
Figure 4 : La croissance de la productivité globale des facteurs ¹



La productivité globale des facteurs a suivi la tendance générale en tout point.

Le graphique met en exergue l'impact du choc du 14 janvier sur l'activité économique et celui de la reprise de 2012.

Figure 5 : Le coefficient (marginal) du capital²



Au cours de la période 2005-2015, le coefficient marginal du capital a suivi une tendance légèrement décroissante.

Deux phases distinctes : Avant 2010, le coefficient a été en moyenne de 6,2% alors qu'à partir de 2011, le coefficient moyen a atteint 2,8%. Ce qui suggère un désinvestissement.

Ce désinvestissement, résultat du choc du 14 janvier est visible sur le graphique ci-dessus, notamment par le creux survenu en 2011.

Il s'agit d'un phénomène de délocalisation, qui s'est résorbé à partir de 2012-2013, pour reprendre en 2014-2015 suite aux incertitudes sécuritaires, politiques et sociales.

1 La productivité multifactorielle, **productivité globale des facteurs** (PGF) ou **productivité totale des facteurs** (PTF) est l'accroissement relatif de richesse (la « croissance ») qui n'est pas expliqué par l'accroissement d'un usage des **facteurs de production**, le capital et le travail. Toutefois, plus strictement, la **productivité globale des facteurs** veut être, comme son nom l'indique, une mesure de l'efficacité de la combinaison de **production**

2 • Le coefficient de capital désigne le rapport existant entre le volume de capital utilisé par l'entreprise pour produire (K) et le volume de production obtenu grâce à ce capital (mesuré par la valeur ajoutée, VA).

• On retient la formule suivante : coefficient de capital = k/VA .

Le coefficient marginal de capital est le rapport de l'augmentation du stock de capital nécessaire pour obtenir un supplément donné de valeur ajoutée : $\Delta K/\Delta VA$

1.1.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011

a. La croissance du PIB

Une évolution favorable sur les trois premières années 2005-2007 : (de 4% à 6,3%) a été observée.

Cette croissance soutenue est suivie d'une récession à partir de 2008. En effet, les richesses continuent à être créées mais à un rythme moindre. L'année 2008 a été marquée par l'accentuation, à partir du mois de septembre, de la crise financière enclenchée en 2007 par la crise des « subprime » aux Etats-Unis et sa propagation à la plupart des pays avancés et émergents provoquant le tarissement des liquidités bancaires et du crédit, la chute des marchés boursiers et la disparition de grands établissements financiers. En conséquence, l'économie mondiale a connu un ralentissement généralisé et l'entrée en récession des principaux pays industrialisés. Ceci n'est pas resté sans impact sur la Tunisie en tant qu'économie ouverte sur l'extérieur.

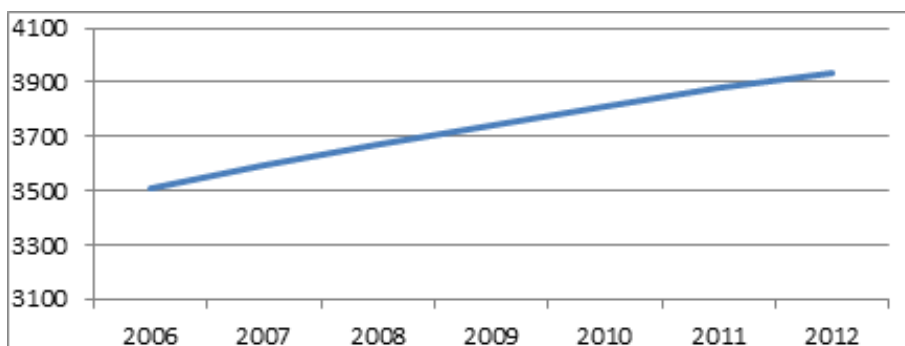
Malgré cette conjoncture internationale défavorable et son impact sur le contexte national, l'économie Tunisienne a réalisé des chiffres positifs jusqu'à 2010.

D'ailleurs durant cette sous-période, on observe une croissance plutôt extensive avec des taux de croissance du PIB beaucoup plus élevés que ceux de la productivité du travail et celle du capital.

Il est à noter que la croissance de la productivité du travail est plus importante que celle du capital.

La figure ci-dessous montre l'évolution de la population active sur cette sous-période.

Figure 6 : Évolution de la population active 2005-2012

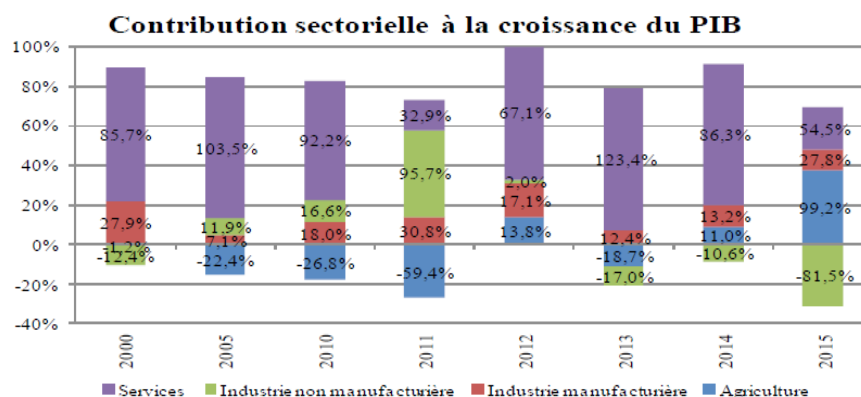


En outre, cette sous-période est caractérisée par une mutation de la répartition sectorielle du PIB et de la population active.

La figure ci-dessous montre la contribution de chaque secteur à la croissance économique³.

³ Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie Tunisienne/ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives.

Figure 7 : Contribution sectorielle à la croissance du PIB



En effet, on remarque une augmentation des richesses créées par le secteur primaire grâce aux efforts d'amélioration de ce secteur notamment depuis l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), lancé en 1986.

Le PAS a contribué à la libéralisation des **prix** et des investissements et à la privatisation progressive de certaines **entreprises publiques** notamment agricoles et l'apparition de groupes privés souvent présents dans l'**industrie agroalimentaire**.

Toutefois, ce développement s'est accompagné d'une baisse de la part de ce secteur dans le PIB ainsi que sa part dans la population active puisque le facteur travail est de moins en moins sollicité. Ce facteur a été substitué par les nouvelles technologies avec l'augmentation des investissements.

Le secteur des Industries manufacturières (I.Man) connaît une évolution modérée, secteur fortement dominé par les industries agro-alimentaires, textile et habillement.

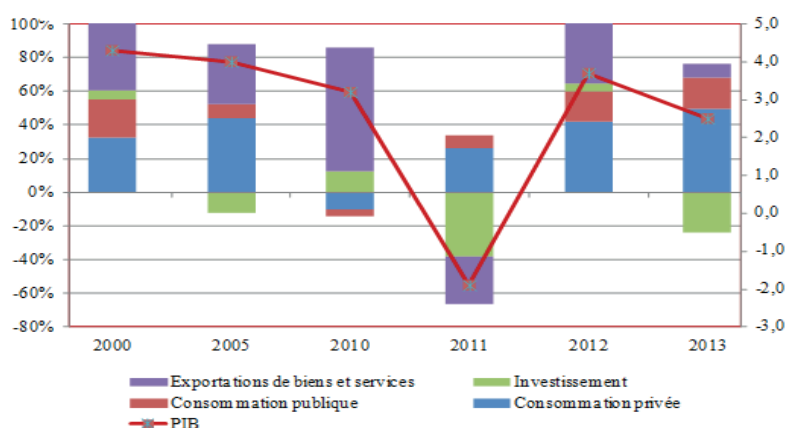
On assiste aussi à un glissement des richesses créées et de l'emploi vers le secteur tertiaire.

Il s'agit d'une tertiarisation de l'économie expliquée essentiellement par le renforcement du secteur des télécommunications et l'émergence de certaines activités liées aux services marchands divers.

b. Les composantes du PIB

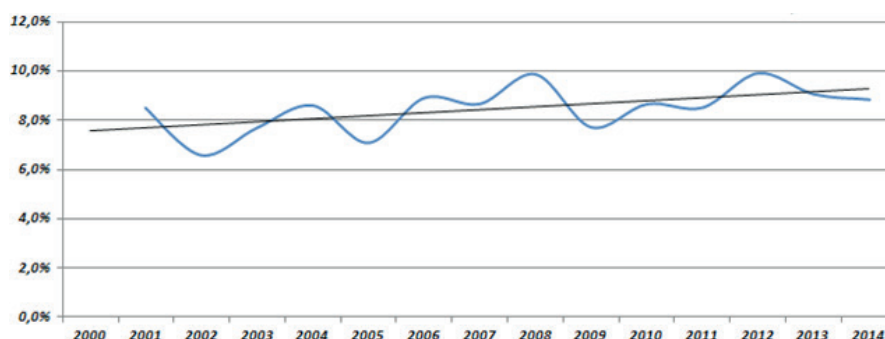
Cette croissance économique entre 2005 et 2010, s'est accompagnée d'une mutation de la production et de la consommation. Cette croissance est analysée du point de vue de la demande tant intérieure qu'extérieure.

Figure 8 : Contribution des demandes intérieure et extérieure à la croissance



- **La demande intérieure**, dont notamment la consommation privée, constitue le principal moteur de la croissance. Sa contribution est passée de 2.6 points de pourcentage en 2000 à 4.9 points de % en 2009 avec, toutefois, une baisse significative en 2010.
- **La contribution de la demande extérieure** est généralement moins importante et demeure tributaire de la conjoncture internationale surtout que les exportations tunisiennes sont concentrées sur un nombre limité de produits et de marchés à l'exception de l'année 2010, où des taux records d'exportation ont été enregistrés, notamment dans les secteurs « Industries électriques, Industries mécaniques et électriques, Mines, phosphates et dérivés ».

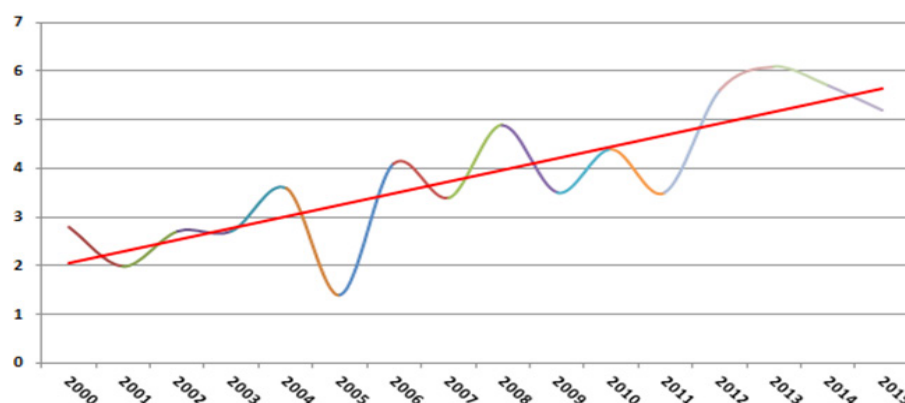
Figure 9 : Évolution en % de la consommation en volume



La figure ci-dessus montre l'évolution en % de la consommation en volume. La consommation en volume sur la période d'avant-révolution a augmenté. Cette consommation (en grande partie, consommation privée) se compose en majorité des produits manufacturés, puisqu'on assiste à une modernisation de l'économie Tunisienne et une modification des structures de consommation, qui ont fait que la majorité des dépenses de consommation d'un Tunisien sont consacrées à ces produits et au secteur tertiaire⁴.

4 Le rapport sur « LES MUTATIONS DU COMPORTEMENT DE CONSOMMATION EN TUNISIE » INC.

Figure 10 : Évolution de l'IPC en %



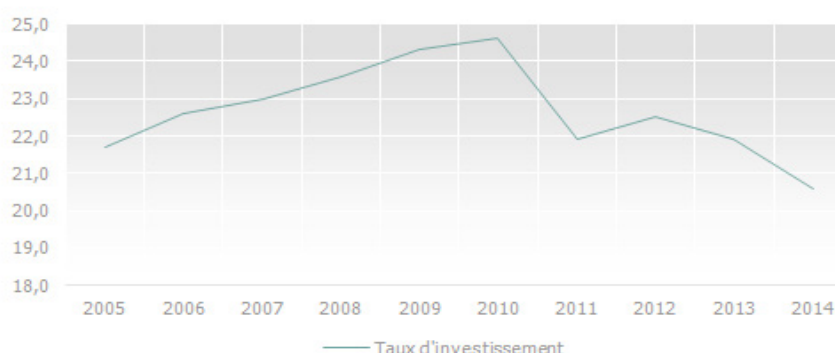
Cette modification des structures de consommation est sous tendue par l'effet de structure de l'augmentation du niveau de vie des tunisiens sur cette période (le PIB par habitant est passé de 2245,33 USD en 2000 à 4212,36 USD en 2010 selon la Banque Mondiale). De plus, l'amélioration modérée du pouvoir d'achat sur cette sous-période, a été soutenue dans la mesure où le niveau général des prix, dans cette période, a été maîtrisé de 3,8% en moyenne annuelle nettement inférieure à la variation du RNDB (+8% en moyenne annuelle selon le rapport de la BM).

En outre, cette augmentation tient au fait que les prix des biens notamment, manufacturés avaient tendance à baisser dans le temps.

La croissance économique enregistrée sur cette période est aussi due à une augmentation des investissements (principalement les investissements privés), dans le cadre d'une stabilité politique, sociale et économique.

La figure ci-dessous montre l'évolution du taux d'investissement.

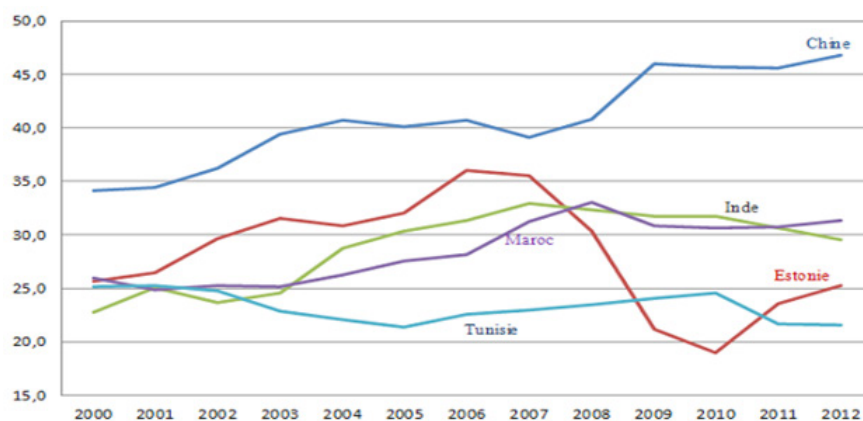
Figure 11 : Évolution du taux d'investissement (2005-2015)



L'évolution positive des efforts d'investissement sur la période d'avant révolution, s'explique par l'attraction de plus en plus d'investisseurs étrangers qui cherchent, outre la main d'œuvre bon marché, la qualification de ces derniers.

La figure ci-dessous met en relief une comparaison du Taux d'investissement en Tunisie avec d'autres pays.

Figure 12 : Taux d'investissement en Tunisie et dans des pays de comparaison



Comparé à ses pays concurrents, les taux d'investissement en Tunisie s'avèrent peu importants. On observe, la Chine (42.9%), l'Inde (31.7%), le Maroc (31%) et l'Estonie (29.6%).

Il convient de souligner notamment deux points :

Le pays se trouve ainsi confronté au problème de déficit structurel d'investissement notamment privé.

Une évolution, certes favorable, mais qui reste insuffisante compte tenu de la demande d'emploi.

A noter que cette évolution a permis la création d'emplois et de garder des niveaux de chômage relativement soutenables par rapport à ceux enregistrés au cours de la période post-14-janvier 2011 (telle que présentée dans la figure ci-dessous).

Figure 13 : taux de chômage en Tunisie (2006-2012)

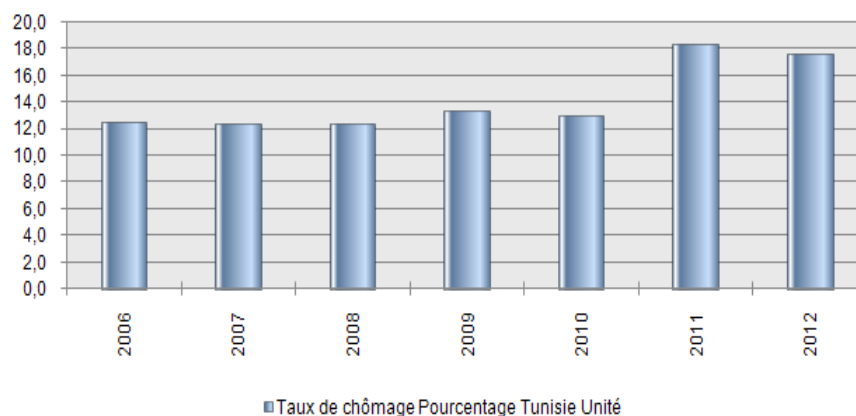
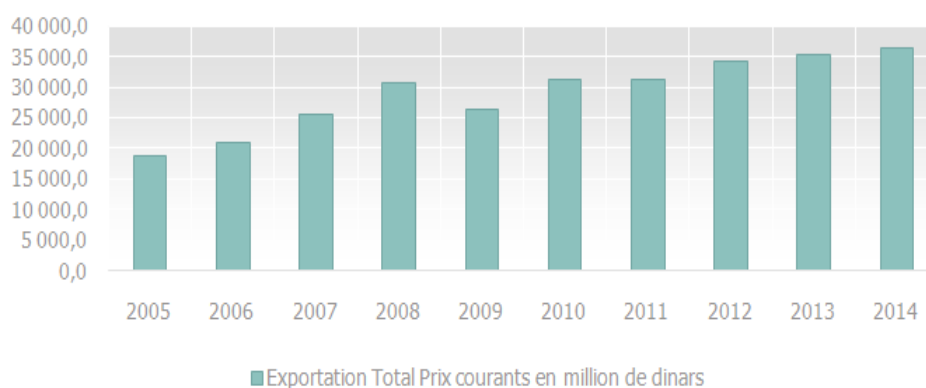


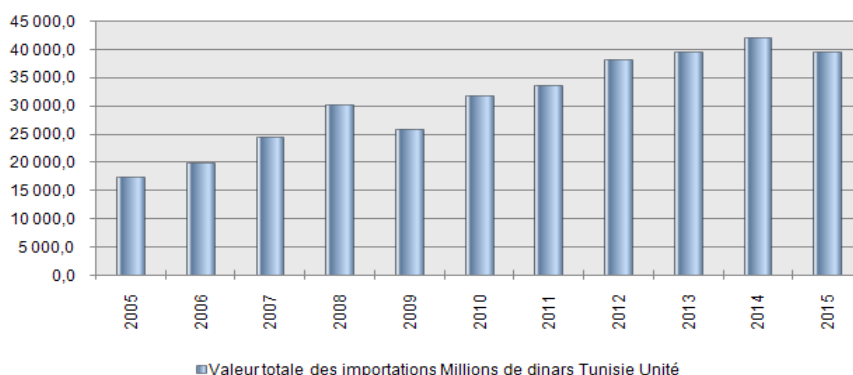
Figure 14 : Total des exportations aux prix courants en millions de dinars



Il convient de signaler qu'en 2009, la conjoncture internationale (notamment, des effets de la crise financière en 2008 et le ralentissement de l'activité dans l'espace U.E. en 2009 et son impact sur les prix internationaux des produits de base) a tassé les exportations Tunisiennes principalement réalisées avec l'UE. Des exportations majoritairement constituées de produits alimentaires et de matières premières.

Les importations de la Tunisie se composant majoritairement des biens de consommation et de matières premières et demi-produits. La figure ci-dessous présente l'évolution des importations entre 2005 et 2015.

Figure 15 : Total des importations aux prix courants en millions de dinars



La forte hausse des importations, s'expliquerait en partie par le renchérissement des prix d'offre et l'appréciation de l'euro.

Cette hausse a touché, surtout, les produits énergétiques (+63,7% en 2008 contre 5% en 2007) et les matières premières et demi-produits (+30,2% en 2008 contre 27,3% en 2007).

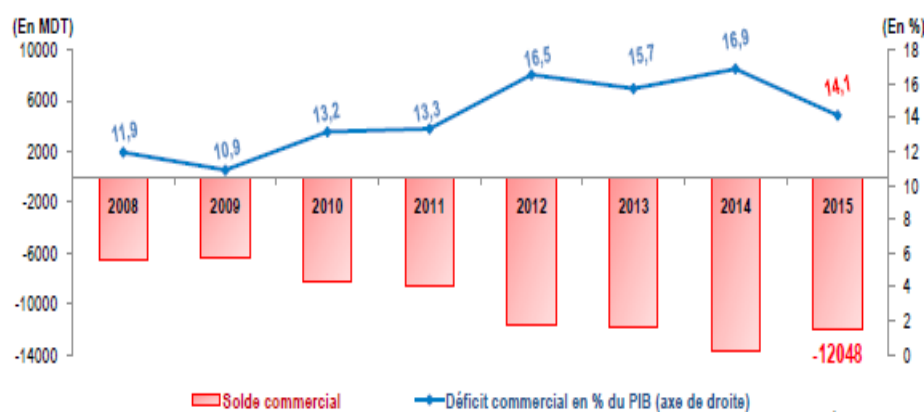
Cependant, les importations des autres groupes de produits ont connu une décélération, notamment au niveau des biens de consommation (5,8% en 2008 contre 15% en 2007) et les biens d'équipement (11,4% en 2008 contre 25,6% en 2007).

Par ailleurs et suite à l'amélioration des principaux paramètres de l'activité touristique, illustrée par l'accroissement des entrées et des nuitées des non-résidents de 4,2% et 1,5% (en 2008) contre, respectivement, 3,2% et 1,3% (en 2007) pour dépasser les niveaux de 7 millions de touristes et de 35 millions de nuitées, les recettes en devises générées par le tourisme se sont accrues de 10,2% en 2008 après 8,9% en 2007, atteignant les 3.390 MDT.

Ce montant a représenté en 2008 plus de 51% du déficit de la balance commerciale, contre environ 61% une année auparavant.

- ⇒ **Il convient de noter que le rythme de croissance des importations est plus élevé que celui des exportations entraînant ainsi une aggravation du déficit commercial d'une année à l'autre.**
- ⇒ **Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la balance commerciale annuelle des échanges depuis 2008.**

Figure 16 : Balance commerciale, Tunisie 2008-2015



1.1.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011.

La Tunisie tente de mener une transition politique dans un contexte de chocs conjoncturels forts : forte pression et instabilité sociale liée à l'après-révolution, crise libyenne et crise internationale.

La récession se prolonge en dépression, la croissance économique devenant pour la première fois négative (-1,9% en 2011) la production diminue.

En 2011, l'année est marquée par un climat social très tendu : grèves et augmentation du taux de chômage sur toute la période.

Le taux de chômage augmente et passe de 15% à la fin de 2014 et à 15,4% fin 2015.

Ce taux sous-estime le chômage réel car il ne tient compte que des demandeurs d'emplois. Or un nombre élevé de jeunes ne sont plus formellement demandeurs d'emplois et ne sont donc plus classés dans la population des actifs.

Il est à noter que les chiffres publiés par l'INS qui déclarent 4014 mille actifs fin 2014 et 4021 mille fin 2015 soient en augmentation de 7 mille actifs seulement en 2015, contre 36 mille en 2014. Il y a clairement beaucoup de jeunes d'âge actif qui ne sont pas recensés comme candidats à l'emploi.

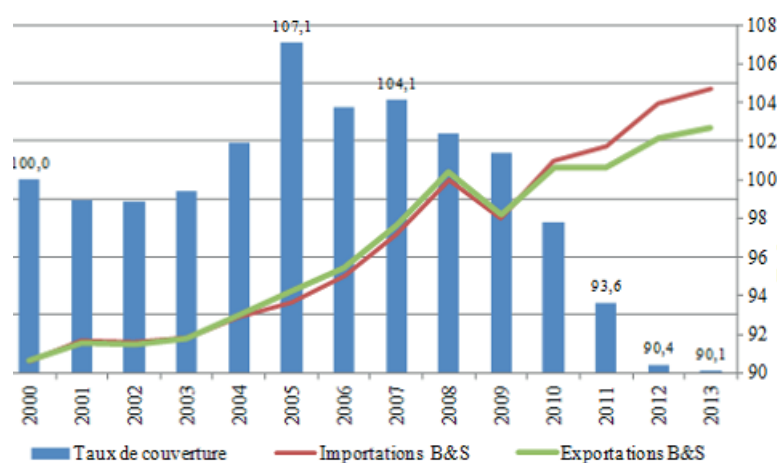
Au cours de cette période, la consommation a augmenté à un rythme moindre, avec une tendance haussière générale de l'IPC.

Tout ceci est accompagné d'une chute des investissements.

Ce déclin a connu une légère amélioration en 2012.

Toutefois, la chute s'est poursuivie par la suite et peut être expliquée par les crises sécuritaires successives ainsi que la concurrence intense des autres pays (Maroc, les pays asiatiques...). De point de vu des échanges extérieurs, la figure ci-dessous montre l'évolution indiciaire du taux de couverture et des échanges commerciaux (2000=100)⁵.

Figure 17 : Évolution indiciaire des taux de couverture et des échanges commerciaux



Le taux de couverture s'est inscrit à la hausse.

En effet, s'il s'est inscrit à la hausse sur la période 2003-2005, son niveau s'est dégradé entre 2006-2013 pour ne pas dépasser la moyenne de 89.7%.

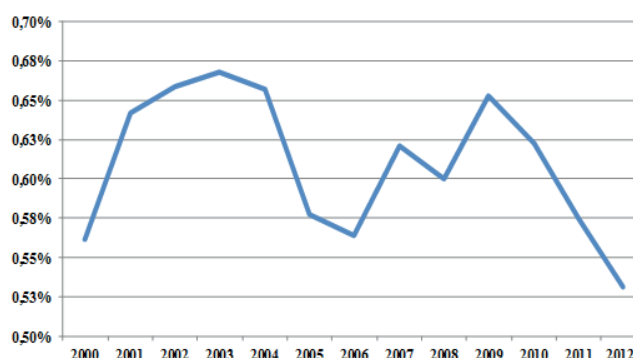
Cette baisse durant la période 2006-2013 est conséquente à une augmentation des importations au taux moyen de 11.2% au moment où les exportations se sont accrues de 8.8% seulement. La décélération des exportations est inhérente au ralentissement de la demande adressée de l'UE depuis 2007 suite à la crise financière ayant touché plusieurs économies de l'UE.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la part de marché de la Tunisie avec l'UE⁶.

5 Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie Tunisienne/ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives.

6 Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie Tunisienne/ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives.

Figure 18 : Part de marché de la Tunisie avec l'UE (2000-2012)



On remarque la baisse de la part de la Tunisie d'avec l'UE depuis 2009 avec la crise internationale et l'aggravation de cette situation avec le contexte national de 2011.

Il est à noter qu'en parallèle à ce ralentissement économique flagrant sur tous les plans, il n'y pas eu ni stratégie, ni plan d'action. Il y a absence de choix économiques pertinents qui permettent de relancer l'activité.

En effet, pour l'année 2012, le programme économique du gouvernement tablait sur une prévision de croissance de 3,5 %.

Les programmes économiques des différents partis politiques ne présentaient pas beaucoup de changements par rapport à la période précédente, alors que les revendications économiques de la révolution, notamment l'emploi, n'ont pas trouvé de répondant.

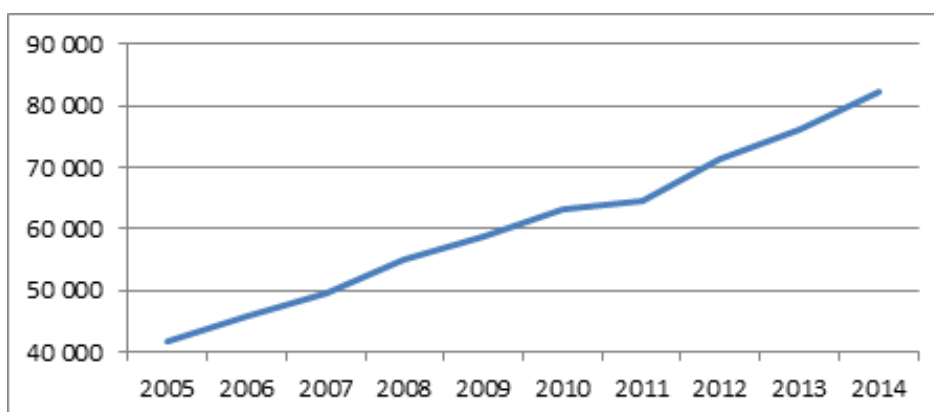
1.2. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques des « revenus-richesse ».

Cette deuxième partie sera consacrée au suivi de l'évolution des principaux agrégats de revenus et de richesses.

1.2.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011

Le premier indicateur est le RNDB (Revenu National Disponible Brut), son évolution se présente comme suit :

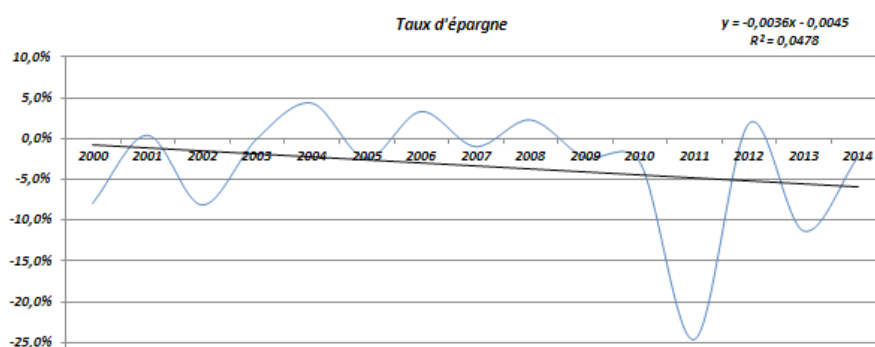
Figure 19 : Évolution du RNDB aux prix courants (2005-2014)



Le RNDB a connu une évolution conforme aux autres indicateurs ce qui pourrait être expliqué encore une fois par la sensibilité de l'économie Tunisienne par rapport aux évolutions de l'environnement régional.

Ceci est de nature à impacter dans le même sens le niveau d'épargne comme le montre le graphique ci-après.

Figure 20 : Évolution du taux d'épargne (2000-2014)



1.2.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du **RNDB**.

En se référant à la figure des revenus disponibles, il se dégage une baisse importante en 2011 pour revenir à la hausse les années suivantes.

Le SMIG horaire est passé de 1,421 DNT en 2011 à 1,671 DNT en 2015.

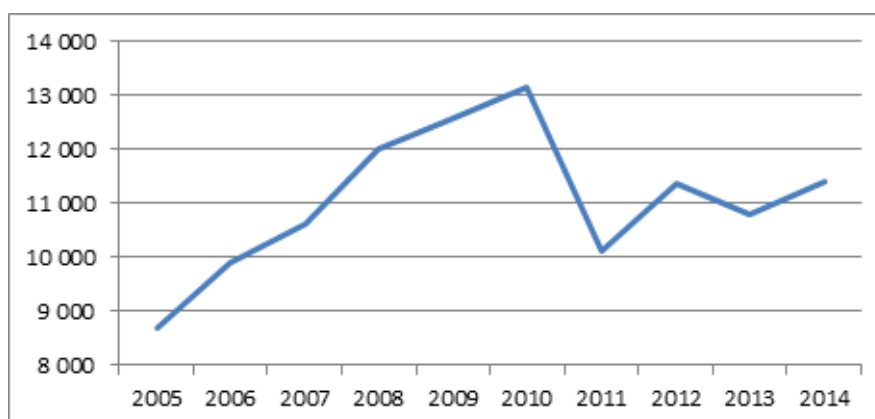
Les augmentations des revenus se sont succédé aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

L'évolution des salaires, telle qu'observée dans le graphique ci-dessous.

Malgré la diminution de l'épargne sur cette période, en contrepartie de l'augmentation des RNDB, **le pouvoir d'achat** du Tunisien n'a pas cessé de se détériorer depuis 2011.

Ceci s'explique par l'inflation, qui est en perpétuelle augmentation et avec la détérioration des cours de change.

Figure 21 : Évolution de l'épargne nationale brute (2005-2014)



Concernant **la politique budgétaire de l'Etat**, la base des recettes en Tunisie demeure assez diversifiée avec une balance équilibrée entre impôts directs (42.5 % en 2011) et indirects.

Les formes d'imposition ont des effets de distorsion très limités. La TVA représente la moitié des impôts indirects contre une portion presque marginale des droits de douane (8 % environ).

En dépit de la crise économique, les recettes fiscales ont été contenues avec une bonne performance des impôts directs et des recettes non fiscales (revenus des participations et des privatisations).

L'expansion de l'assiette fiscale reste un défi majeur, surtout en période de faible croissance.

La pression fiscale en pourcentage du PIB, est en perpétuelle augmentation, elle atteint les 22,5% en 2014 (Source BCT). Sans pour autant pallier le déficit budgétaire hors privatisation et dons, ce dernier est égal, en pourcentage du PIB, à 4,9% en 2014.

Il est à noter que la faible contribution d'une partie du tissu productif, constitué de petites et moyennes entreprises (PME) et de microentreprises, tient à leur régime forfaitaire d'imposition.

Ces entreprises ne fournissent que 2 % de l'impôt direct. Le taux d'imposition sur les sociétés (30 %) demeure relativement élevé.

Du côté des dépenses publiques, celles-ci continuent à grimper depuis à un rythme plus important qu'avant le choc du 14 janvier.

Elle est principalement allouée aux rémunérations publiques⁷ et le remboursement de la dette publique en principal et en intérêt :

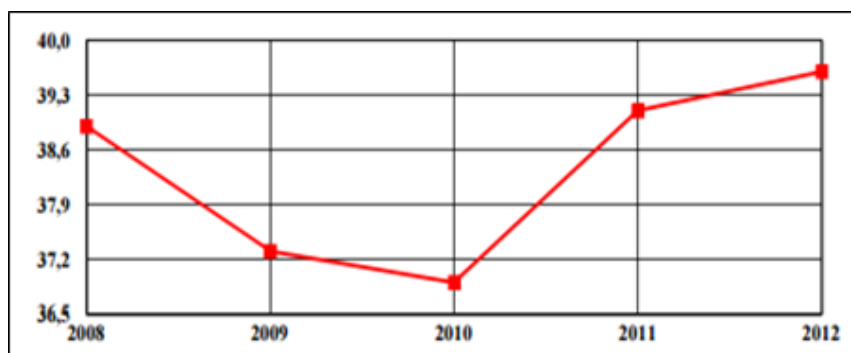
Il s'en suit un déficit budgétaire hors privatisation et dons important, 4,9% en 2014

Dans ce contexte d'augmentation des dépenses budgétaires courantes, l'endettement de l'Etat s'est inscrit en hausse.

Le taux d'endettement comparé au RNDB se présente comme suit entre 2008-2012.

⁷ Source : le portail mizaniatouna

Figure 22 : Évolution du taux d'endettement à moyen long terme (en % du RNDP)



Une dette majoritairement par rapport à l'extérieur :

Figure 23 : Répartition de la dette publique

L'évolution globale des fondamentaux macroéconomiques de la Tunisie est synthétisée par le de la notation de la Tunisie par quelques agences.

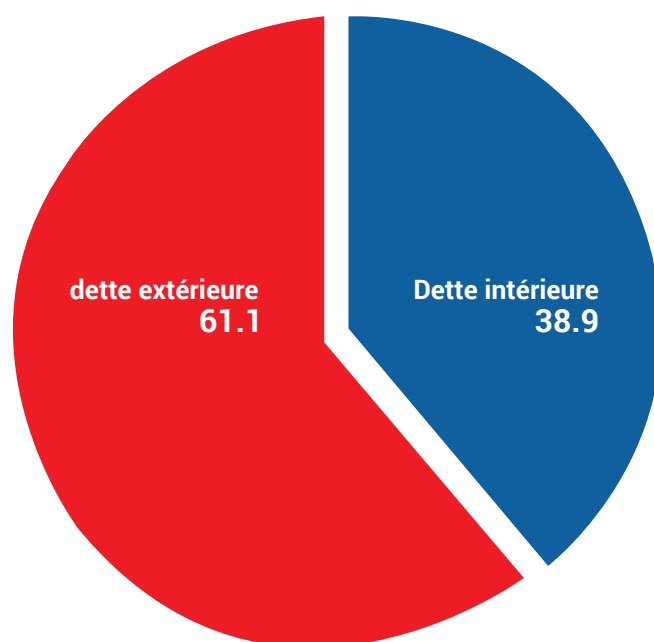


Tableau 1: Notations accordées par des agences internationales privées de rating à la République Tunisienne

Année	AGENCES			
	R&I	Fitch	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
	BBB- Sous surveillance avec des implications négatives 24 Mars 2014	BB- Perspectives négatives 25 Avril 2014		
2013	BBB- Sous surveillance avec des implications négatives 27 Novembre 2013		Ba3 Perspectives négatives 25 Novembre 2013	B Perspectives négatives 16 Août 2013
			Ba2 Perspectives négatives 29 Mai 2013	
	BBB- Perspectives négatives 26 Février 2013		Ba1 Mise sous surveillance avec perspectives négatives 28 Février 2013	BB- Perspectives négatives 19 Février 2013
2012	BBB- Perspectives stables 25 Octobre 2012	BB+ Perspectives négatives 11 Décembre 2012		BB Perspectives stables 23 Mai 2012
		BBB- Perspectives négatives 27 Février 2012		
2011	BBB Sous surveillance Perspectives négatives 17 Janvier 2011	BBB Sous surveillance Perspectives négatives 14 Janvier 2011	Baa3 Perspectives négatives 19 Janvier 2011	BBB- Perspectives négatives 28 Juillet 2011
	BBB Sous surveillance Perspectives négatives 17 Janvier 2011	BBB Sous surveillance Perspectives négatives 14 Janvier 2011		BBB- Perspectives stables 16 Mars 2011
				BBB Sous surveillance Perspectives négatives 18 Janvier 2011
2010	A- Perspectives stables	BBB Perspectives stables	Baa2 Perspectives stables	BBB Perspectives stables
2009	A- Perspectives stables	BBB Perspectives stables	Baa2 Perspectives stables	BBB Perspectives stables
2008	A- Perspectives stables- Perspectives stables	BBB Perspectives stables	Baa2 Perspectives stables	BBB Perspectives stables

A l'exception de Moody's, toutes les agences de notation ont révisé à la baisse, en 2012, le risque souverain de la Tunisie, en relation avec l'instabilité politique et sociale. Alors que les agences Fitch, Moody's et Standard & Poor's ont continué à abaisser cette notation en 2013, le R&I a maintenu la même note tout en mettant l'économie tunisienne sous surveillance⁸.

⁸ Dette extérieure de la Tunisie 2012 bct 2013. P12.

1.3. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques « monétaires et financiers ».

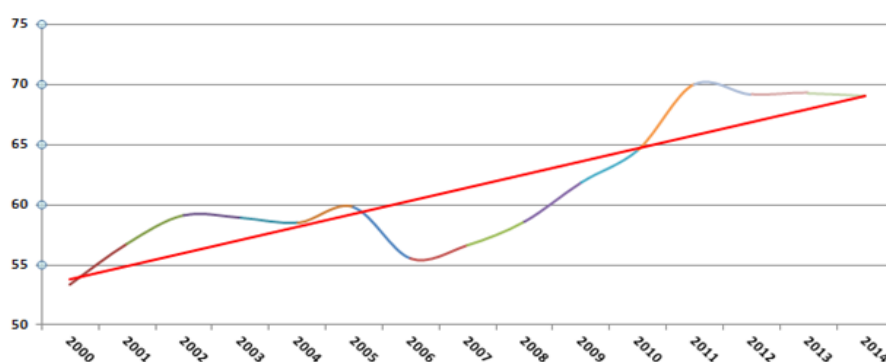
Cette dernière partie sera consacrée à l'évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers.

1.3.1. Évolution avant le choc du 14 janvier 2011.

L'évolution des principaux agrégats monétaires et de leurs contreparties a été particulièrement marquée, sur la période 2005-2010, par l'accroissement fort remarquable des **créances nettes sur l'extérieur** et l'**accélération des crédits intérieurs**.

La progression de ces derniers a été fortement reflétée au niveau de l'agrégat **M3** qui, sur cette période, continue à enregistrer une évolution rapide tel qu'affichée sur le graphique ci-dessous.

Figure 24 : M3/PIB en %



Cet agrégat laisse apparaître un accroissement de 12,4% en 2006 contre 9,6% en 2005 pour des taux de croissance économiques nominaux de 9,2% et 7% respectivement.

En conséquence, **le taux de liquidité** de l'économie, mesuré par le rapport (M3/PIB) s'est accru, d'une année à l'autre, situation qui, conjuguée à d'autres facteurs tant au niveau international que national, a fini par se traduire par un accroissement du **taux d'inflation**.

Dans le but de limiter les tensions qui pèsent sur l'inflation, l'Institut d'émission a décidé de relever, en septembre 2006, de 25 points de base son **taux directeur** pour le porter de 5% à 5,25%.

Cette mesure fût suivie par le relèvement de 1,5 point de pourcentage du taux de **la réserve obligatoire** appliqué sur les dépôts dont la durée initiale est inférieure à 3 mois, le portant de 2% à 3,5% et ce, en vue de stériliser les liquidités excédentaires qui prévalaient sur le marché monétaire.

Il est à noter que sur cette période la valeur du dinar Tunisien contre l'euro est en moyenne de 1,8 TND.

Le tableau ci-dessous met en relief l'historique du taux de change EUR/TND entre 2005 et 2016

Tableau 2 : Taux de change EUR/TND (2005-2016)

Année	Moyenne EUR/TND	Min EUR/TND	Max EUR/TND	NB Jours ouvrés
2016	2.315981	2.207155	2.469402	150
2015	2.176618	2.076555	2.251446	256
2014	2.250776	2.160781	2.331450	256
2013	2.158205	2.037208	2.302524	255
2012	2.005636	1.927893	2.058939	256
2011	1.956940	1.896519	2.000895	257
2010	1.897117	1.829959	1.958205	258
2009	1.877473	1.785950	1.933986	256
2008	1.802869	1.724470	1.867627	256
2007	1.750728	1.693997	1.800050	255
2006	1.668572	1.592196	1.726441	255
2005	1.611234	1.568297	1.644300	257

Source : <http://fxtop.com/>

D'un autre côté, la capitalisation boursière demeure sur cette période faible avec une progression encore faible.

1.3.2. Évolution après le choc du 14 janvier 2011

Les divers facteurs socio-économiques survenus tout au long de l'année 2011 ont largement influencé les évolutions des agrégats monétaires sous l'effet du ralentissement de l'activité économique, de la baisse des rendements des actifs financiers et de la demande accrue de la liquidité bancaire.

A partir de 2011, il a eu un ralentissement du rythme de progression de l'agrégat M3.

Ce ralentissement est dû, d'une part, à la poursuite de la baisse des avoirs extérieurs nets suscitée par l'aggravation du déficit courant de la balance des paiements, d'autre part, au recul du rythme d'accroissement des concours à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

Après une forte décélération en 2010, les billets et monnaie en circulation ont enregistré en 2011 une croissance record de 22,5% ou 1.300 MDT, dont une hausse exceptionnelle de 650 MDT a été relevée en janvier.

En effet, les événements du 14 janvier ont fait ressurgir un climat d'incertitude engendrant un phénomène de course aux encaisses liquides.

Ce comportement a été aussi perceptible au niveau des ressources quasi-monétaires dont l'évolution a été marquée par la régression quasi-continue des dépôts à terme et autres produits financiers (-11,8% contre 11,3% en 2010) et une préférence pour les certificats de dépôts d'une maturité inférieure à 3 mois.

Les injections de liquidités de la BCT ont contribué à une croissance rapide du crédit et à une accélération d'inflation.

Le ratio Crédit/PIB est passé de 60% en 2007 à près de 70% en 2011— après avoir stagné

pendant presque une décennie sous l'effet du refinancement de la BCT.

On assiste durant cette sous-période à une dégradation continue de la valeur du dinar Tunisien contre la principale devise d'échange, qui est l'euro. En effet le dinar Tunisien atteint même en 2015 les 2,251 TND contre 1 euro.

Conclusion

La Tunisie a pu résister aux crises financières internationales mais le contexte politique et sécuritaire national de 2011 a fortement impacté ses fondamentaux ; déficit commercial, déficit budgétaire, inflation accrue, baisse des investissements, détérioration de la consommation-épargne -niveau de vie – pouvoir d'achat, augmentation du chômage.

En effet, l'économie Tunisienne a des atouts pour afficher des fondamentaux positifs. Or, on assiste depuis le 14 janvier 2011, à un net ralentissement de l'activité économique alors que la relance est strictement tributaire d'une stabilité politique, sécuritaire et sociale.

Cette relance de l'activité économique dépend de la capacité de l'Etat à mettre en place des actions stratégiques qui soient à la hauteur des attentes de ses partenaires et de ceux de la population.

Aussi pour viser une croissance « soutenable », il est opportun de compter non plus seulement la progression du PIB, mais aussi du legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes.

CHAPITRE 2. L'EMPLOI ET LES SALAIRES

Introduction

Dans ce chapitre nous allons analyser l'évolution de l'emploi et des salaires en Tunisie au cours de la dernière décennie et mettant en exergue les faits stylisés « Avant / Après » le choc du 14 janvier 2011.

Pour ce faire nous allons procéder :

En premier lieu à une lecture des graphiques qui synthétisent l'évolution du chômage de la population active et des diplômés de l'enseignement supérieur. Puis, nous allons faire une analyse des principaux facteurs de l'évolution du marché de l'emploi.

Dans un deuxième lieu, nous allons analyser l'évolution des salaires, du SMIG et du SMAG tout en expliquant les facteurs qui ont généré cette évolution.

L'emploi désigne toute forme d'occupation rémunérée. La définition du travail est plus large. Le travail s'identifie à l'ensemble des activités humaines intellectuelles ou manuelles, rémunérées ou non, qui sont subordonnées à la production de choses utiles.

L'emploi est géré par un contrat de travail, qui précise la rémunération, le contenu du poste, les conditions de travail et engage le salarié dans une relation de subordination par rapport à l'employeur, reflet du caractère hiérarchique de la relation salariale. Le contrat de travail ayant une dimension marchande, la gestion de l'emploi s'analyse en mobilisant une approche en termes de marché⁹.

La rémunération est au centre des relations de travail. La marge de manœuvre permise à l'employeur est importante.

2.1. L'évolution de l'emploi

D'après les graphiques, on constate que malgré les créations d'emplois qui ont été réalisées, le taux de chômage de la population active a gardé son niveau élevé (13%) en 2010.

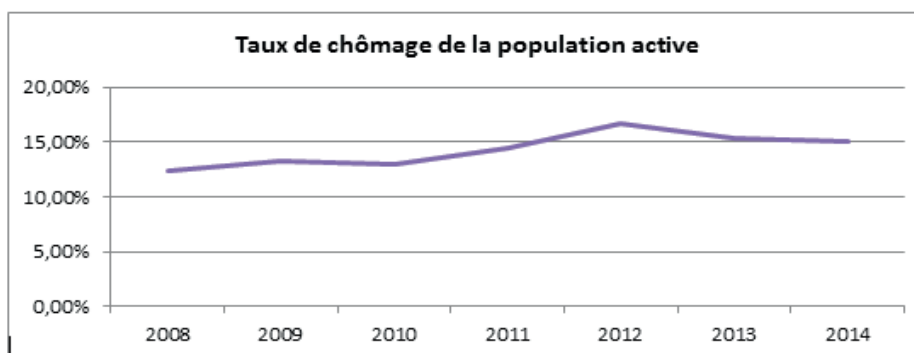
Ceci peut être expliqué par :

L'augmentation de la population active à un rythme supérieur à celui de l'augmentation des emplois créés.

Le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur,

9 (Source : L'emploi est-il une marchandise comme une autre? quel est le rôle du marché du travail dans la détermination du salaire réel ?)

Figure 25 : Taux de chômage de la population active



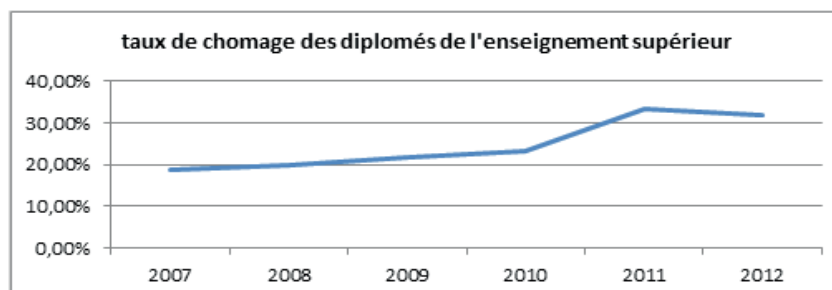
On remarque également que depuis 2010 jusqu'à 2012, la situation du marché du travail s'est aggravée : le taux de chômage passe de 13% en 2010 à environ 17% en 2012 et ceci s'explique par :

La crise économique d'un pays post révolutionnaire.

Le retour des travailleurs tunisiens de Lybie après la révolution.

Le nombre de postes d'emplois créés, largement inférieur à la main d'œuvre disponible.

Figure 26 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur



On remarque également que le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est en augmentation continue depuis 2007 avec un taux de chômage de 33% contre environ 19% en 2007.

Cette augmentation s'explique par l'inadéquation entre les qualifications requises et les qualifications acquises du demandeur d'emploi ce qui crée un déséquilibre quantitatif et qualitatif.

A ce niveau, il convient d'admettre que le taux du chômage connaît une hausse continue depuis plus de 20 ans.

Ce problème structurel est lié essentiellement à l'incapacité de l'économie tunisienne de créer de l'emploi de manière suffisante pour absorber les demandeurs d'emploi, même en période de croissance économique soutenue.

Les initiateurs du dialogue national reconnaissent que le système éducatif de l'enseignement et de la formation ne sont pas en adéquation avec les besoins du marché du travail.

2.1.1. Chronologiquement avant le 14 janvier 2011

En 2005

Le marché du travail a subi une dynamisation par le biais des effets positifs de l'expansion des différents secteurs tels que le tourisme, l'accroissement des investissements globaux tant publics que privés, ainsi qu'à la promotion de l'emploi dans le cadre de multiples programmes et mécanismes mis en œuvre à cet effet.

Le marché du travail a été marqué par un taux du chômage qui s'est stabilisé au niveau de 14,2% de la population active.

Le secteur de la pêche a enregistré une nette augmentation des emplois créés pour atteindre 940 postes ce qui se justifie par la reprise importante des investissements.

Le secteur du bâtiment et génie civil a enregistré aussi une augmentation des emplois créés soit 5.800 postes suite à l'accélération des investissements dans le domaine de la construction de logements et leur bonne tenue, de manière générale, dans l'ensemble de l'économie.

Par ailleurs, les créations d'emplois dans les secteurs transports et communications ont continué à s'accroître, pour atteindre 9.000 postes. Cette évolution a été favorisée par la nette augmentation des investissements dans le secteur des transports et par les progrès soutenus des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Pour le secteur tourisme, les emplois créés ont augmenté de 50%, soit 3.600 postes, en relation avec la progression de l'activité de ce secteur, quoique à un rythme moins rapide qu'une année auparavant.

Les autres services marchands et les industries manufacturières ont continué à créer l'essentiel des postes d'emploi, soit ensemble 63,1% du total hors agriculture.

En 2006

La politique de l'emploi suivie s'est focalisée sur la multiplication des interventions au profit des demandeurs d'emploi. En effet, les efforts ont été axés sur le renforcement des programmes d'initiation et d'insertion professionnelle et l'encadrement des demandeurs d'emploi, notamment les diplômés du supérieur.

Les secteurs du bâtiment et génie civil, des transports et communications et dans les autres services marchands ont subi une progression.

Les emplois créés dans la pêche, les industries manufacturières, le tourisme et l'Administration ont enregistré des régressions plus ou moins sensibles,

Les secteurs des mines et de l'énergie les créations d'emplois ont enregistré plutôt une stagnation.

Les emplois créés dans les secteurs transports et communications ont augmenté de 33,3% pour atteindre 12.000 postes.

De même, le secteur de bâtiment et génie civil et les autres services marchands ont enregistré une progression des emplois créés, atteignant 6.200 et 31.000 postes, respectivement.

Pour leur part, les industries manufacturières ont enregistré une baisse plus ou moins sensible

des emplois créés, soit 23% des créations totales d'emplois.

Le nombre des nouveaux postes d'emploi créés a diminué de 4,3%, pour revenir à 17.700 unités.

De même, les créations d'emplois dans le secteur de la pêche ont accusé une régression de 46,8% pour revenir à 500 postes, tout comme celles dans le secteur du tourisme qui ont diminué d'environ 44%, pour se situer à 2.000 postes.

En 2007

La politique de l'emploi a mis l'accent sur l'accélération du rythme de la croissance économique, la promotion de l'investissement (surtout privé), l'encouragement de l'initiative privée et de l'entrepreneuriat, la consolidation de la compétitivité des entreprises, afin de créer des emplois durables, ainsi que sur le traitement actif du marché de l'emploi à travers l'institution et le renforcement d'un ensemble de programmes et mécanisme.

Il s'agit d'une évolution divergente selon les secteurs d'activité.

Les industries manufacturières, le tourisme, l'Administration et, à un degré moindre et les autres services marchands ont connu une progression plus ou moins sensible des emplois créés.

Les secteurs du bâtiment et génie civil et des transports et communications ont enregistré une baisse.

Les secteurs de la pêche et des mines, le nombre d'emplois créés a plutôt stagné.

Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a été majoré de 250 millimes par journée de travail. Parallèlement, le SMAG des ouvriers agricoles spécialisés et ceux qualifié a été augmenté de 270 et 290 millimes, respectivement.

L'amélioration du soutien financier de l'Etat aux familles nécessiteuses, l'aide fournie aux familles sans soutien, aux personnes âgées et aux handicapés dans l'incapacité de travailler a été majorée de 10 dinars, pour passer à 150 dinars par trimestre.

Parallèlement, la prime servie aux travailleurs occasionnels des chantiers a été améliorée de 200 millimes par journée de travail.

En 2008

Le marché de l'emploi s'est caractérisé par une demande additionnelle en augmentation qui a touché 88,3 milles, un taux de couverture marqué par une légère diminution de 1,74% par rapport à 2007, un taux de chômage de la population active qui a enregistré une diminution pour atteindre 14% contre 15,3 en 2002 et un taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui s'est élevé à 19%.

Une augmentation dans les secteurs du bâtiment et génie civil, du transport et communications, ainsi que celui englobant les mines et l'énergie.

Une baisse plus ou moins sensible a été enregistrée dans la pêche, les industries manufacturières, le tourisme et l'Administration.

Une stagnation des créations d'emplois au niveau de 32,3 mille postes ou plus de 40% du total

des emplois créés hors agriculture a été enregistrée au secteur « autres services marchands ».

En 2009

Le marché de l'emploi a connu plusieurs changements à travers :

- Les réformes qui ont visé la restructuration et la réduction du nombre de programmes d'emploi dans le but d'y rendre plus efficaces et de mieux cerner et cibler les bénéficiaires.
- La mise en place de nouveaux programmes pour mieux aider les demandeurs d'emploi tels que les diplômés de l'enseignement supérieur. On cite notamment :
- Le programme des stages d'insertion à la vie professionnelle qui a bénéficié à 33639 stagiaires en 2009.
- Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur qui a bénéficié à 2387 stagiaires en 2009.
- Contrat d'adaptation et d'insertion dans la vie professionnelle qui a bénéficié à 20400 stagiaires en 2009.
- Contrat de réinsertion dans la vie active qui a bénéficié à 223 stagiaires en 2009.
- Programme d'accompagnement des prometteurs des petites entreprises qui a bénéficié à 11443 stagiaires en 2009.
- Contrat d'emploi solidarité qui a bénéficié à 28000 stagiaires en 2009.

Mise à part les nouveaux programmes instaurés pour aider les demandeurs d'emploi qui ont concerné environs 96 milles bénéficiaires, la création de projets et de sources de revenus a concerné plus de 83 mille personnes en 2009.

De fait, 2009 représente l'année de transition sur le plan du financement des programmes d'emplois.

A ce titre, il convient de mettre en lumière l'effort financier qui se manifestait à travers :

L'enveloppe de 100 MDT attribuée au fond national de l'emploi au profit de 130 bénéficiaires.

Le financement de 57MDT du budget de l'ETAT à travers l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI).

L'appui budgétaire de 150 MDT par l'ETAT qui a adopté un plan de soutien et de relance de l'économie dans le cadre de la loi des finances complémentaires au titre de l'année 2009.

Et qui a permis de :

- Préserver et soutenir l'emploi.
- Appuyer la réalisation des petits projets et la création de sources de revenus qui occupent une place importante dans la stratégie nationale de développement et de promotions de revenu.

Il faut mettre en exergue également le rôle de :

- La BTS qui a financé 11234 projets pour un budget de 124,3 MDT permettant de créer 20813 postes d'emplois.
- Le FONAPRA a financé 3218 projets pour une enveloppe d'investissement de 60,2MDT qui se réparti comme suit :
- 36,2MDT crédit bancaire (BTS) à moyen terme.
- 20,2MDT dotations budgétaire de l'ETAT.
- 3,9MDT autofinancement.

La promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage ont constitué, depuis plusieurs années, un défi majeur dans la politique économique du pays du fait de l'insuffisance persistante du nombre d'emplois créés par rapport à la demande additionnelle, surtout celle des diplômés de l'enseignement supérieur qui ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre.

Résultats, le marché de travail a enregistré en 2009 :

- Une création nette d'emploi de 43,5 milles postes d'emploi.
- Une demande additionnelle de 85 milles
- La majorité des nouveaux emplois a été enregistrée dans le secteur de l'agriculture et de la pêche qui avait connu une bonne saison agricole, en particulier la production des céréales.
- L'augmentation du taux de chômage de la population active âgée de 15 ans a été plus: 13,3%
- L'augmentation du taux de chômage a été : de 21,9% pour les diplômés de l'enseignement supérieur, malgré les multiples encouragements et mesures adoptées en leur faveur et visant à assurer leur intégration dans la vie active.
- La politique active de l'emploi, entrée en vigueur au début de 2009, n'a pas réussi à atteindre ses objectifs, notamment l'insertion des diplômés du supérieur dans la vie active et la réduction du nombre de sans-emploi qui s'est situé, à la fin de l'année 2010, à près de 500 mille chômeurs.

En 2010

Le marché de travail a enregistré :

- Une création nette d'emploi est de 78,5 milles postes d'emploi soit une augmentation de 80%.
- L'industrie manufacturière a enregistré une hausse dans les emplois créés et surtout au sein des entreprises orientées vers l'exportation.
- Les 3/4 des créations nettes d'emplois ont été réalisées dans le domaine du logement, ...
- Le secteur de l'agriculture et la pêche a enregistré une baisse dans la création de l'emploi.
- Le taux de chômage a atteint 13% à la fin de 2010 contre 13,3% en 2009, étant signalé que pour les diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage est estimé à 23,3%.

2.1.2. Chronologiquement après le 14 janvier 2011 :

En 2011

Le marché de travail a été marqué par :

- Une augmentation du taux de chômage global pour atteindre 14,5%,
- Une augmentation du nombre des chômeurs ayant un diplôme d'enseignement supérieur, qui s'explique par un déséquilibre quantitatif et qualitatif entre les exigences des postes et les qualifications des demandeurs d'emploi.

La mise en place d'un nouveau programme « Amal » :

Qui procure l'accompagnement et le soutien aux diplômés, par le gouvernement de transition au profit des diplômés de l'enseignement supérieur.

Versement d'une indemnité de 200 DT mensuellement pour une durée maximale d'une année et jusqu'à l'obtention d'un emploi permanent.

En 2012- 2013

La situation est demeurée préoccupante malgré une baisse de 2.2 points du taux de chômage qui est passé de 18.3% en 2011 à 16.7% en 2012 à 15,3 en 2013.

Le marché du travail a continué de souffrir de plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles aggravées par les événements sociaux et politiques survenus suite au choc du 14 janvier 2011.

Le problème du chômage s'est aggravé suite à l'augmentation considérable du nombre des sans-emplois.

Afin d'atténuer les pressions sur le marché du travail et d'accélérer le rythme des créations d'emploi des mesures correctives ont été mises en place :

La révision des mécanismes de la politique active de l'emploi.

Des modifications du décret relatif aux programmes du Fonds national de l'emploi ayant trait, en particulier, à la simplification des procédures et des conditions d'adhésion au programme d'encouragement au travail.

La régularisation de la situation des bénéficiaires du contrat emploi-solidarité dans le cadre des travaux d'utilité publique sur la base de critères objectifs fondés sur les indicateurs de développement régional. En particulier, l'indemnité mensuelle qui leur est accordée a augmenté de 120 à 200 dinars.

Le lancement d'un programme national pour le financement des micro-entreprises à travers la signature de quatre accords de coopération entre le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) ayant pour objectif la promotion du travail indépendant par l'intensification des mesures d'accompagnement des promoteurs de petites entreprises.

Suite à ces réformes, le marché du travail a enregistré :

- Une **création nette d'emploi** d'environ 113 mille postes d'emplois créés en 2013 soit une augmentation de 32,7%
- Cette augmentation peut être expliquée par :
- La reprise des secteurs des industries mécaniques et électriques et du tourisme qui ont créé respectivement 25 mille et 14 mille postes ;
- Les créations d'emplois par l'administration qui ont enregistré une augmentation marquée, soit environ 29 mille postes ;
- Une légère décélération des créations d'emplois dans le secteur des industries manufacturières, des industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre que des industries chimiques (environ -2 mille postes pour chaque secteur).
- Des pertes d'emplois d'environ 13 mille postes dans le secteur de l'agriculture et pêche. Ce qui s'explique par la mauvaise performance du secteur agricole due aux conditions climatiques défavorables ayant prévalu en 2013.
- Des pertes d'emplois de l'ordre de mille postes contre environ 13 mille postes créés en 2012 dans le secteur du transport et communications, qui a été affecté par le fléchissement du transport aérien, surtout des marchandises.

En 2014

L'objectif était de réaliser une croissance plus solide, inclusive et génératrice d'emplois et un rythme de création d'entreprises plus accéléré d'où l'intensification des efforts est primordial donc il est nécessaire de miser sur la valorisation du rôle des régions dans la promotion de l'emploi à travers l'amélioration de leur compétitivité et l'exploitation optimale de leurs ressources.

Le marché de travail a été marqué par :

- La création de 90 mille nouveaux postes d'emplois.
- Un déséquilibre profond entre l'offre et la demande dû à la croissance économique modeste enregistrée durant l'année 2014 qui n'a pas permis d'améliorer la situation du marché du travail.

Un taux de chômage qui demeure préoccupant, soit 15% en 2014, causé par :

- La régression des investissements ;
- La fermeture de plusieurs entreprises et la réduction du nombre d'employés dans d'autres ;
- Le retour de nombreux travailleurs tunisiens émigrés de Libye ;
- La réduction des recrutements dans le secteur public.

Un taux de chômage qui demeure préoccupant chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur soit 30,4%, ceci s'explique par :

- L'inadéquation entre la formation acquise et les besoins du marché du travail, source de décalage structurel entre une offre croissante de main d'œuvre qualifiée et une économie dominée par des activités peu productives ;
- Une forte pression depuis la révolution, où le marché demeure entravé par des contraintes structurelles et fonctionnelles source d'une faible productivité de l'économie et la création d'emplois de qualité précaire ;
- Une augmentation de la tranche d'âge des actifs et un accroissement des demandes additionnelles d'emploi ;
- L'aggravation du chômage dans un contexte économique où le changement structurel est limité et où la performance économique, essentiellement tirée par le secteur public, reste faible donc incapable d'absorber le nombre croissant des demandeurs d'emploi, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Le lancement deux nouveaux programmes « chèque d'appui à l'emploi » et « chèque d'amélioration de l'employabilité » fin 2014, pour mieux répondre à la demande croissante des jeunes diplômés et pour remplacer d'une manière progressive les contrats de stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) qui, outre leur coût élevé, se sont avérés inefficaces quant à la création de postes d'emploi et la réduction du chômage.
- Une régression de l'ordre de 60% pour la création nette d'emploi en 2014 pour totaliser 45 mille postes d'emploi. Les secteurs les plus touchés sont :
- Les industries manufacturières (3,1 mille postes en 2014 contre 28,3 mille un an plus tôt) ceci est dû aux pertes d'emplois enregistrées dans les industries agroalimentaires (-9,9 mille postes) et les industries chimiques (-6,2 mille postes) ;
- Le bâtiment et génie civil ;
- Le tourisme : 13,5 mille en 2013 à 6,3 mille postes en 2014, ceci est dû à cause des effets de la chute de ses principaux indicateurs au cours de la période de transition ;
- Le secteur des services administratifs ;
- Création d'emploi dans le secteur de l'agriculture et pêche qui se manifeste à travers la

création de 8,5 mille postes après trois années consécutives de pertes d'emplois (2011, 2012 et 2013) ceci est dû grâce au bon déroulement de la campagne agricole 2014-2015.

En 2015

La Tunisie comptait environ 618 800 demandeurs d'emploi parmi les 4 millions d'actifs. Soit un taux de chômage estimé à 15.4% qui sont pour la majorité des diplômés du supérieur (31.2%), et des jeunes des régions défavorisées dont le taux varie entre 28% et 69%, en 2013.

A côté du chômage, le tissu économique tunisien souffre du travail précaire ou illégal.

La part de la femme dans le marché du travail a légèrement augmenté entre 2010 et 2015, passant de 25% des actifs à 28.3%. En revanche la part des hommes a reculé de 75% à 71.5% durant la même période.

Environ 25 000 nouveaux postes d'emploi, sont créés par an, entre 2011 et 2015, tandis que les demandeurs d'emploi sont au nombre de 46 mille par an, créant ainsi le déséquilibre entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, la plupart des offres d'emploi émane du secteur public. Le secteur tertiaire est celui qui compte le plus d'actifs, et ce à hauteur de 51.7% durant le premier trimestre de 2015. Ce secteur a permis la création de 159 mille emplois supplémentaires entre 2011 et 2015.

Le secteur du commerce a créé 78 mille postes d'emploi, tandis que 69 mille dans l'éducation, la santé et les services administratifs.

Selon L'Institut National des Statistiques, les diplômés du supérieur ont eu la meilleure part en matière de création d'emploi depuis 2010, passant de 16.2% à 21.9 durant le second trimestre de 2014.

Mais la situation demeure problématique, puisque 58% des jeunes chômeurs, âgés entre 15 et 29 ans, sont à la recherche d'un travail depuis plus d'une année. Découragés, ces jeunes finissent par croire qu'ils n'en trouveront jamais. Les diplômés les plus exposés au chômage sont ceux ayant fait des études de mathématiques, de physiques ou de chimie (73 mille durant le second trimestre de 2015). Viennent ensuite les techniciens supérieurs ou équivalent, qui sont au nombre de 61.4 mille, les diplômés des sciences humaines sont au nombre de 38.2 mille, ceux en droit, économie et gestion, 35.6 mille et enfin les diplômés en médecine, ingénierie et pharmacie sont 33.8 mille.

Le chômage frappe deux fois plus les femmes que les hommes. Au quatrième trimestre de l'année écoulée, 22.6% des filles diplômées sont au chômage, contre 12.5% des garçons. Tataouine est la ville la plus touchée par le chômage avec un taux avoisinant les 30% en 2015, talonnée par Gafsa et Kébili. Les moins touchées sont Sfax et Monastir avec un taux de moins de 10%.

Donc, l'accent devrait être mis sur :

- Le renforcement des capacités créatrices d'emplois productifs à travers, notamment la promotion de l'investissement privé ;
- L'attraction des investissements étrangers vers des secteurs à forte employabilité ;
- L'accroissement de la compétitivité des entreprises ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- Et l'encouragement à la création d'entreprises sociales et solidaires.
- Par ailleurs, des efforts devront être déployés pour le développement des qualifications des jeunes demandeurs d'emploi et la consolidation de leur employabilité afin de faciliter leur

intégration dans le marché du travail et ce à travers la poursuite de la restructuration de la politique active de l'emploi et le renforcement de l'efficacité du dispositif de la formation professionnelle.

2.2. L'évolution des salaires

L'évolution des salaires minimum garantis :

Tableau 3 : L'évolution des Salaires Minimum Agricoles Garantis (SMAG)

Evolution du SMAG						
-	SMAG		SMAG des travailleurs agricoles spécialisés		SMAG des travailleurs qualifiés	
	Augmentation	Par jour	Augmentation	Par jour	Augmentation	Par jour
2005	200millimes	6d909	425millimes	-	805millimes	-
2006	220millimes	7d129	245millimes	7d579	270millimes	7d984
2007	250millimes	7d379	270millimes	7d849	290millimes	8d274
2008	370millimes	7d449	500millimes	-	945millimes	-
2009	270millimes	8d019	520millimes	8d539	980millimes	8d990
2010	391millimes	8d380	1d015	-	-	-
2011	-	9d000	40millimes	9d580	75millimes	10D090
2012	-	11d608	619millimes	12d227	1D163	12d771
2013	Stagnation des salaires					
2014	696millimes	12d304	733millimes	12d960	766millimes	13d537

Tableau 4 : L'évolution des Salaires Minimum Interprofessionnels Garantis (SMIG)

Evolution du SMIG				
-	Régime 48h		Régime 40h	
	Par semaine	Par mois	Par semaine	Par mois
2005	6d032	224d224	5d027	194d827
2006	7d072	231d296	5d894	200d721
2007	-	239d893	-	207d900
2008	-	251d888	-	217d880
2009	-	260d624	-	225d160
2010	-	272d480	-	235d040
2011	-	286d000	-	246d306
2012	-	301d808	-	259d479
2013	Stagnation des salaires			
2014	-	319d904	-	274d559

Le SMIG pour le régime de 48h par semaine a augmenté de 5% en 2008 puis de 3,7% en 2009 et de 4,5% en 2010.

Le SMIG pour le régime de 40h par semaine a augmenté de 4,8% en 2008 puis de 3,5% en 2009 et de 4,4% en 2010.

En 2011, le SMIG a augmenté de 5% pour le régime de 48 heures par semaine et de 4,8% pour celui de 40 heures par semaine.

L'augmentation des salaires minimum garantis était dans le but de préserver le pouvoir réel des salariés.

En 2012, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) a enregistré une augmentation de 5,5% pour le régime de 48 heures par semaine et de 5,3% pour celui de 40 heures

De même, les ouvriers agricoles spécialisés et ceux qualifiés ont bénéficié d'une prime de technicité de 619 et 1.163 millimes par journée de travail, à partir du 1er juillet 2012, portant les salaires de ces travailleurs respectivement à 12,227 et 12,771 dinars par jour.

Il est à noter que ces augmentations toucheront aussi bien les employés actifs que les retraités et les bénéficiaires d'une pension.

Les négociations sociales sur les majorations salariales dans le secteur privé au titre de l'année 2014, ont porté sur une augmentation de 6%, à partir du 1er mai, du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) pour le régime de 48 heures par semaine et de 5,8% pour celui de 40 heures.

Sur le plan quantitatif au cours de la sous période avant le 14 janvier,

L'effectif salarié s'est accru, en passant de 2027 à 2082 soit une augmentation de 2,71% en 2005 par rapport à 2004.

Tableau 5 : Évolution de l'effectif salarié par secteur d'activité

Évolution de l'effectif salarié par secteur d'activité

Secteur	Effectif des salariés
Agricole et pêche	175 mille
Productif non agricole	1434
Administration publique	473 mille

L'augmentation des effectifs salarié a entraîné une augmentation de la masse salariale de 8% soit 14143 MDT en 2005 et de 8,1% soit 14858 MDT en 2005.

En 2005, les salaires moyens tous secteurs confondus ont augmenté de 5,2%

En 2006, les salaires moyens tous secteurs confondus ont augmenté de 6,5% et de 4,8% en 2007 avec un taux d'inflation de 3,1% ce qui se traduit par une amélioration du pouvoir d'achat moyen de 1,6% après 2% en 2006

Les salaires moyens ont augmenté à un rythme qui dépasse celui du taux d'inflation ce qui entraîne une amélioration réelle du pouvoir d'achat.

Concernant les salaires et dans le cadre du nouveau cycle triennal des négociations sociales couvrant la période 2008-2010, soit le septième depuis l'année 1990, des majorations salariales ont été décidées aussi bien dans la Fonction Publique que dans le secteur privé et la première tranche relative à l'année 2008 a été servie.

Egalement, les salaires minimums légaux ont été relevés de l'ordre de 5% au mois de juillet de la même année 2008, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des catégories socioprofessionnelles à faible revenu.

Enfin, une nouvelle augmentation des salaires minimums garantis qui a été décidée, lors de la célébration de la Fête du travail le 1er mai 2010, en vue de faire bénéficier les employés concernés d'une majoration de leurs salaires au même titre que les autres catégories socio-professionnelles régies par les conventions collectives.

2.1.1. Chronologiquement avant le 14 janvier 2011

En 2005

280 milles personnes ont bénéficié de ces mesures d'appui aux revenus et 300 milles retraités de mesures conformément à la réforme du régime et la retraite introduite en 2001 qui stipule que les pensions de retraite du régime CNSS doivent être majorées d'un taux égale à celui du taux d'accroissement du salaire minimum.

Les familles nécessiteuses représentent 115 milles personnes et les personnes âgées et handicapées représentent 7milles personnes.

Cette catégorie des personnes les plus démunies ont eux aussi bénéficié de ces réformes à travers la réception d'une augmentation de 10 DT pour leur prime trimestrielle pour passer de 130 en 2004 à 140 en 2005 à 150 en 2006.

Afin d'améliorer davantage les conditions de vie des catégories sociales nécessiteuses, l'aide de l'Etat accordée aux familles sans soutien, aux personnes âgées et aux handicapés sans travail a été augmentée de 10 dinars, en juillet 2008, ce qui a porté son niveau à 160 dinars par trimestre pour 115 mille bénéficiaires. Elle a augmenté également en 2010 de 20 dinars, ce qui a porté son niveau à 190 par trimestre.

Les travailleurs occasionnels des chantiers eux aussi ont profité d'une augmentation de 200 millimes par jour en 2005, 2006, 2007, 2008.

En 2008, les pensions de retraite d'environ 470 mille bénéficiaires de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont été également améliorées selon un taux similaire à celui de l'évolution du SMIG.

Le 1er août 2009, selon un taux équivalent à celui de l'évolution du SMIG, les pensions de retraite d'environ 500 mille bénéficiaires auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont été majorées.

2.1.2. Chronologiquement après le 14 janvier

En 2011

Les négociations sociales entre les partenaires sociaux ont abouti à de nouvelles augmentations des salaires qui concernent aussi bien la fonction publique, les établissements et entreprises publiques que le secteur privé.

Les négociations entre les partenaires sociaux ont abouti à de nouvelles augmentations des salaires en 2011, ayant concerné la fonction publique, les établissements et entreprises publics et le secteur privé en vertu de l'accord sur les majorations salariales dans les secteurs public et privé signé à la fin du mois de juillet 2011.

Pour le secteur public, déjà, les majorations salariales étaient entrées en vigueur à la même date de l'application des augmentations relatives à la période 2008-2010. Elles ont concerné environ 483 mille fonctionnaires et plus de 150 mille agents des établissements publics. S'agissant du secteur privé, le relèvement des salaires de base et des primes est entré en vigueur à partir de la

même date de la majoration précédente dans chaque secteur. Cette augmentation a bénéficié à un million et demi d'employés régis par 51 conventions collectives sectorielles.

En 2012

Un accord sur les majorations salariales dans les secteurs public et privé couvrant une année a été signé en décembre 2012. Ce dernier stipule que les fonctionnaires des établissements et entreprises publics et les travailleurs du secteur privé bénéficient d'une augmentation de 6% du salaire de base au titre de l'année 2012.

En outre, les négociations sociales ont abouti à la généralisation de la prime spécifique fixée à 70 dinars qui a été octroyée aux agents de la fonction publique sur deux tranches. Aussi, l'accord concernant l'augmentation salariale dans le secteur privé prévoit-il une augmentation d'un montant de 10 dinars au titre de la prime de transport.

2012 représente une année marquée par la réalisation de majorations salariales touchant toutes les catégories de la force de travail et ce, malgré une conjoncture économique difficile et peu encourageante.

En 2013

L'année s'est caractérisée globalement par une stabilité des salaires dans le cadre d'une politique de rationalisation et de réduction des dépenses, suite à un commun accord pris par les organisations syndicales (essentiellement l'UGTT), l'organisation patronale (UTICA) et le Gouvernement.

L'année se démarque des années précédentes par le nouveau contrat social qui a été signé le 14 janvier 2013 par les trois parties susmentionnées dans le cadre du dialogue national.

Les principaux axes de ce contrat portent sur :

- La protection sociale ;
- Les relations professionnelles et le travail décent ;
- Les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Le progrès économique et le développement régional.

En particulier, parmi les dispositions opérationnelles les plus importantes prévues dans ce contrat, figure, notamment, la création d'un Fonds d'assurance contre la perte de l'emploi dont le financement sera assuré par les partenaires sociaux, son rôle étant de protéger le salarié et de rassurer davantage l'employeur.

En 2014

Suite à la stagnation des salaires en 2013, les négociations sociales ont repris en 2014 aboutissant à la signature, au cours du mois de mai, d'un accord sur les majorations salariales dans le secteur privé de l'ordre de 6% avec une majoration de 10 dinars de la prime de transport au profit d'environ 1,5 million de salariés répartis sur plus de 50 secteurs d'activités régis par des conventions collectives sectorielles.

Dans le même sillage, trois accords-cadres ont été signés durant le mois de mai.

- Le premier concerne le démarrage des négociations sociales sur les majorations salariales dans le secteur privé.
- La deuxième porte sur la production et la productivité.
- Le troisième accord concerne le pouvoir d'achat et les prix.

CONCLUSION

Depuis 2014, le nouveau contrat social a été signé le 14 janvier 2013 par les trois parties susmentionnées dans le cadre du dialogue national. Principalement, il porte sur la protection sociale, les relations professionnelles et le travail décent, les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, le progrès économique et le développement régional.

Au niveau opérationnel, il s'agit de créer un fonds d'assurance contre la perte d'emploi, financé par les partenaires sociaux.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES FAITS STYLISÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRIX.

Introduction

Après avoir analysé l'évolution de l'emploi et des salaires, nous nous proposons de passer en revue celle des Prix (2005-2015)

Dans un premier temps il sera question d'analyse des faits stylisés de l'évolution du Niveau Général des Prix de la Valeur Ajoutée (NGP). En deuxième lieu nous procédons à une analyse des faits stylisés de l'évolution du l'Indice des Prix à la Consommation Familiale (IPC).

3.1. Analyse des faits stylisés de l'évolution du niveau général des prix de la valeur ajoutée (NGP)

Le choc du 14 janvier a aussi impacté aussi bien les prix au niveau de l'offre de biens et des services qu'au niveau de la demande finale.

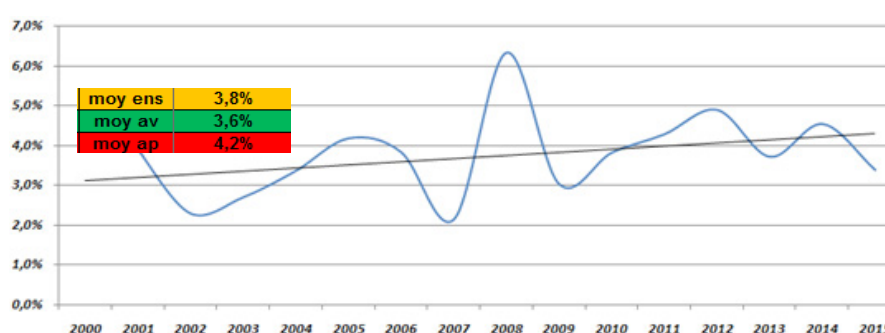
On retrouve ici aussi, une dichotomie Avant/Après le 14 janvier.

Au cours de la période 2001-2015, le niveau général des prix a suivi une tendance ascendante avec une moyenne de 3,8 % par an, avec un pic en 2008. Le taux moyen du niveau général des prix avant le 14 janvier été de 3,6 %, il est passé à 4,2 % après le choc du 14 janvier.

NGP du PIB réel (aux prix du marché) base 2010.

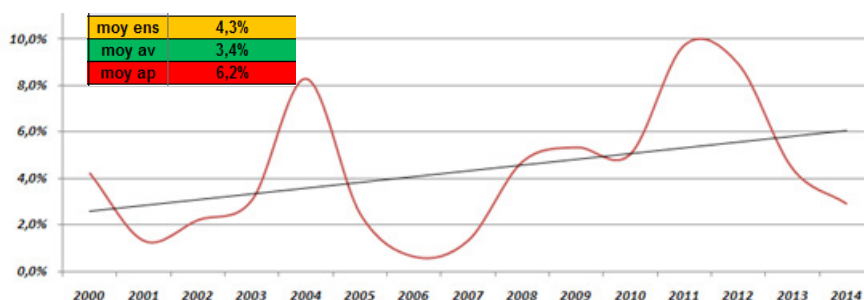
Il est à noter que cette inflation (%) mesurée par le niveau général des prix de la valeur ajoutée représente le taux d'inflation de l'économie tunisienne.

Figure 27 : Évolution du niveau général des prix en % (2000-2015)



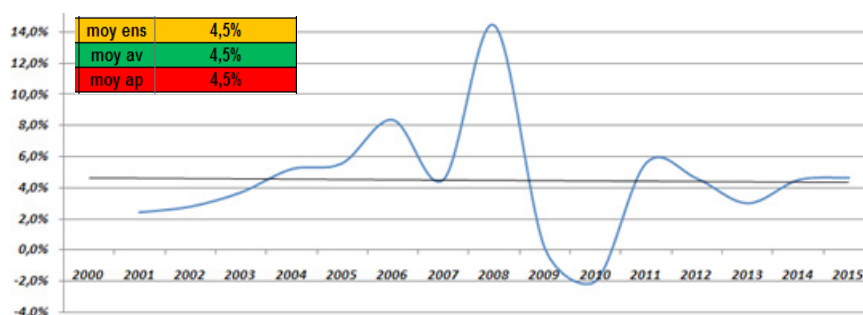
Par secteurs et par branches,

Figure 28 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Agriculture et pêche



L'amélioration de l'offre de produits agricoles, l'intensification du contrôle économique, le développement des circuits de distribution et le climat de concurrence qui règne sur le marché local ont contribué à endiguer la hausse des prix malgré une certaine accélération observée au cours du second semestre de 2009.

Figure 29 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Industries manufacturières



L'accélération des prix de vente industriels a concerné, surtout, le phosphate de chaux, l'électricité, les produits pétroliers et gaz, les produits des industries agroalimentaires, les articles mécaniques et électriques, ainsi que les produits chimiques de base et certains demi-produits et matières premiers textiles.

Figure 30 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Industries non manufacturières

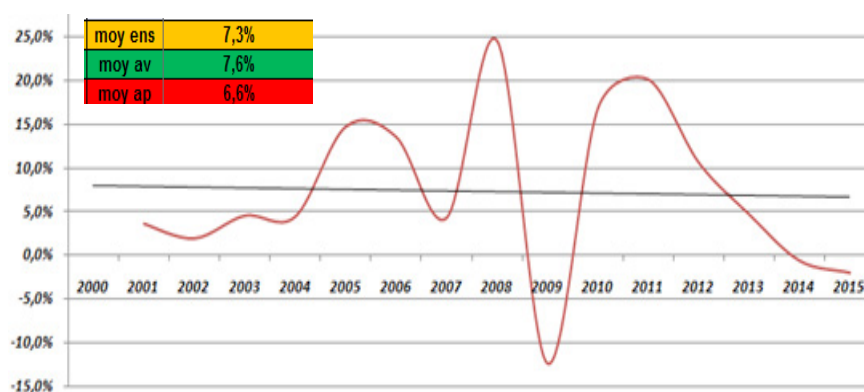


Figure 31 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur activités de services marchands

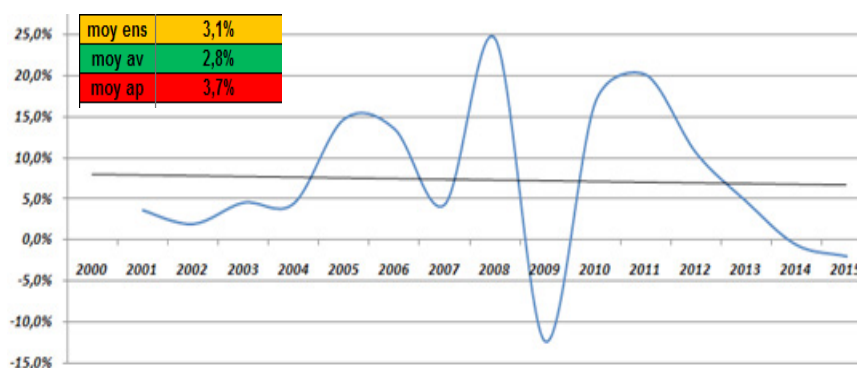
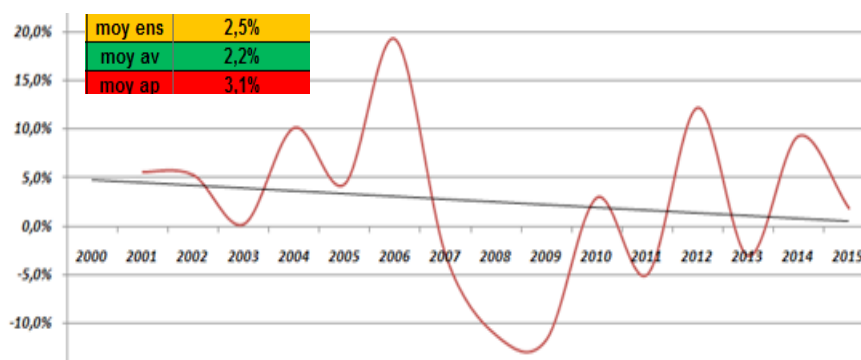


Figure 32 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Consommation intermédiaire non ventilée en service financiers :



L'indice d'ensemble des prix de vente industriels s'est accru sensiblement, sous l'effet du renchérissement des intrants importés et partant de la hausse des coûts de production des entreprises.

Figure 33 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Activités marchandes :

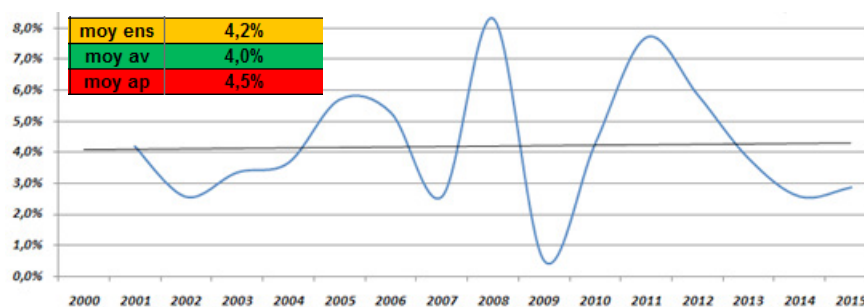


Figure 34 : NGP des Valeurs ajoutées du secteur Activités non marchandes:

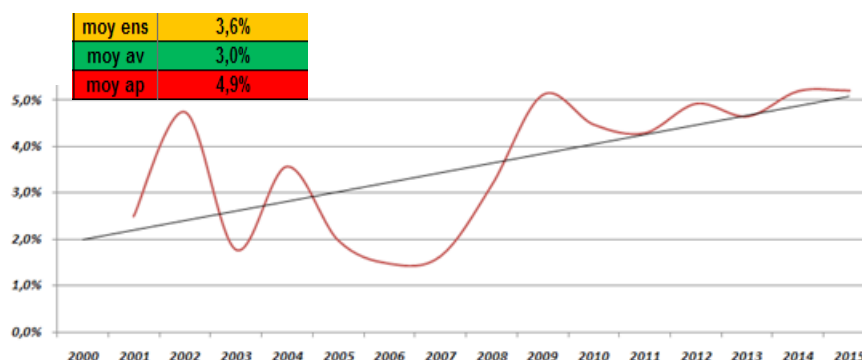
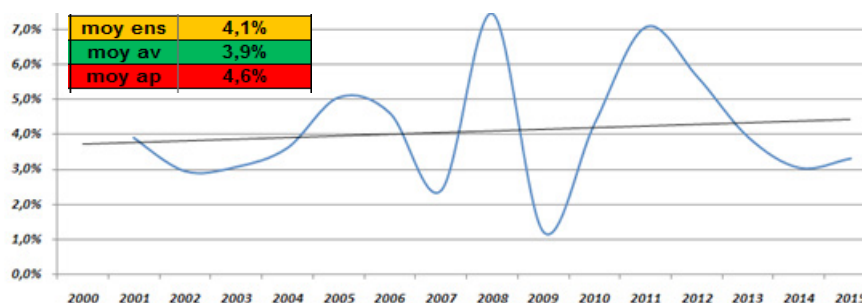


Figure 35 : NGP des PIB aux coûts des facteurs :



L'évolution de l'inflation au cours des années 2011-2012 a été, essentiellement, marquée par :

- La poursuite des perturbations au niveau des canaux de distribution ;
- La dépréciation du dinar vis-à-vis du dollar ;
- L'effet retardé de la progression exceptionnelle des salaires.

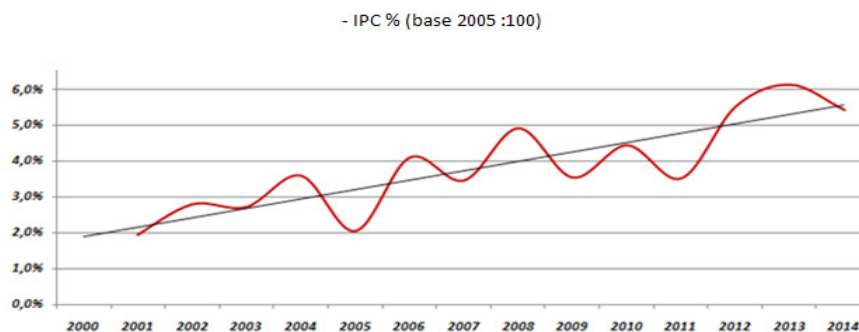
3.2. Analyse des faits stylisés de l'évolution des prix des biens et services offerts à la consommation familiale (IPCF).

3.2.1. Avant le 14 janvier

Par régime de prix, l'accélération de l'inflation a touché aussi bien les produits libres (4,6% contre 1,7% en 2005) que les produits non libres ou encadrés (4,3% contre 2,9%).

En particulier, la hausse a été sensible pour les produits alimentaires dont les prix sont totalement libres (6,5% contre -0,1% en 2005) et les produits non alimentaires encadrés (5,3% contre 3,8%).

Figure 36 : Variation de l'IPC en % (base 2005 :100)



Outre l'effet de l'inflation héritée de l'année antérieure (2,2%), l'accès de hausse des prix enregistrée en 2006 s'explique, principalement, par l'impact de la flambée des cours mondiaux de la plupart des produits importés, en particulier l'énergie et les matières industrielles et par l'augmentation conjoncturelle des prix de certaines denrées alimentaires comme l'huile d'olive, les volailles, les fruits, les légumes et les poissons. Il y a lieu d'indiquer, également, la progression soutenue de la consommation privée qui se trouve stimulée par l'amélioration des revenus et des crédits à la consommation.

Les postes de l'alimentation et de l'énergie, qui représentent ensemble une part d'environ 42% dans la structure de l'indice général des prix, ont été à l'origine du taux d'inflation pour 62% ou 2,8 points de pourcentage, contre 25% et 0,5 point en 2005. Leurs prix respectifs ont augmenté, en effet, de 5,4% et 14,9% contre 0,1% et 9% l'année précédente.

Corrélativement, le taux d'inflation, exprimé en termes de glissement annuel de l'IPC, s'est inscrit à la hausse à partir du mois de septembre, clôturant l'année à 5,3% contre 3,1% en 2006.

La maîtrise des prix à la consommation a concerné aussi bien les produits libres (3% en moyenne contre 4,6% une année auparavant), particulièrement les denrées alimentaires (2,2% contre 6,5%), que les produits non libres ou encadrés (3,5% contre 4,3%).

L'envolée record des prix mondiaux des matières premières et de l'énergie a lourdement pesé sur l'indice des prix à la consommation qui s'est établi, au cours des quatre premiers mois de l'année 2008, à des niveaux relativement élevés avec un pic de 6%, en termes de variation annuelle, enregistré au cours du mois d'avril 2008.

En effet, l'évolution des prix au stade de la production et à celui du détail s'est accélérée suite à l'impact de l'inflation importée et ce, malgré les ajustements des prix encadrés de certains produits, notamment le lait et les produits pétroliers.

Ainsi, le taux d'inflation s'est accru, pour passer d'une année à l'autre, de 3,2% à 5%, surtout que l'indice d'ensemble des prix de vente industriels s'est accru sensiblement, soit 12,2% contre 3,3% en 2007 sous l'effet du renchérissement des intrants importés et partant de la hausse des coûts de production des entreprises.

L'accélération des prix de vente industriels a concerné, surtout, le phosphate de chaux, l'électricité, les produits pétroliers et gaz, les produits des industries agroalimentaires, les articles mécaniques et électriques, ainsi que les produits chimiques de base et certains demi-produits et matières premiers textiles.

Quant à l'accès de hausse des prix à la consommation familiale, il a touché aussi bien les produits non libres ou encadrés (5,6% en moyenne contre 3,6% en 2007) que les produits soumis au régime de la liberté totale (4,6% contre 3%). En particulier, l'augmentation des prix encadrés reflète les ajustements opérés au cours de 2008, surtout au niveau des carburants et certains métaux et matériaux de construction.

Quant au taux d'inflation, il est revenu de son plus haut niveau du mois d'avril, soit 6% à 4,1% seulement en décembre 2008. Ce n'est qu'au début de l'année 2009 que la Banque centrale a décidé d'assouplir sa politique monétaire et ce, compte tenu du recul significatif de l'inflation et des perspectives de son évolution afin de soutenir l'activité économique.

La décélération des prix de vente industriels a concerné, notamment, les produits miniers et ceux fournis par les industries manufacturières, surtout le secteur des industries mécaniques et électriques et celui du textile, habillement, cuirs et chaussures qui ont même accusé une baisse de 3,9% et 0,9%, respectivement, par rapport à 2008 et ce, suite au repli des prix mondiaux des matières premières industrielles, d'une part, et à la contraction de la demande extérieure, d'autre part.

La maîtrise des prix a intéressé aussi bien les produits non libres ou encadrés (2,7% en moyenne contre 5,6% en 2008) que les produits libres (4,1% contre 4,6%).

Il y a lieu de noter que les prix compensés se sont maintenus quasiment à leurs niveaux de l'année précédente.

En outre, l'amélioration de l'offre de produits agricoles, l'intensification du contrôle économique, le développement des circuits de distribution et le climat de concurrence qui règne sur le marché local ont contribué à endiguer la hausse des prix malgré une certaine accélération observée au cours du second semestre de 2009.

Le glissement annuel des prix a atteint 4,3% en décembre 2009 contre 3,5% en juin et 4,1% en décembre 2008.

Cette évolution provient, essentiellement, des prix des produits alimentaires dont le glissement est passé de 1,8% à 7,2% entre les mois de mars et décembre.

En comparaison avec les principaux pays partenaires et concurrents, l'écart d'inflation s'est creusé en 2009 au détriment de la Tunisie, notamment, vis-à-vis des pays industrialisés de l'Europe occidentale où les taux d'inflation ont largement diminué, affichant même des niveaux négatifs pour certains d'entre eux, sous l'effet de la récession économique.

Par rapport aux pays africains et du Moyen-Orient et en dehors du Maroc et de la Jordanie, le niveau de l'inflation en Tunisie a été moins élevé que ceux enregistrés, notamment, en Algérie, en Egypte, en Arabie saoudite et en Afrique du Sud.

Le différentiel d'inflation est resté, également, favorable à la Tunisie en comparaison avec d'autres pays comme la Turquie, l'Argentine et le Brésil.

Mais en 2010, la hausse des prix a connu une certaine accélération, atteignant 3,1% pour les prix de vente industriels et 4,4% au stade du détail, contre respectivement 2,1% et 3,5% une année auparavant.

Les facteurs explicatifs de cette évolution sont multiples et concernent, principalement, l'augmentation de la consommation globale à un rythme plus rapide qu'en 2009, l'impact de la flambée des prix mondiaux suite à la reprise de l'économie mondiale et les fluctuations des taux de change.

3.2.2. Après le 14 janvier

L'évolution de l'inflation au cours de l'année 2011 a été, essentiellement, marquée par une succession de chocs d'offre provenant, notamment, du rebond des cours mondiaux de certains produits importés ainsi que des perturbations au niveau des canaux de distribution.

Ceci était de nature à générer un déséquilibre entre l'offre et la demande surtout pour les produits alimentaires et partant à engendrer une hausse des prix domestiques.

En effet, les événements qui ont suivi le choc du 14 janvier, le flou qui entourait les prérogatives du Gouvernement, le climat d'incertitude qui régnait tant sur le plan sécuritaire que social et la situation dans la Zone Euro marquée par la crise de la dette souveraine se sont traduits par une baisse brutale de la demande globale.

L'appréciation de l'euro, la baisse de la production de quelques produits, notamment dans le secteur de l'agriculture, et certaines perturbations apparues au niveau de l'approvisionnement des marchés lors des périodes de grande consommation ainsi que celles de soudure entre les récoltes agricoles constituent autant de facteurs explicatifs de l'envolée des prix.

Ces derniers ont connu en 2011, une certaine détente en relation avec l'abondance de l'offre de certains produits agricoles, l'ajustement à la baisse des prix d'un nombre de denrées alimentaires compensés en janvier, ainsi qu'avec la décélération du rythme d'accroissement de la consommation privée.

Aussi, la hausse de l'indice général des prix à la consommation familiale est-elle revenue à 3,1% pour le premier semestre contre 4,8% durant la même période de l'année précédente et il est prévu un taux d'inflation de 3,6% pour toute l'année.

En effet, le taux d'inflation a atteint son plus bas niveau de l'année en février 2011, soit 2,9% en glissement annuel, l'inflation a entamé une phase de progression graduelle tirée, essentiellement, par l'augmentation des prix des produits alimentaires frais (7,7% contre 4,7%). Hors cette composante, les prix ont évolué à un rythme inférieur à celui de l'année précédente, soit 3,4% contre 3,9%.

L'accélération des prix de vente dans le secteur industriel a aussi contribué à la hausse des **prix à la consommation familiale** au début du printemps 2011 et surtout entre les mois de juillet et octobre de la même année.

Les tensions ont touché principalement les prix des produits alimentaires, en raison de l'insuffisance de l'offre de produits frais sur les marchés et de certaines perturbations au niveau de l'approvisionnement et des circuits de distribution.

Mais grâce à l'effort additionnel en matière de subvention des produits alimentaires sensibles relevant de la Caisse générale de compensation (CGC) et surtout des carburants¹⁰, le **taux d'inflation** a été, en définitive, maîtrisé en 2011 pour s'établir à 3,5% en moyenne contre 4,4% l'année précédente.

La **décomposition de l'inflation globale**, en termes de glissement annuel, fait apparaître un effet significatif de la contribution des prix des produits alimentaires frais.

En revanche, la partie administrée de l'inflation a connu une forte contraction en 2011, en relation avec la réduction des prix des produits de base au début de l'année et le maintien de ces prix inchangés, malgré le fardeau budgétaire.

¹⁰ Les charges totales de compensation du Budget de l'Etat (produits de consommation de base, carburants et transport) se sont situées à 2.869 MDT en 2011 contre 1.500 MDT et 1.430 MDT respectivement en 2010 et 2009

Quant aux prix des produits hors alimentation et administrés, ils se sont ressentis de la hausse des prix de certains produits manufacturés à l'instar des matériaux de construction et entretien du logement et du textile et habillement et ce, corrélativement avec l'arrêt momentané de la production dans un certain nombre d'entreprises suite aux sit-in et à l'augmentation des prix internationaux de la laine et du coton au cours de la première moitié de l'année 2011.

L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits alimentaires frais et l'énergie, à laquelle les banques centrales accordent une attention particulière dans la conduite de la politique monétaire s'est établie en deçà de l'inflation globale avec une moyenne annuelle de 3,2%, niveau en conformité avec sa tendance de long terme.

L'inflation a de nouveau progressé en 2012, à un rythme soutenu enregistrant un accroissement de 5,6% en moyenne. Cet affermissement a concerné aussi bien les prix des produits libres (+7% contre +4,7% en 2011) que ceux des produits encadrés (+2,4% contre +1,1% en 2011).

En termes de glissement annuel, l'accélération du rythme d'accroissement de l'indice général des prix en 2012 a décalé la phase descendante du cycle de l'inflation.

L'accroissement de l'inflation a été tiré, essentiellement, par l'évolution des prix des produits alimentaires frais, particulièrement volatils, qui se sont accrus en moyenne de 11,2%, mais aussi par l'accroissement des prix des produits manufacturés qui ont progressé de 5,4%.

Les prix des produits alimentaires ont poursuivi leur progression à un rythme soutenu en 2012 (+7,5% en moyenne contre +3,7% en 2011), en relation avec l'accroissement des prix des produits alimentaires frais et en particulier ceux de la viande ovine et bovine (en moyenne +14,7% et +8,5% respectivement) et des légumes frais (+16,4%).

Hors produits frais, les prix de l'alimentation se sont accrus en moyenne de 3% sur un an. Les augmentations les plus sensibles des produits alimentaires transformés sont celles des boissons, notamment, alcoolisées et des produits laitiers.

Les tensions sur les prix des produits manufacturés ont touché principalement le secteur textile et habillement.

La hausse à un rythme soutenu des prix de l'habillement (7,6% contre 4,4% en 2011), en dépit de la baisse des prix internationaux des matières premières (coton, laine, etc.), est imputée à la fois à une augmentation des coûts salariaux et à un comportement de marge de la part aussi bien des entreprises du secteur visant à couvrir une partie du manque à gagner occasionné par le repli des exportations vers la Zone Euro que des commerçants recherchant la maximisation de leurs profits.

La décomposition de l'inflation globale, en glissement annuel, fait apparaître une contribution significative, à la fois, des prix des produits alimentaires frais et de ceux des produits manufacturés, soit respectivement 2,1 points et 1,8 point de l'inflation enregistrée en 2012.

L'évolution de l'inflation au cours de l'année 2012 a été, essentiellement, marquée par la poursuite des perturbations au niveau des canaux de distribution et la dépréciation du dinar vis-à-vis du dollar auxquelles s'est ajouté l'effet retardé de la progression exceptionnelle des salaires.

Le creusement du déficit budgétaire conjugué à la reprise récente des prix internationaux de l'énergie et de certains produits de base ont incité l'Etat à introduire des ajustements sur les prix de certains produits administrés, notamment au cours du dernier trimestre de l'année, contribuant ainsi à intensifier les pressions sur les prix.

Malgré la reprise enregistrée au niveau de plusieurs secteurs d'activités (tourisme, industries

chimiques, extraction et production de pétrole et gaz...) et la bonne tenue du secteur agricole, pour la deuxième année consécutive, la production s'est située bien en dessous de son potentiel d'avant la révolution, ce qui a donné lieu en 2012 à un **écart de production** largement négatif.

Même en tenant compte d'une baisse de la pente du potentiel de production qu'a connue l'économie tunisienne, on note une quasi-absence de pressions sur les capacités de production et de tensions sur l'inflation provenant de la demande.

Faut-il signaler que seule la demande additionnelle sur certains produits alimentaires a engendré une hausse de leurs prix domestiques.

En effet, le différentiel des prix des produits alimentaires avec les pays voisins a favorisé le développement d'échanges transfrontaliers informels induisant un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Ceci a été marqué par une évolution des prix libres à une cadence soutenue (7,2% en moyenne contre 7% en 2012) conjuguée à la hausse des prix des produits administrés (3,6% contre 2,4% en 2012) ont contribué à l'exacerbation des pressions inflationnistes.

En termes de glissement annuel, l'accélération des prix relevée, au cours de 2013, a engendré un prolongement des perturbations, entamées en 2012 sur la « cyclicité » de l'inflation observée au cours de la dernière décennie.

La hausse de l'inflation a été généralisée pour toutes ses composantes :

Les prix des produits alimentaires ont poursuivi leur évolution à un rythme soutenu en 2013 (8% en moyenne contre 7,5% en 2012) en dépit de la décélération des prix des produits frais (9,2% contre 11,2% en 2012) qui a contrasté avec l'accélération des prix des produits alimentaires transformés (6,4% contre 3,0% en 2012), notamment, les huiles alimentaires (16,2% contre -4,5% en 2012) et les boissons alcoolisées (13,4% en 2013 contre 8,1% en 2012).

Quant aux **produits manufacturés**, leurs prix se sont affermis de 5,7%, en 2013, contre 5,4% en 2012, en relation notamment avec l'accélération des prix du carburant (10,7% en 2013 contre 2,4% en 2012) suite à l'ajustement des prix opéré au mois de mars, des matériaux de construction (6,8% contre 5%) et des produits électroménagers (4,2% contre 3,7%).

En ce qui concerne **les services** et bien que leurs prix aient progressé en moyenne à un rythme plus modéré, ils ont été, néanmoins, affectés par l'ajustement des tarifs de l'électricité¹¹ et de l'eau¹² (respectivement 7,9% et 1,7% en 2013 contre 1,2% et 0% en 2012) ainsi que ceux du transport (4,1% contre 0,5%).

La décomposition de l'inflation globale, en glissement annuel, fait apparaître une prédominance de la composante alimentaire qui contribue, à elle seule, à raison de 2,8 points en moyenne à l'inflation globale, soit 45,7% (en particulier, l'alimentaire frais avec 1,8 point ou 30%) suivie de la composante « produits manufacturés » avec 1,9 point, soit 31,9%, et enfin, la composante « services » avec 1,4 point, soit 22,4%. Selon le régime des prix, la contribution de la composante administrée a progressé en 2013 pour atteindre 1,1 point, contre 0,8 point en 2012.

Notons que les tensions sociales ainsi que l'instabilité politique ont freiné l'évolution des prix administrés et le rattrapage planifié en annulant ou en suspendant quelques ajustements des prix administrés programmés (les ajustements des prix n'ont concerné que quelques produits tels que le carburant, l'eau potable et l'électricité).

L'inflation sous-jacente, mesurée par l'indice des prix hors produits alimentaires frais et produits

11 Ajustement du prix de l'électricité en mars 2013.

12 Ajustement du prix de l'eau potable à deux reprises en mai et en juillet 2013.

administrés, à laquelle la BCT accorde une attention particulière dans la conduite de la politique monétaire, s'est établie en glissement annuel, à 6,6% en décembre 2013 contre 5,6% une année auparavant, dénotant de l'amplification des tensions inflationnistes.

L'évolution de l'inflation au cours de l'année 2013 est imputable à :

L'augmentation des salaires, aussi bien dans le secteur agricole que celui non agricole,

La poursuite de la dépréciation du dinar vis-à-vis des principales devises, notamment, l'Euro et le dollar (7% et 3,9% respectivement en 2013 contre 2,5% et 9,9% en 2012)

Perturbations des canaux de distribution dues, à la fois, à des conditions climatiques défavorables qui ont compromis la saison agricole qu'à des opérations de commerce parallèle avec les pays voisins.

A cela s'ajoute un accroissement sans précédent des charges de compensation qui ont poussé le Gouvernement à opérer quelques ajustements des prix administrés, affectant ainsi l'évolution des prix.

Quant à l'inflation, elle a poursuivi, au cours du premier trimestre de l'année 2013, sa décélération amorcée depuis le début de l'année pour s'établir à 5% en termes de glissement annuel à fin mars 2014 contre 6% en décembre 2013, bénéficiant d'un effet de base négatif et d'une accalmie des prix des produits alimentaires frais.

Cette évolution qui est aussi perceptible au niveau de l'inflation sous-jacente (6,6% en décembre 2013 et 6,1% en mars 2014) a résulté de la concrétisation de plusieurs facteurs en l'occurrence, l'amélioration de l'offre, l'organisation des circuits de distribution, couplées à une politique monétaire plus rigoureuse à l'égard de l'inflation.

Compte tenu des réalisations du premier trimestre 2014, les prévisions de la BCT tablent sur un apaisement des tensions inflationnistes par rapport à l'année précédente avec un taux moyen compris dans une fourchette allant de 5% à 5,5% pour toute l'année 2014.

Côté inflation, celle-ci s'est maintenue, en dépit de la détente relevée au terme de l'année 2014, sur un palier relativement élevé par rapport à son historique d'avant-la-Révolution.

Anticipant cette persistance, qui est liée principalement aux ajustements salariaux, à la hausse des prix des produits énergétiques et à la dépréciation du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises et son impact sur les anticipations des agents économiques, la Banque centrale a resserré sa politique monétaire, en augmentant son taux directeur de 25 points de base, le portant de 4,5% à 4,75%, le 25 juin 2014.

Conclusion

L'inflation s'est maintenue tout au long de la période post 2011, en dépit de la détente relevée au terme de l'année 2014, sur un palier relativement élevé par rapport à son historique d'avant la Révolution.

Anticipant cette persistance, qui est liée principalement aux ajustements salariaux, à la hausse des prix des produits énergétiques et à la dépréciation du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, et son impact sur les anticipations des agents économiques, la Banque centrale a resserré sa politique monétaire, en augmentant son taux directeur.

CHAPITRE 4. ANALYSE DU POUVOIR D'ACHAT

Introduction

Le Pouvoir d'achat constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des décideurs. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires.

Nous analyserons dans ce chapitre :

Dans un premier temps l'évolution du PA durant la période allant de 2005 à 2015.

Dans un deuxième temps nous précisons les facteurs qui influencent le PA.

La stabilisation, la défense du Pouvoir d'Achat ainsi que les réformes proposées.

4.1. L'évolution du PA durant la période allant de 2000 à 2015.

4.1.1. Avant le 14 janvier 2011 :

D'après le graphique ci-dessous on constate que le pouvoir d'achat s'est détérioré à partir de l'année 2005 passant d'un taux croissance de 12% à 5% en 2010.

Figure 37 : Taux d'évolution du pouvoir d'achat



4.1.2. Après le 14 janvier 2011

D'après l'Organisation de Défense du Consommateur, le pouvoir d'achat des ménages a baissé de 20% depuis janvier 2011. Cette détérioration est due à la hausse du taux d'inflation notamment.

4.2. Les facteurs qui impactent le PA.

La détérioration du PA s'était remarquablement accélérée durant les cinq dernières années.

4.2.1. Les déterminants de l'évolution du Pouvoir d'Achat.

La dégradation du pouvoir d'achat est due à la hausse des prix, surtout ceux des produits de base (produits alimentaires...) et la faible augmentation des revenus.

D'après notre enquête menée, auprès des les opérateurs, cette détérioration est expliquée par plusieurs facteurs :

Les hausses successives du taux d'inflation sont expliquées par l'augmentation des prix De «alimentation et boissons» de 8.66% en moyenne en glissement annuel (2011-2015), des viandes, des huiles alimentaires, des légumes, des fruits, du lait et de ses dérivés, des œufs, et des boissons.

A cela, plusieurs explications, selon les professionnels du secteur formel que nous avons interrogés :

La contrebande et l'exportation illégale aux frontières tuniso-libyenne (Après la révolution libyenne). Cette exportation illégale a engendré une forte pénurie des produits alimentaires de base qui sont subventionnés par l'Etat.

D'après certains grossistes, le phénomène d'approvisionnement du marché libyen n'est pas le principal facteur provoquant la flambée des prix de fruits et légumes.

En revanche, ils pointent du doigt les intermédiaires (Habbatas et Gacharas) qui s'activent à conserver le monopole d'approvisionnement auprès des fermes agricoles ; détournant une partie de la production agricole du circuit formel, à des fins spéculatives, sur-stockant les produits détournés en vue de rationner le marché.

Les secteurs les plus touchés par la contrebande sont les fruits et légumes, les œufs et le secteur de l'industrie, principalement du textile et habillement.

Il convient de noter d'autres facteurs pointés du doigt par les gérants des centrales d'achat :

L'inflation importée : la hausse des prix des biens importés influe sur les prix intérieurs. Elle est due à la dépréciation de Dinar Tunisien.

Enfin les facteurs structurels : la hausse des coûts de production fin 2012 : les dépenses d'énergie, les salaires, les entreprises ont répercuté ces hausses sur le prix de vente de leurs produits.

4.3. La régulation et la défense du pouvoir d'achat

Pour faire face à la baisse du pouvoir d'achat et la progression successive du taux d'inflation, plusieurs mesures de régulation ont été mises en place par l'UGTT et par les Pouvoirs Publics.

4.3.1. La défense du pouvoir (par l'UGTT)¹³

Du point de vue de l'UGTT, la défense du pouvoir d'achat est évidemment le sujet central des négociations collectives. Sachant que les syndicats n'ont pas les moyens d'agir sur les prix, leur souci majeur est alors d'améliorer le salaire nominal¹⁴. Le code du travail indique que la rémunération des travailleurs de toutes catégories est déterminée, soit par accord direct entre les parties, soit par voie de convention collective, dans le respect du salaire minimum garanti fixé par décret. (Art134-1)

¹³ Bilan des négociations collectives dans le secteur privé_FR.pdf (Avril 2008)

¹⁴ Le pouvoir d'achat est le rapport du salaire nominal à l'indice des prix.

La notion de rémunération est définie comme ce qui est dû au travailleur en contrepartie du travail réalisé au profit de son employeur.

Elle comprend le salaire de base quel que soit le mode de son calcul et ses accessoires constitués d'indemnités et d'avantages en espèces ou en nature peu importe leur caractère, fixe ou variable, générale ou spécifique, à l'exception des indemnités ayant le caractère de remboursement de frais.

Le salaire minimum garanti est le seuil minimum au-dessous duquel il n'est pas possible de rémunérer un travailleur chargé d'accomplir des travaux ne nécessitant pas une qualification professionnelle. (Art134-2)

Une partie de la rémunération peut être fixée sur la base de la productivité en vertu d'accords conclus au sein de l'entreprise, entre l'employeur et les représentants des travailleurs.

La rémunération peut être fixée en totalité selon le rendement, à la pièce ou à la tâche pour les travaux habituellement rémunérés sur cette base.

Mais dans tous les cas la rémunération ne doit pas être inférieure à celle qui est fixée par les textes réglementaires ou les conventions collectives sectorielles (Art134-3)

Les périodes de négociation collective constituent depuis le début des années 90 une opportunité cyclique et régulière pour protéger le pouvoir d'achat des salariés. La stratégie de négociation de l'UGTT s'appuie principalement sur trois leviers pour atteindre cet objectif :

L'augmentation du salaire de base ;

L'augmentation des accessoires du salaire ; essentiellement des primes ;

Et l'évolution de la carrière professionnelle en augmentant les chances d'avancement et de promotion des travailleurs.

a. L'augmentation des salaires de base, premier levier de la défense du pouvoir d'achat

Le taux d'augmentation des salaires de base au cours de la période 2005-2007 a varié selon les secteurs. Le plus grand nombre de conventions collectives sectorielles (23) se situe dans une fourchette d'augmentation de 4 à 4.88 %.

Dix-sept conventions collectives sectorielles ont bénéficié d'un taux de croissance inférieur à 4 % ; le secteur de location des voitures enregistre le taux le plus faible dans ce groupe (3,11 %).

Enfin dans 10 conventions sectorielles le taux de croissance des salaires de base est supérieur à 5 %, avec un sommet de 8,7 % obtenu dans le secteur bancaire (Voir Tableau n°6)

Tableau 6 : Taux d'augmentation des salaires de base en % par convention collective sectorielle et par ordre décroissant (2005-2007)

Conventions sectorielles	2005-2007
Banques	8,7
Presse	6,73
Industrie saline	6,71
Assurances	6,0
Commerce et distribution du pétrole et ses dérivés	5,95
Producteurs et concessionnaires de voitures	5,2
Jardins d'enfants	5,11
Production du lait et dérivés	5,0
Mécanique générale et station vente essence	5,0
Pharmacie	5,0
Entreprises de gardiennage	4,88
Tannerie	4,75
Industrie des pâtes et du couscous	4,7
Electricité et électronique	4,7
Production de Produits détergents et insecticides	4,69
Torréfaction du café	4,67
Industrie du Bois et meubles	4,54
Hôtellerie Tourisme	4,5
Boulangerie	4,4
Agent équipement agricole et génie mécanique	4,27
Salle Cinéma	4,21
Commerce de gros des médicaments	4,15
Education privé	4,13
Industrie de matériaux de construction	4,11
Production de Verrerie	4,06
Production de savons et extraction huile d'olive	4,04
Minoterie	4,0
Production des sucreries, biscuit, chocolat	4,0
Industrie de boissons gazeuses non alcoolisées et eau minérale	4,0
Industrie et commerce Boissons alcoolisées	4,0
Commerce de gros et de détail	4,0
Agence de voyage	4,0
Cliniques privées	4,0
Industrie des conserves alimentaires	3,9
Construction métallique	3,9
Fonderie et produits dérivés	3,9
Cafés, bars et restaurants	3,88
Imprimerie, papeterie, art graphique, photos	3,85
Explosifs	3,81
Commerce de matériaux de construction et de bois	3,76
Production de Peinture	3,68
Production cuir et tannerie	3,68
Industrie de l'habillement	3,63
Industrie de la chaussure	3,52
BTP	3,47
Production de plastiques	3,44
Production de Produits cosmétiques et parfumeries	3,41
Transport marchandise	3,39
Industrie du Textile	3,36
Location voiture	3,11

b. L'augmentation des primes, second levier de défense du pouvoir d'achat.

Les primes « de transport », « de retraite », « de couffin » et « de rentrée scolaire et universitaire » sont relativement les plus fréquentes parmi les primes qui ont fait l'objet d'une augmentation, au titre de la période 2005-2007.

Ceci est fortement lié au fait qu'elles sont aussi les primes les plus fréquentes dans les conventions collectives sectorielles.

Tableau 7 : Nombre de conventions collectives sectorielles où les primes ont fait l'objet d'une augmentation au titre de la période 2005-2007.

Primes	Nombre de conventions collectives sectorielles
Prime de transport	33
Prime de retraite	16
Prime de couffin	13
Prime de rentrée scolaire et universitaire	10
Prime de travail de nuit	7
Prime de licenciement	7
Prime de fin de travail	7
Prime de déplacement	6
Prime de décès	5
Prime de logement	5
Prime de présence	4
Prime de chaleur ou de saleté	4
Prime de danger	4
Prime de productivité	4
Prime de poussière	3
Prime de caisse	3
Prime de l'aïd	2
Prime de repas	2
Prime de fin d'année	2
Prime du froid	1
Prime pédagogique	1
Prime de spécialité	1
Prime de responsabilité	1
Prime de remplissage de sacs	1
Prime de presse	1
Prime d'accouchement	1

Source : UGTT 2008

La contribution des primes à l'augmentation globale de la rémunération varie d'un secteur à un autre en fonction de leur nombre.

En effet, le nombre de primes le plus élevé existe dans les conventions des secteurs de l'industrie du lait, du bois et meuble, de plastique, de conserve alimentaire et de la torréfaction du café.

En revanche, il est nul dans cinq conventions sectorielles (Voir Tableau n°8).

Convention collective sectorielle (2005-2007).

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes
Production du lait et ses dérivés	10
Industrie Bois et meubles	8
Torréfaction du café	7
Industrie des conserves alimentaires	7
Production de plastiques	6
Explosifs	5
Construction métallique	5
Industrie saline	5
Tourisme	5
Presse et culture	5
Fonderie et produits dérivés	4
Production de Peinture	4
Agent équipement agricole et génie civil	4
Imprimerie, papeterie, art graphique, photos	4
Industrie de boissons gazeuses non alcoolisées et eau minérale	4
Salle Cinéma	4
Entreprise de gardiennage	3
Industrie et commerce Boissons alcoolisées	3
Agence de voyage	3
Industrie des pâtes et du couscous	3
Production de Produits détergents et insecticides	3
Industrie chaussure	3
Education privé	3
Producteurs et concessionnaires de voitures	3
Industrie de matériaux de construction	3
Production de Produits cosmétiques	2
Production de Verrerie	2
Production de savons et extraction huile d'olive	2
Tannerie et entreprise de nettoyage	2
Electricité et électronique	2
Commerce de matériaux de construction et de bois	2
Jardins d'enfants	2
Minoterie	2
Production des sucreries, biscuit, chocolat	2
Commerce et distribution pétrole	2
Assurances	2
Boulangerie	2
Banques	2
Commerce de gros et de détail	1
Production cuir et tannerie	1
BTP	1
Cliniques privées	1
Pharmacie	1
Industrie du Textile	1
Industrie de l'habillement	1
Cafés, bars et restaurants	0
Mécanique générale et station vente essence	0
Location voiture	0
Transport marchandise	0
Commerce de gros des médicaments	0

c. Diversité des stratégies syndicales pour défendre le pouvoir d'achat :

Plusieurs combinaisons du couple « salaire de base » et « primes » sont adoptées.

La combinaison du niveau de la croissance du taux de salaire de base et le nombre de primes ayant bénéficié d'une augmentation dans les différents secteurs des conventions collectives permet de construire une typologie des stratégies syndicales qui visent la défense du pouvoir d'achat.

Cette typologie est liée, en grande partie, à la diversité des situations économiques des secteurs et à l'inégalité de la force de négociation des syndicats dans le secteur privé.

Les groupes de secteurs obtenus sur la base du couple « salaire de base » et « primes », sont classés par ordre décroissant. Le premier groupe est considéré le mieux bénéficiaire des résultats des négociations collectives et inversement le dernier groupe du classement est celui qui a obtenu le minimum de bénéfices.

Malheureusement, nous ne disposons pas de données rigoureuses sur les salaires, c'est-à-dire issues d'enquêtes sectorielles, pour vérifier cette hiérarchie des résultats obtenus au cours des négociations collectives¹⁵.

- Le premier groupe de conventions collectives sectorielles se caractérise par un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 6,73 %, complété par un nombre élevé de primes :

Tableau 8 : Groupe de conventions collectives sectorielles avec un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 6,73 %

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées 2005-2007	Taux d'augmentation des salaires de base 2005-2007
Presse et culture	5	6,73
Industrie saline	5	6,71
Production du lait et ses dérivés	10	5,0

Source : UGTT 2008

- Le 2ème groupe de conventions collectives sectorielles se caractérise par un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 8,7 %, complété par un nombre réduit de primes :

Tableau 9 : Groupe de conventions collectives sectorielles avec un taux de croissance du salaire de base entre 5 et 8,7 %

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Banques	2	8,7
Assurances	2	6,0
Commerce et distribution pétrole	2	5,95
Producteurs et concessionnaires de voitures	3	5,2
Jardins d'enfants	2	5,11
Pharmacie	1	5,0
Mécanique générale et station vente essence	0	5,0

Source : UGTT 2008

- Le 3ème groupe se caractérise par un taux de croissance du salaire de base entre 4,5 et 4,67 %, complété par un nombre élevé de primes:

¹⁵ Ce type d'enquêtes n'existe pas en Tunisie. Par ailleurs, la base de données sur les salaires déclarés à la CNSS n'est pas accessible au public.

Tableau 10 : Groupe à taux de croissance du salaire de base entre 4,5 et 4,67 % et à nombre de prime élevé

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Torréfaction du café	7	4,67
Industrie du bois et des meubles	8	4,54
Hôtellerie Tourisme	5	4,5

Source : UGTT 2008

- Le 4^{ème} groupe se caractérise par un taux de croissance du salaire de base 4,69 et 4,88 %, complété par un nombre réduit de primes :

Tableau 11: Groupe à taux de croissance du salaire de base entre 4,69 et 4,88 % et un nombre de primes de 2 à 3

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Entreprise de gardiennage	3	4,88
Tannerie et entreprise de nettoyage	2	4,75
Industrie des pâtes et du couscous	3	4,7
Electricité et électronique	2	4,7
Production de Produits détergents et insecticides	3	4,69

Source : UGTT 2008

- Le 5^{ème} groupe relativement hétérogène se caractérise par un taux de croissance du salaire de base entre 4 et 4,4 %, complété par un nombre de primes variant de 0 à 4 :

Tableau 12 : Groupe à croissance du salaire de base entre 4 et 4,4 %, complété par un nombre de primes variant de 0 à 4

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Boulangerie	2	4,4
Agent équipement agricole et génie civil	4	4,27
Salle Cinéma	4	4,21
Commerce de gros des médicaments	0	4,15
Education privé	3	4,13
Industrie de matériaux de construction	3	4,11
Production de Verrerie	2	4,06
Production de savons et extraction huile d'olive	2	4,04
Industrie de boissons gazeuses non alcoolisées et eau minérale	4	4,0
Industrie et commerce Boissons alcoolisées	3	4,0
Agence de voyage	3	4,0
Minoterie	2	4,0
Production des sucreries, biscuit, chocolat	2	4,0
Commerce de gros et de détail	1	4,0
Cliniques privées	1	4,0

Source : UGTT 2008

- Le 6^{ème} groupe se caractérise par un faible taux de croissance du salaire de base, complété par un nombre élevé de primes.

Tableau 13 : faible croissance du salaire de base, complété par un nombre élevé de primes

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Industrie des conserves alimentaires	7	3,9
Construction métallique	5	3,9
Fonderie et produits dérivés	4	3,9
Imprimerie, papeterie, art graphique, photos	4	3,85
Production d'explosifs	5	3,81
Production de Peinture	4	3,68
Production de plastiques	6	3,14

Source : UGTT 2008

- Le 7^{ème} groupe se caractérise par un faible taux de croissance du salaire de base, complété par un nombre réduit de primes.

Tableau 14 : Groupe à taux faible de croissance du salaire de base et à un nombre réduit de primes

Conventions collectives sectorielles	Nombre de primes augmentées	Taux d'augmentation des salaires de base
Cafés, bars et restaurants	0	3,88
Commerce de matériaux de construction et de bois	2	3,81
Production de cuir et tannerie	1	3,68
Industrie de l'habillement	1	3,63
Industrie de la chaussure	3	3,52
BTP	1	3,47
Production de Produits cosmétiques et de parfumerie	2	3,41
Transport de marchandise	0	3,39
Industrie du Textile	1	3,36
Location de voitures	0	3,11

Source : UGTT 2008

d. L'avancement et la promotion professionnelle, troisième levier de défense du pouvoir d'achat.

L'article 14 (nouveau) de la convention collective cadre régleme l'avancement et la promotion. L'avancement normal consiste à passer d'un échelon à un autre immédiatement supérieur d'une façon continue en fonction de l'ancienneté de l'agent et sur des bases qui sont fixées dans les conventions sectorielles.

La promotion consiste dans le passage d'une catégorie à la catégorie supérieure. Elle est fonction de la valeur professionnelle du travailleur telle qu'elle ressort

notamment des éléments suivants :

- La durée de la pratique dans la profession ;
- La formation et les aptitudes professionnelles ;
- La durée du service et les notations dans l'Etablissement.

Un tableau de promotion est arrêté à la fin du mois de Novembre de chaque année par l'employeur, dans la limite des postes vacants créés à cette date, et est soumis pour avis à la commission paritaire.

Le tableau d'avancement prendra effet à partir du 1^{er} Janvier de l'année suivante.

Tout travailleur promu bénéficie d'un échelon supplémentaire dans sa nouvelle catégorie après son classement à l'échelon comportant un salaire égal ou défaut immédiatement supérieur à son ancien salaire.

En cas de vacance ou de création d'emplois, l'employeur fera appel avant de recourir à des recrutements extérieurs aux personnels des catégories inférieures ayant l'aptitude nécessaire pour remplir les fonctions dudit emploi qu'il s'agisse de cadres, d'agent de maîtrise ou de personnel d'exécution.

Au cours des négociations collectives au titre de la période 2005-2007, les dispositions relatives à l'avancement et à la promotion professionnelle ont été modifiées dans 17 conventions sectorielles (Voir Tableau ci-dessous).

Les modifications obtenues augmentent les chances des travailleurs à l'avancement et à la promotion professionnelle par la modification des critères d'évolution de la carrière professionnelle et son déplafonnement qui prend la forme d'une augmentation du nombre d'échelons et/ ou de catégories professionnelles.

Dans certains secteurs l'amélioration du pouvoir d'achat par l'évolution de la carrière professionnelle s'additionne aux avantages obtenus par la croissance du salaire de base et l'augmentation des primes.

Dans d'autres elle compense en partie, les résultats modestes de la croissance du salaire du base et ou des primes. C'est le cas dans les secteurs suivants :

- Industrie du textile,
- Industrie du plastique,
- Industrie de production de la peinture et Le secteur des cafés, des bars et des restaurants.

Tableau n°6 : Liste des conventions collectives sectorielles où sont obtenues des modifications de la disposition relative à la promotion professionnelle, au titre de la période 2005-2007

Tableau 15 : Liste des conventions collectives sectorielles où sont obtenues des modifications de la disposition relative à la promotion professionnelle, au titre de la période 2005-2007

Conventions collectives	Critères d'avancement ou de promotion	Augmentation des échelons	Augmentation de catégories professionnelles	Rappel du taux de croissance du salaire de base 2005-2007
Presse	X			6,73
Assurances	X	-	X	6,0
Commerce et distribution du pétrole et ses dérivés	X	-	-	5,95
Producteurs et concessionnaires de voitures	X	-	-	5,2
Production du lait et dérivés	X	-	-	5,0
Electricité et électronique	X	-	X	4,7
Industrie du Bois et meubles	X		X	4,54
Hôtellerie Tourisme	X	-	-	4,5
Education privé	X	X	X	4,13
Industrie de matériaux de construction	X	-	-	4,11
Agence de voyage	X	-	X	4,0
Cliniques privées	-	-	X	4,0
Industrie et commerce Boissons alcoolisées	-	-	X	4,0
Cafés, bars et restaurants	-	-	X	3,88
Production de Peinture	-	X	-	3,68
Production de plastiques		X		3,44
Industrie du Textile	-	X	-	3,36

Source : UGTT 2008

Dans le contexte des mutations économiques et des qualifications l'évolution des carrières professionnelles doit nécessairement s'appuyer sur une classification professionnelle adaptée à ces mutations.

A l'occasion des négociations collectives au titre de la période 2005-2007, l'accord-cadre entre l'UGTT et l'UTICA a recommandé aux négociateurs d'examiner ce sujet.

En fait, seulement les partenaires sociaux dans le secteur d'électricité et de l'électronique ont donné une suite favorable à cette recommandation. Ils ont pris l'excellente initiative de créer une commission qui regroupe des représentants du patronat et des syndicats dont les travaux devraient se dérouler après la fin des négociations collectives pour avoir le temps nécessaire.

La commission doit mobiliser des experts désignés par les deux parties. Il s'agit de construire une classification professionnelle sur la base d'informations objectives sur les mutations des qualifications dans la branche d'électricité et d'électronique qui soient objectives et partagées par les deux partenaires.

Ainsi, cette nouvelle démarche dans le dialogue social exige, en plus de la volonté d'innover chez les deux partenaires, un accompagnement technique et un soutien financier pour inscrire dans les faits cette volonté d'innovation.4.3.2. La régulation par les Pouvoirs Publics

Depuis les années 90, les pouvoirs publics s'attelés à améliorer la Compétitivité du secteur productif d'une part, et à assoir un climat d'échanges sur les marchés des produits en vue de promouvoir le Pouvoir d'Achat et l'Emploi. En d'autres termes, il s'agissait de renforcer la Concurrence. Cette démarche s'inscrivait dans le PAS :

Diminuer le poids des réglementations anticoncurrentielles

Appliquer de façon efficace le droit de la concurrence dans le cas de pratiques anticoncurrentielles, notamment au cours des dix dernières années.

La quasi-totalité des secteurs « non stratégiques », à l'exclusion des secteurs et produits « encadrés » ont été ouverts plus largement à la concurrence.

Le Ministère du commerce a été doté de pouvoirs accrus, en aval et/ou en amont des secteurs.

Les procédures administratives lors des créations d'entreprises ont été restreintes même si certains blocages administratifs demeurent. Ce qui impacte le potentiel concurrentiel. Cette configuration serait en grande partie la cause de l'émergence du secteur informel, notamment au niveau des réseaux de distribution. La deuxième cause serait induite par la pression fiscale et parafiscale que subissent les opérateurs.

Les efforts de simplification sont encore limités, notamment au niveau :

Des conditions d'attribution des marchés publics du morcellement régional de la commande publique ;

Des conditions d'entrée et d'exercice de nombre de professions réglementées (services juridiques, d'enseignement, de la santé, services.).

Dans le secteur du commerce de détail, les réformes n'ont pas permis d'assouplir significativement les conditions de négociations entre fournisseurs et distributeurs, au contraire :

Les conditions de l'ouverture des sessions de soldes sont en train d'être réformées ;

Le principe d'interdiction de la revente n'est pas remis en cause,

Les commerçants indépendants qui contractent avec de grandes enseignes ne peuvent pas changer d'enseigne.

Dans les secteurs à réseaux, c'est dans le secteur des télécommunications, de l'automobile, des équipements industriels, des transports, la concurrence a le moins progressé, dans l'énergie et l'eau la concurrence est absente.

Après le choc du 14 janvier la déviance sociale s'est accrue. Elle s'est imposée sur les marchés par des pratiques anticoncurrentielles sous tendues par des opérateurs qui échappent à tout contrôle, notamment fiscal et/ou concurrentiel.

Les opérateurs du secteur formel, insistent sur l'urgence de la mise en place de mesures immédiates efficaces pour assainir les marchés et réduire les pressions sur le demande et sur les prix à la consommation des ménages.

Parmi les mesures préconisées par les opérateurs, nous citerons notamment :

La surveillance des frontières pour lutter contre la contrebande, l'exportation déloyale des

produits de consommation, les importations sauvages qui minent l'économie réelle.

La Création d'une brigade nationale de contrôle économique dont la mission est d'assurer le suivi et la régularité de l'approvisionnement, la stabilité des prix et de lutter contre la contrebande et le commerce parallèle et les états anarchiques.

La Réduction de la demande et la rationalisation de la consommation.

Le ciblage des subventions relatives à la consommation des produits de base destinés aux ménages qui méritent d'être revues au profit des couches les plus défavorisées.

Assoir un dispositif plus efficient de contrôle des prix et des salaires, (fixation d'un prix plafond pour certains produits de base pour préserver le pouvoir d'achat des familles à revenus modestes.)

Procéder à des importations circonstanciées pour réguler les prix et assurer la disponibilité des produits, si nécessaire.

La mise en place d'un programme de formation et de gestion de stocks d'ajustement pour des produits essentiels alimentaires comme les pommes de terre, le lait, les viandes rouges et blanches.

La mise en place d'un programme à moyen terme d'encouragement des éleveurs au niveau de l'alimentation du bétail, et l'importation de vaches fécondes.

Augmentation rationalisation de la capacité de production existante des entreprises et amélioration notable de la Productivité Globale des facteurs.

Une révision de l'IPC : Un IPC fondé sur le panier du consommateur moyen ne reflète pas la réalité de l'inflation, en raison de la forte disparité régionale et des inégalités sociales.

Conclusion

Après analyse, il convient de compléter les connaissances par des études ultérieures, sur la base de l'élaboration d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable (MGE), pour estimer :

L'impact des réformes et des mesures opérationnelles à venir sur l'évolution du PA toutes couches sociales confondues ;

Quelles en seraient les effets d'impact sur la classe moyenne compte tenu de la détérioration du pouvoir d'achat, du collapsus financier et de la crise économique actuelle et partant sur les fondamentaux macroéconomiques et macrofinanciers.

CHAPITRE 5. L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES

Introduction

Fondamentalement, le pouvoir d'achat est en relation étroite avec la demande de crédits et partant avec l'endettement des ménages.

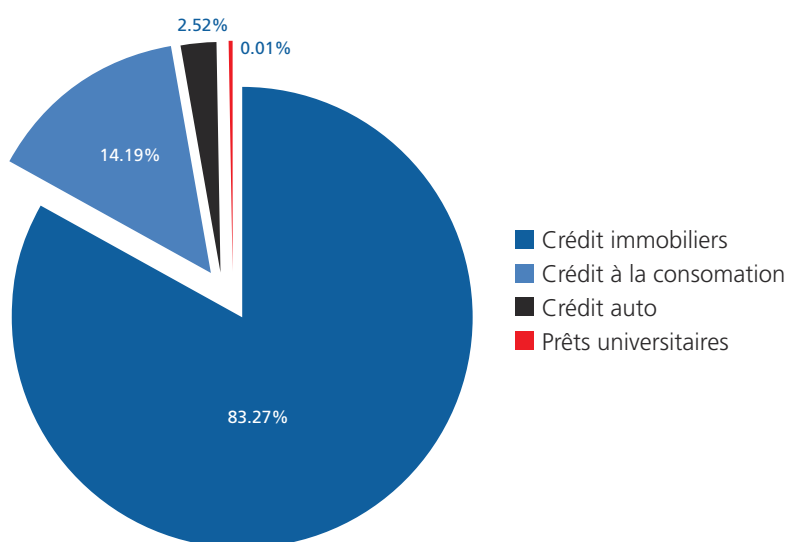
5.1. Les crédits octroyés aux les ménages :

En Tunisie, la majorité des crédits octroyés aux les ménages se font principalement auprès des banques (crédit bancaire) et des sociétés de Leasing.

Dans le système financier tunisien, les types de crédits les plus octroyés sont constitués par¹⁶:

- Les crédits immobiliers
- Les crédits à la consommation
- Les crédits auto
- Les prêts universitaires

Figure 38 : Répartition des crédits aux particuliers 2010

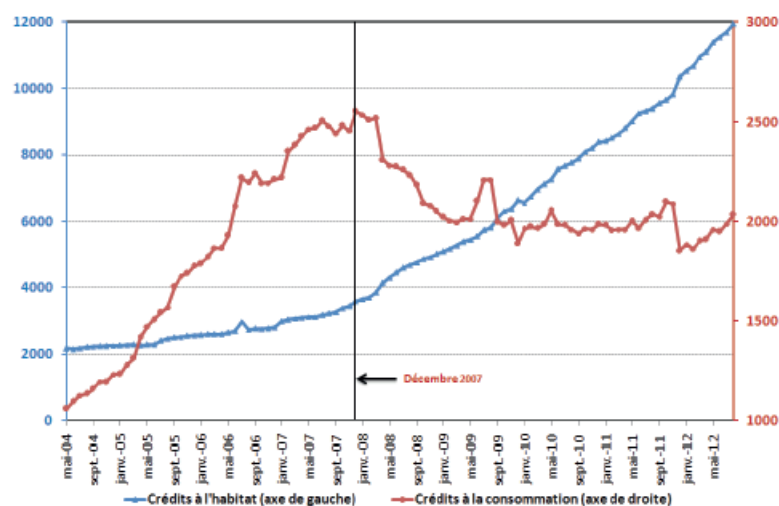


D'après le graphique, on constate :

- Qu'en premier lieu, que la majorité des crédits octroyés pour les ménages visent à financer l'obtention d'un logement avec une part de 83,28%.
- En deuxième lieu, on trouve les crédits à la consommation (14,19%) suivis des crédits auto (2,52%) selon le rapport fourni par la banque centrale.

16 Source : Rapports de la banque centrale 2005-2015.

Figure 39 : Crédits à l'habitat et à la consommation

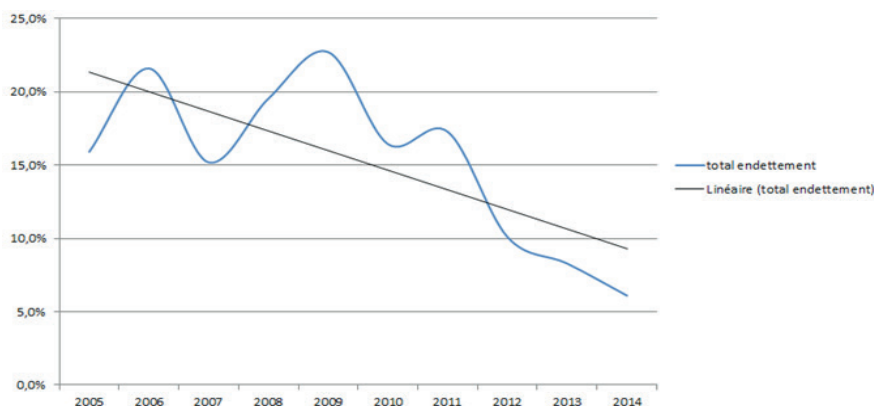


Ce graphique met en relief la comparaison des deux types de crédits les plus octroyés.

Les crédits immobiliers ont observé une croissance assez importante depuis 2008. Ces derniers ont cru d'environ 19,4% par an sur la période considérée.

S'agissant des crédits à la consommation, ils ont enregistré une baisse à partir de l'année 2007 et il a fallu attendre jusqu'à 2009 pour enregistrer une certaine reprise.

Figure 40 : Total endettement (2005-2014)



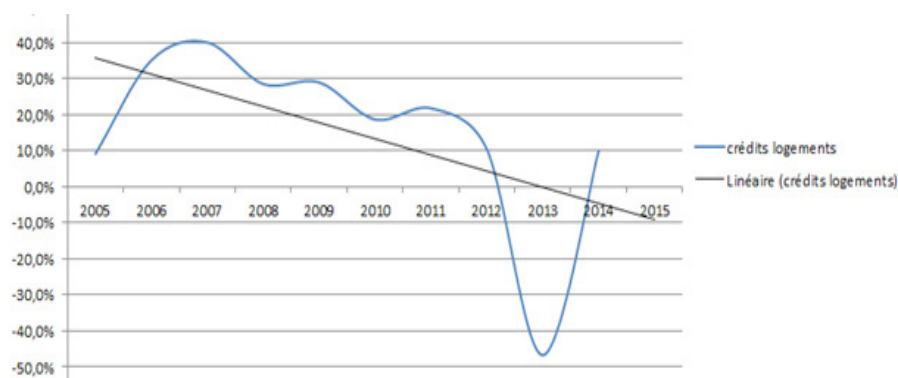
D'après le graphique ci-dessus, on peut constater que la tendance de l'évolution de l'endettement total a changé depuis 2010 :

Avant 2010, cette évolution effectuait un mouvement sinusoïdal (15% et 22%) (4.493MD en 2005 et 10.702MD en 2010)¹⁷ ;

Après 2010, elle variait suivant une tendance baissière jusqu'à atteindre les 6% en 2015(18487MD)¹⁸.

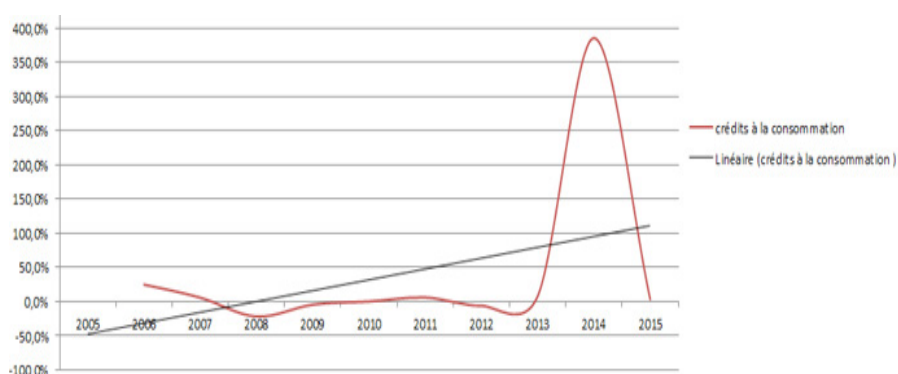
17 Chiffres de la BCT
18 Chiffres de la BCT

Figure 41 : Évolution des crédits logement en %



On constate ici que l'évolution des crédits logements a progressé de 30% entre 2005 et 2007¹⁹, mais depuis elle suivait une tendance baissière jusqu'à rejoindre son niveau initial en 2012. En 2013, les crédits logements ont chuté de plus de 50% pour reprendre après la progression et retrouver en 2014 le même niveau qu'en 2012.

Figure 42 : Évolution des crédits consommation en %



Pour les crédits à la consommation, leur variation est presque stable jusqu'à 2013. En 2014, cette dernière a enregistré un pic de 400% et revient en 2015 à son niveau initial.

5.2. Analyse chronologique

• Avant 2010 :

Le taux de l'endettement global varie entre 15% et 22%.

Pour les crédits logements, ils ont varié selon une tendance baissière mais de faible amplitude, alors que pour les crédits à la consommation leur évolution est restée stable.

• Après 2011 :

L'endettement global a poursuivi sa tendance baissière mais avec une amplitude de plus en plus importante. Pour les crédits logements, eux aussi, ont continué à baisser pour enregistrer en 2013 une chute de 50%.

¹⁹ Chiffres de la BCT

Selon les analystes de la BCT, les chiffres et les faits confirment en effet que les Tunisiens optent de plus en plus pour les crédits au détriment de leurs capacités de remboursement²⁰. Aujourd'hui, plus de 80% de la population active, évalués à presque 3.593.000, sont aujourd'hui endettés.

Les crédits de consommation ont atteint 25% du total de ces crédits, ce qui montre clairement que le citoyen tunisien ne regarde plus les dépenses quand il s'agit de s'offrir des vacances de rêves ; un comportement consommatoire qui devient presque identique à celui des pays développés.

Cependant, le revenu moyen des Tunisiens est de très loin inférieur à celui des pays occidentaux, ce qui donne à ce problème une toute autre envergure plus grave.

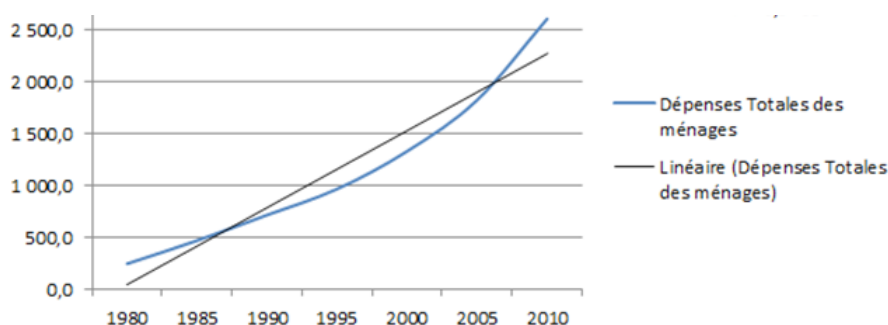
L'endettement des ménages tunisiens a dessiné un nouveau pic l'an passé pour atteindre un montant record d'environ 18,5 Milliards de Dinars contre 17,4 en 2014 et 16MD en 2013. Ce montant colossal de l'endettement global des ménages est en réalité très sous-évalué puis qu'il ne prend en considération que les crédits servis par les banques à leur clientèle. Outre les crédits bancaires classiques, ils contractent des prêts auprès des caisses sociales ainsi que des crédits à court terme tel que les découverts bancaires, à cela s'ajoute aussi les crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

5.3. Les facteurs de l'endettement

L'envolée de l'endettement des ménages ne trouve pas son origine uniquement dans la « fièvre acheteuse qui s'empare des ménages pendant les fêtes et les vacances ». Elle s'explique aussi par « la paupérisation rampante de la classe moyenne qui constituait la colonne vertébrale de l'édifice sociétal tunisien²¹. Cette dernière ne représente plus actuellement que 53% de la population tunisienne contre 84% en 1984 et 70% en 2010 ».

Concrètement l'inflation ressentie semble différente de celle mesurée par des chiffres. Le pouvoir d'achat, en régression continue depuis 2011, est en deçà par rapport aux statistiques. Ce qui pose le problème du différentiel « inflation perçue-inflation déclarée. En examinant les données de l'INS, l'inflation est de 5.7%, maintenu depuis le mois de février 2015 alors que les ménages constatent, au vu de leurs dépenses qu'il atteint les 10%, voire plus.

Figure 43 : Dépenses totales des ménages (1980-2010)



20 Rapports de la banque centrale 2005-2015

21 Les changements des modes de consommation des tunisiens, rapport final- mai 2013, Alouane Leila, Bahri Ines, Ben Abdallah Senim, Ben Maa-toug Abderrazek, Sellami. Abdellatif, Zarrouk Ben Chaabane Wided. (http://inc.nat.tn/sites/default/files/document-files/rapport_final-mai_2013_0.pdf)

Les dépenses des ménages suivent toujours une tendance haussière exponentielle.

Ceci est dû :

- Au développement de leurs habitudes de consommation ;
- À la modification relativement rapide de la structure de leurs dépenses ;
- À la mauvaise allocation du budget : plusieurs ménages font preuve d'une rationalité limitée, compte tenu de leur contrainte budgétaire, de l'évolution des prix relatifs. Résultat des courses, ils se trouvent devant une situation de surendettement.

Cependant, connaissant le pouvoir d'achat et le revenu moyen des Tunisiens, l'endettement pour l'acquisition d'un logement ou d'un véhicule est incontournable dans la mesure où il respecte la capacité de remboursement des ménages.

Les professionnels appellent à l'instauration de la culture de l'épargne, toujours pas assez développée. Une telle pratique permet à la fois de faire face aux événements inattendus sans pour autant recourir aux crédits et d'avoir une certaine somme d'argent permettant d'alléger les crédits et réduire la période de remboursement.

Conclusion

Après analyse, après le choc du 14 janvier, le taux de chômage a augmenté ce qui a engendré une perte d'emplois et par conséquent une diminution des revenus, d'où l'augmentation de l'endettement des ménages.

L'analyse de la relation consommation-endettement, nous amène à suggérer que les enquêtes de consommations soient plus spécifiques et plus fréquentes, pour tenir compte des phénomènes tels que les pertes d'emploi, la diminution des revenus...

CHAPITRE 6. LA CONSOMMATION ET L'ÉPARGNE

Introduction

Ce chapitre analyse l'évolution enregistrée au niveau de la consommation et de l'épargne en Tunisie au cours de la dernière décennie.

Depuis Keynes, on a pris conscience du rôle joué par la demande dans l'évolution de l'activité économique.

Depuis longtemps, les économistes se sont penchés sur le lien fondamental que la consommation entretient avec le revenu des ménages, le niveau des prix, le niveau du taux d'intérêt, etc.

Pour Keynes, la consommation est une fonction croissante du revenu, c'est-à-dire que lorsque le revenu croît, la consommation croît aussi. Cela explique aussi que la consommation est plus importante dans les pays développés à haut revenu moyen que dans les pays en voie de développement.

En même temps, Keynes montre que la propension marginale à consommer est décroissante par rapport au revenu. C'est-à-dire que la part du revenu affectée à la consommation décroît lorsque le revenu augmente.²²

Cela vient du fait qu'au moment où le revenu augmente les besoins primaires sont satisfaits et que les personnes commencent à épargner une partie de plus en plus grande de leur revenu.

6.1. Évolution de la Consommation et de l'Épargne 2005-2015.

L'activité économique estimée par la croissance du PIB en terme réel au cours de la période 2005- 2015 a suivi une trajectoire éclectique.

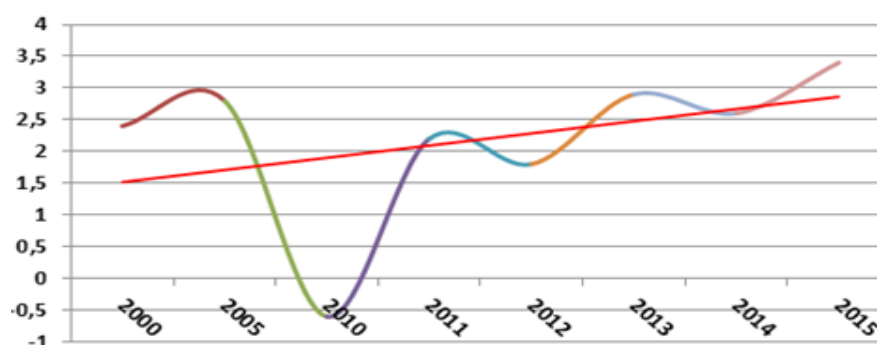
6.1.1. La consommation globale

La consommation globale est l'ensemble de dépenses courantes engagées pour les achats de biens et services pour les entités du secteur public, auxquels s'ajoutent les dépenses de la consommation finale des ménages.

⇔ **La consommation globale est la somme des dépenses de consommation publique et privée (% sur le graphique).**

22 Référence : Les changements des modes de consommation des tunisiens, rapport final- mai 2013, Alouane Leila, Bahri Ines, Ben Abdallah Senim, Ben Maatoug Abderrazek, Sellami. Abdellatif, Zarrouk Ben Chaabane Wided. (http://inc.nat.tn/sites/default/files/document-files/rapport_final-mai_2013_0.pdf)

Figure 44 : Évolution en % de la consommation globale (2000-2015)



En Tunisie, la consommation globale a enregistré une nette augmentation. Les dépenses de consommation globale ont presque doublé (Coefficient multiplicateur = 2,15) ou bien encore soit une augmentation de 115% en 2014 par rapport à 2005.

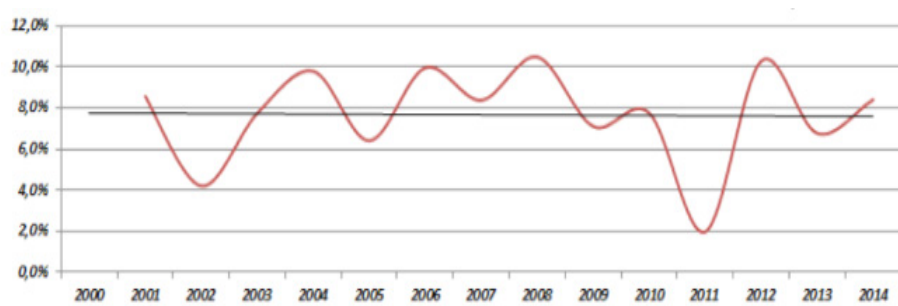
Toutefois, la consommation globale – très éclectique- a enregistré la plus forte baisse pour atteindre -0,5% contre une reprise positive en 2011 permettant d'atteindre un taux y afférent d'environ 2,5%.

L'évolution de la consommation peut être expliquée par plusieurs déterminants à savoir :

a. Le revenu national disponible brut

En Tunisie, le lien entre consommation et revenu est très stable. La préférence du consommateur tunisien pour le présent, l'incite à réagir aux fluctuations de son revenu courant.

Figure 45 : Évolution en % RNDB (2001-2014)



Le RNDB (revenu national disponible brut) a enregistré une augmentation de 97,84 % en 2014 par rapport à 2005.

D'après le graphique, on constate qu'en 2011, le taux de croissance du RNDB a enregistré une chute pour atteindre 2,0% contre 7,8% l'année précédente. Ceci s'expliquerait principalement par le choc du 14 janvier 2011 et ses conséquences en termes de rattrapage des salaires.

Le climat d'incertitude en Tunisie, les manifestations, les grèves ont entraîné la délocalisation et le désinvestissement des investisseurs étrangers qui ont quitté la Tunisie pour s'installer dans des pays voisins, ce qui s'est traduit par une perte d'emplois, une baisse des revenus disponible et de la consommation.

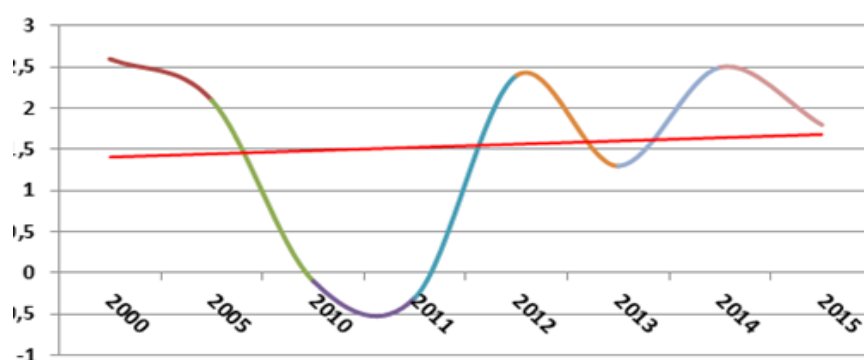
Par contre ce même agrégat a enregistré en 2012 une augmentation de 10,3% par rapport à l'année précédente (effets différés de rattrapage des revenus sur les prix).

b. La demande intérieure

Le trend du taux de croissance est globalement de pente positive de 2000 à 2015.

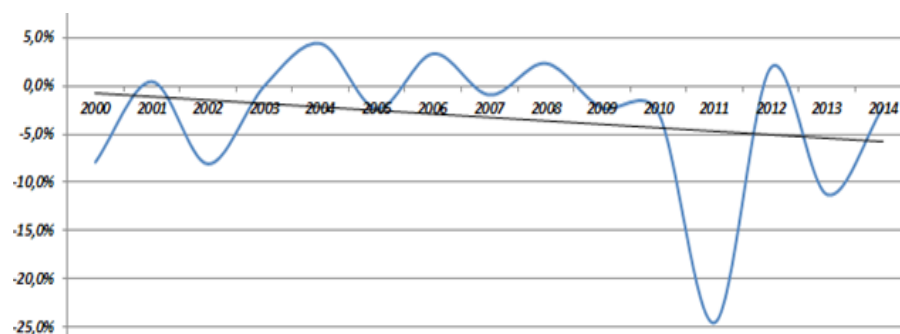
La croissance a suivi un rythme positif avec des phases de récession et de surchauffe comme le montre le graphique.

Figure 46 : Évolution de la croissance et son trend entre 2000 et 2015



Au cours de la période 2000-2010, le taux de croissance positif est de 1,53% en moyenne. A partir de 2010-2011, la tendance s'est incurvée vers le bas avec le choc de 14 janvier. Depuis 2012, il y a eu une succession de fluctuations de « reprise-déficience ».

Figure 47 : Évolution de la croissance et son trend 2000-2014



Chaque phase est caractérisée par un ralentissement-récession suivie par suite par une reprise et une surchauffe.

A partir de 2010-2011, la tendance est incurvée vers le bas suite au choc de 14 janvier. Depuis 2012, il y a eu un semblant de reprise qui a été suivi par une nette récession qui a culminé en 2015.

6.2. Analyse de l'évolution de la consommation et l'épargne

6.2.1. Analyse chronologique avant 2011

En 2005

La consommation globale a continué à réaliser ces progressions mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente en terme tant réel que constant, passant respectivement de 5,2% en 2004 à 4,7% en 2005 et de 8,8% en 2004 à 6,8% en 2005.

⇔ Cette décélération provient principalement du ralentissement de la progression de la consommation privée pour la même période passant de 9,3% à 6,9%.

Le PIB a enregistré aussi une augmentation moins rapide en 2005 par rapport à 2004 en prix tant réel que nominal de 4,2% et 6,2% respectivement.

⇔ L'augmentation légère du PIB a influencé l'évolution du RNDB qui se compose du PIB minorés par les transferts courants versés au reste du monde et les revenus primaires versés au reste du monde et majoré par les transferts courants reçu du reste du monde et les revenus primaires reçus du reste du monde.

Donc le RNDB a enregistré une augmentation moins rapide en 2005 par rapport à 2004 passant de 9,8% à 6,4%.

Par référence au RNDB, la PMC (propension moyenne à consommer le RNDB) a enregistré une augmentation légère de 78,8% en 2005 contre 78% en 2004, ce qui s'explique par une augmentation de la consommation à un rythme supérieur à celui des revenus.

⇔ L'évolution des agrégats mentionnés ci-dessus a influencé l'évolution de l'épargne nationale qui a réalisé en 2005 un taux de croissance de 3,9% pour un montant de 8364,0MDT contre 14,4% en 2004 pour un montant de 8668,8MDT. Donc l'épargne nationale a enregistré une décélération.

⇔ L'épargne nationale représentait 22% du RNDB en 2004 contre 21,3% en 2005.

Donc la PMS (propension moyenne à épargner le RNDB) calculée par référence au RNDB a reculé de 0,7 points de pourcentage.

En 2006

La consommation globale a réalisé une augmentation de 8,9% contre 7,1% l'année précédente.

⇔ L'augmentation de la consommation globale provient de la consommation publique qui a évolué plus rapidement que la consommation privée, en réalisant une augmentation de 9,8% et 6,8% respectivement.

Le RNDB a réalisé une augmentation pour passer de 6,4 en 2005 à 10% en 2006.

La PMC calculée par référence au RNDB va enregistrer nécessairement une légère décélération suite à l'augmentation de la consommation finale à un rythme inférieur à celui du RNDB, elle a atteint 78,3% contre 79 en 2005.

Compte tenu de l'évolution de la consommation globale, RNDB et PMC on peut constater l'amélioration de l'épargne nationale qui représentait 9905,1MD soit une augmentation de 14% contre 3,9%.

On peut constater également l'amélioration de la PMS qui a enregistré en 2006 une augmentation d'environ 22% contre 21,3% en 2005.

En 2007

L'épargne nationale a réalisé un ralentissement pour passer de 14% soit 9905,1MDT en 2006 à 7,4% soit 10634,0MDT en 2007.

Le ralentissement de l'évolution de l'épargne nationale s'explique par :

L'augmentation de la consommation globale à un rythme légèrement supérieur à celui du RNDB : 8,7% contre 8,4%.

L'évolution de la PMC calculée en référence au RNDB est passée de 78,3% en 2006 à environ 79% en 2007.

Le rythme relativement rapide de la consommation des ménages, soutenu par la consolidation de la croissance économique.

La baisse de La PMS calculée par référence au RNDB est passée de 22% à 21,4% en 2007 par rapport à l'année précédente.

En 2008

La consommation finale globale, exprimée en termes réels, s'est accrue en 2008 de 4,8% contre 5,2% un an plus tôt.

En termes courants, la consommation finale a connu une accélération, soit 9,9% contre 8,7% une année auparavant, en rapport avec l'effet de l'inflation importée due à la hausse des prix des produits de base sur le marché mondial et aux fluctuations des taux de change.

La consommation finale a enregistré une augmentation par rapport à 2007. Elle est passée de 38997,5MDT à 42839,3MDT.

Aussi, le RNDB a enregistré une augmentation de 10,5% contre 8,4% en 2007. Le RNDB est passé de 49631,5MDT à 54837,9MDT.

La PMC a enregistré une décélération avec un taux de croissance de 78,11% contre 79% en 2007.

L'épargne nationale a connu une consolidation en 2008, en relation avec l'accroissement des revenus et la poursuite d'une politique active en matière de mobilisation des ressources d'épargne par le système bancaire et financier.

En effet, elle a progressé de 12,8% contre 7,4% en 2007, pour s'élever à 11998,6MDT. Quant au taux d'épargne, il est passé, d'une année à l'autre, de 21,4% à 21,88% du RNDB.

En 2009

La consommation finale globale a été marquée par un ralentissement de son rythme de progression qui a atteint 7,7% en prix courants, contre 9,9% en 2008.

La propension moyenne à consommer, exprimée par le rapport entre la consommation totale et

le Revenu national disponible brut (RNDB), s'est située à environ 79% contre 78,11% en 2008.

L'épargne nationale a connu également une décélération de son rythme d'accroissement qui s'est situé à 4,9% contre 12,8% un an plus tôt.

⇔ Ceci s'expliquerait par le ralentissement de la croissance économique et partant de l'évolution du Revenu par habitant qui s'est accru de 6,2% contre 9,4% en 2008, pour atteindre 5.641 dinars.

⇔ En conséquence, le taux d'épargne a légèrement diminué, d'une année à l'autre, revenant d'environ 22% à 21,43% du RNDB.

En 2010

L'amorce d'une amélioration de la conjoncture économique tant au niveau mondial que sur le plan national, observée surtout à partir du deuxième semestre 2010, s'est traduite par une accélération du rythme de la demande intérieure et par une nette reprise des échanges extérieurs de biens et services.

Toutefois, cette évolution n'a pas permis de relancer certaines activités économiques qui se sont ressenties de facteurs exogènes défavorables tels que les aléas climatiques et la concurrence extérieure aiguë pour quelques secteurs et d'accroître, par conséquent, les créations d'emplois conformément aux objectifs tracés.

En 2011

L'évolution de la demande globale a été marquée par une baisse de la demande intérieure en volume qui a touché les investissements privés tant nationaux qu'étrangers, en plus du report de l'exécution de certains projets publics et d'une certaine décélération de la consommation des ménages, avec une contribution négative à la croissance économique (-0,9 point de pourcentage).

Egalement et suite au fléchissement du volume des échanges extérieurs de biens et services, la contribution des exportations nettes des importations à la croissance a été négative de 0,9 point de pourcentage, en raison surtout de la chute de la production de phosphate, de la baisse de la demande pour le tourisme et de l'essoufflement des ventes des industries manufacturières sur le marché européen au cours des derniers mois de l'année.

La régression de la demande globale a été conjuguée à la faiblesse de l'offre, sous l'effet des arrêts de production dans plusieurs secteurs d'activité, ce qui a pesé sur la situation du marché de l'emploi et les équilibres financiers.

Les exportations de biens et services ont progressé en 2011 de 0,5% seulement en prix courants contre un accroissement moyen proche de 20% durant les dernières années, à l'exception de 2009 (-13,9%). Cette décélération est imputable, notamment, aux perturbations ayant affecté l'activité industrielle et les exportations, surtout en ce qui concerne le secteur des mines, phosphate et dérivés, outre la forte régression des recettes touristiques en devises. En volume, les exportations totales ont diminué de 4,3% contre une augmentation de 12,6% en 2010, étant signalé que la Tunisie n'a pas pu bénéficier de la hausse des prix mondiaux des produits phosphatés et de la bonne tenue de la demande extérieure pour ces produits.

Globalement, la consommation finale s'est accrue à un rythme proche de celui de l'année 2010 (8,5% en prix courants).

La progression de la consommation publique à un rythme plus rapide qu'une année auparavant (11,2% en prix courants contre 8,1%) s'explique par l'accroissement des traitements et salaires, rubrique la plus importante dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat, et des dépenses de compensation qui ont presque doublé pour totaliser environ 2.869 MDT ou 4,4% du PIB nominal.

A l'inverse, la consommation privée a accusé une décélération de son rythme d'évolution (7,8% en prix courants contre 9,2% en 2010) dans un contexte de régression de l'économie.

Tout en continuant à constituer le principal moteur de la croissance économique, elle semble connaître un certain essoufflement ces dernières années en raison du ralentissement de la croissance depuis 2009 et du niveau élevé du chômage.

En raison de la faible progression du Revenu national disponible brut (RNDB), soit 1,4%, la propension moyenne à consommer s'est établie à environ 84%, niveau en augmentation de 5,5 points de pourcentage tant par rapport à 2010 qu'à la moyenne observée durant la décennie écoulée.

Pour ce qui est des investissements, la formation brute de capital fixe (FBCF) a accusé une régression de 9,6% en prix courants et de 12,6% en volume, soit la plus forte baisse depuis plus de deux décennies. En particulier, les investissements directs étrangers (IDE) ont chuté de 25,7% en 2010 pour se situer à 1.609 MDT, tandis que le démarrage de certains projets publics programmés a été reporté en raison du climat d'instabilité et des pressions sur les finances publiques.

Aussi, le taux d'investissement a-t-il diminué pour se situer à 21,8% du PIB contre une moyenne de l'ordre de 24% pour les trois années précédentes. Ce niveau s'avère insuffisant pour réaliser une croissance économique plus élevée, comparativement à d'autres pays à degré de développement similaire à la Tunisie, à même de consolider les créations d'emplois et de réduire le taux de chômage.

Il s'explique, en dehors des facteurs conjoncturels, par la faiblesse de l'investissement privé national qui a un caractère structurel en raison de la prédominance des petites et moyennes entreprises (PME) dans le tissu économique et des difficultés liées à l'environnement des affaires, en particulier la persistance de certains obstacles à la dynamique de l'investissement comme l'insuffisance des infrastructures de base dans les régions de l'intérieur et les lourdeurs administratives dans le processus de création des entreprises.

6.2.2. Analyse chronologique après 2011

L'épargne, a enregistré une croissance négative de 23,0%.

Ceci est dû suite au du ralentissement de la croissance économique, ce qui se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire et celui de la balance des paiements courants.

En 2012

La demande intérieure a enregistré en 2012 une progression de 11% en termes courants et de 4,3% en termes constants, en relation avec un redressement de l'activité économique, suite à la reprise des investissements et à la progression de la consommation privée, contre une certaine décélération de la consommation publique.

En effet, la consommation finale a progressé de 9,9% aux prix courants et de 4,4% en termes réels, soit un rythme proche de celui du RNDB, ce qui s'est traduit par une légère baisse de

la propension moyenne à consommer par rapport à 2011 tout en restant à un niveau élevé (82,9% du RNDB contre 83,2% en 2011 et 78,3% en 2010).

Ce rythme a été tiré par la consommation privée qui a été particulièrement favorisée en 2012 par le renforcement des revenus salariaux ainsi que par la baisse progressive du taux de chômage. Quant à la consommation publique, elle s'est accrue de 8,4% aux prix courants et de 4,2% aux prix constants, retrouvant ainsi un rythme de croissance moyen, après une accélération en 2011.

Pour sa part, l'investissement global a connu une reprise de 14,9% aux prix courants après une baisse de 6,4% en 2011, reflétant la hausse de la formation brute de capital fixe (FBCF) de 11,4% et celle de la variation des stocks de 44,4%.

La reprise de l'investissement traduit l'effort du secteur public pour soutenir l'activité économique avec néanmoins un retard dans l'exécution des dépenses d'équipements prévues pour l'exercice 2012.

Les exportations de biens et services ont connu une progression de 11,9% aux prix courants en relation avec la reprise des recettes des services, surtout avec la relance graduelle de l'activité touristique et corrélativement le transport aérien, sans toutefois atteindre les niveaux enregistrés en 2010.

Les importations de biens et services ont connu sur l'ensemble de l'année 2012 une progression à un rythme plus accéléré que celui des exportations, soit 15,2% aux prix courants.

En particulier, les achats de biens ont progressé de 13,3% en valeur et de 7,8% en volume, avec une croissance sensible pour les produits énergétiques, les biens alimentaires et les biens de consommation.

En 2013

La demande intérieure s'est accrue de 1,8% aux prix constants contre 4,9% en 2012 enregistrant ainsi un ralentissement affectant surtout la consommation privée et l'investissement.

Quant à la demande extérieure, elle a été marquée par une baisse des exportations et des importations de biens et de services se traduisant par une contribution à la croissance économique des exportations nettes des importations de l'ordre de 0,3 point de pourcentage.

La consommation finale nationale s'est accrue de 4,6% en termes constants et de 10,7% en termes courants, contre respectivement 5,1% et 10,9% en 2012, se traduisant par une légère hausse de la propension moyenne à consommer qui s'est établie à 86,5% du revenu national disponible brut (RNDB).

Ce ralentissement est imputable essentiellement à celui de la consommation privée, qui représente 78,2% de la consommation nationale et qui a été affectée par l'évolution modérée du RNDB contre une hausse sensible du taux d'inflation.

L'évolution modérée de l'investissement est due au climat d'incertitude qui a prévalu en 2013 affectant ainsi l'investissement privé, comme en témoigne le ralentissement de l'évolution des crédits à l'économie, outre la baisse des investissements directs étrangers (IDE) et celle des dépenses d'équipement de l'Etat.

Les exportations de biens et services ont enregistré en 2013 une évolution modérée de 3,3% aux prix courants et une baisse de 4,1% aux prix constants sous l'effet notamment de la faiblesse de la demande européenne.

L'épargne nationale a connu une baisse de 8,5% en 2013 ce qui a entraîné un fléchissement du taux d'épargne par rapport au RNDB qui est revenu de 15,9% en 2012 à 13,5% contre une moyenne de l'ordre de 22% avant 2011.

Les importations de biens et services ont connu en 2013 un ralentissement, soit 3,7% aux prix courants contre 13% en 2012, reflétant la faiblesse de l'activité économique notamment la consommation et l'investissement.

En effet, le ralentissement des importations a concerné la majorité des groupes de produits avec, en particulier, une baisse des achats de biens d'équipement.

La baisse de l'épargne, essentiellement intérieure, reflète la décélération du rythme de progression du revenu national disponible brut (RNDB) en 2013 revenant de 10,4% à 7,6%. Outre le ralentissement du PIB nominal (8,1% contre 9,2% en 2012), un ralentissement de l'apport du secteur extérieur a été enregistré, en particulier pour les transferts des tunisiens à l'étranger qui n'ont augmenté que de 4,1% en 2013 contre 25,4% en 2012, pour s'élever à près de 3.700 MDT ou 4,8% du PIB.

En 2014

La demande intérieure a connu une évolution graduelle en dépit de la baisse de l'investissement en termes constants et la poursuite du ralentissement de la consommation privée et publique, sous l'effet d'une orientation plus restrictive de la politique budgétaire.

En 2014, l'activité économique nationale a subi, l'effet cumulé de la faiblesse de la demande intérieure, conjugué à une demande extérieure atone, marquée notamment par la lenteur de la reprise dans la zone euro, affectant les exportations de biens et les entrées de touristes.

La demande intérieure, a progressé à un rythme faible en dépit d'une certaine amélioration, soit 3% en prix constants contre 1,4% en 2013, en relation avec le ralentissement de la consommation finale et la poursuite de la baisse de l'investissement.

Du côté de la demande extérieure, les exportations en volume ont poursuivi leur baisse, pour la deuxième année consécutive, contre une légère reprise des importations.

Ainsi, les exportations nettes des importations ont affiché une contribution négative à la croissance économique de 0,9 point de pourcentage.

Après une année de baisse, l'épargne nationale a connu une légère reprise de 3,8% en 2014, résultant, notamment, de l'essoufflement de la consommation finale. Toutefois, le taux d'épargne a continué à suivre un mouvement de baisse pour revenir à 13,5% du revenu national disponible brute (RNDB).

La poursuite de la baisse du taux d'épargne s'explique notamment, par l'évolution du RNDB à un rythme moins rapide que celui de la consommation finale (9% et 9,8%, respectivement).

Pour l'année 2015, les prévisions tablent sur une faible évolution de la demande intérieure et particulièrement la consommation qui serait affectée par une croissance modérée du revenu disponible brut et une poursuite du resserrement de la politique budgétaire.

Quant à la FBCF, elle connaîtrait une amélioration qui serait tirée par une reprise des investissements dans les secteurs énergétiques et du transport. Parallèlement, une reprise des flux des IDE et un redressement des dépenses d'équipement de l'Etat sont attendus. La demande extérieure connaîtrait, pour sa part une certaine amélioration à la lumière des

perspectives économiques favorables dans la zone euro.

Aussi, une légère amélioration dans le secteur de l'extraction de pétrole, une progression de l'activité de phosphate et une saison agricole prometteuse sont-elles attendues pour l'année 2015. En relation avec la situation économique nationale et la conjoncture internationale défavorable, les investissements ont Tunisie ont continué à enregistrer en 2014, une croissance modérée.

Pour l'année 2015

Une faible évolution de l'épargne nationale est prévue et partant une baisse du taux d'épargne par rapport au RNDB. Par contre, et malgré un redressement de la FBCF, l'investissement connaîtrait une légère baisse compte tenu de la variation de stocks.

Conclusion

La faiblesse de l'évolution de l'épargne nationale prévue et partant de la baisse du taux d'épargne par rapport au RNDB, est significative de la perte du pouvoir d'achat des ménages qui gardent leur « standing de consommation » et qui sont amenés à dépenser plus pour avoir le niveau de consommation réelle et à épargner moins et/ou désépargner.

CHAPITRE 7. STABILISATION ET INFLATION

Introduction

Les pressions inflationnistes interviennent alors que le pays a connu en 2011 un ralentissement économique suivi de revendications sociales se traduisant par une croissance négative, une augmentation du nombre de chômeurs et une baisse significative des investissements étrangers.

Il est opportun d'identifier si l'inflation est réelle, sur quels biens ou services elles s'exerce et chercher les facteurs qui en sont à l'origine.

Faut-il rappeler que l'inflation dépend de facteurs mixtes (monétaires et structurels), qui vont de la hausse de la masse monétaire à la production réelle et aux prix à l'importation.

Ce papier traitera des éléments suivants :

- L'indice des prix à la consommation (IPC) et ses limites
- Autres facteurs explicatifs de l'inflation
- Suggestions pour d'autres indices

7.1. L'indice des prix à la consommation (IPC) et ses limites

L'inflation étant définie comme la hausse générale du niveau général des prix à la consommation. L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument élaboré par l'Institut National des statistiques pour mesurer l'inflation et suivre l'évolution du niveau général des prix à la consommation.

L'IPC met en évidence la variation des prix de la quasi-totalité des biens et services consommés par les ménages.

L'IPC englobe une multitude de variations de prix élémentaires en accordant à chaque bien et à chaque service le poids qu'ils ont dans le budget des consommateurs.

L'IPC est utilisé principalement pour :

- (I) la mesure du taux d'inflation général ;
- (II) l'élaboration de la politique monétaire ;
- (III) l'analyse de la conjoncture économique ;
- (IV) l'indexation des conventions entre les différents partenaires socio-économiques ;
- et pour
- (V) la comptabilité nationale en tant que déflateur des agrégats économiques.

L'inflation, telle que mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), a augmenté sensiblement passant de 3,5% en 2009 à 5,8% en 2013, avant de refluer à 4,9% en 2015 sous l'effet notamment de la baisse de la facture pétrolière.

Cette inflation a cependant conduit à une détérioration du pouvoir d'achat des ménages rendant difficile un ajustement du programme de compensation et la discussion/considération de la mise en place d'un moratoire sur les augmentations salariales.

L'INS a finalisé la confection d'un nouvel indice des prix à la consommation familiale (IPC) base 100 en 2010, en remplacement de l'ancien indice base 100 en 2005.

Les nouvelles données sur la structure des dépenses de consommation, de la dernière enquête sur le budget et la consommation des ménages effectuée en

2010-2011, ont permis de procéder à la révision du système de pondérations ainsi que l'introduction d'autres améliorations méthodologiques qui ont touché particulièrement :

- (I) l'échantillon des produits et l'introduction des nouvelles variétés ;
- (II) l'extension de l'observation des prix de certains produits déjà existant dans l'ancien panier à l'ensemble des localités du champ géographique de l'indice ;
- (III) l'actualisation de la liste des points de vente en tenant compte du développement du commerce de détail et ce par l'insertion des centres commerciaux implantés dans les nouveaux quartiers et les zones périphériques ;
- (IV) une meilleure adaptation des produits, des points de ventes et des fréquences de relevés

L'IPC a donc connu plusieurs réformes visant l'amélioration de ses aspects méthodologiques dont notamment l'élargissement du champ géographique, la population de référence et l'actualisation du panier des biens et services.

L'IPC (base 100 de 2010) se caractérise notamment par la population de référence qui se compose des ménages urbains et ruraux y compris toutes catégories socio-professionnelles.

L'IPC est calculé à partir des données d'une enquête sur les prix réalisée au niveau de 24 chefs-lieux des gouvernorats et les grandes agglomérations urbaines.

Le panier de référence est composé de presque 1000 produits. Toutefois, l'IPC se fonde sur le panier du consommateur moyen.

Les Tunisiens ressentent de plus en plus le décalage entre l'évolution des prix annoncés et la réalité.

Le consommateur qui a une bonne connaissance des prix s'aperçoit rapidement de l'augmentation du coût de la vie, une hausse qui n'apparaît pas clairement dans l'IPC.

Il est nécessaire de concevoir, comme mentionné par certaines études, la mise en place d'un indice du coût de la vie.

Le coût de la vie est une évaluation du coût moyen des dépenses de consommation des ménages.

Les indices utilisés pour mesurer l'inflation ne permettent pas de mesurer l'évolution du coût de la vie.

Pour mesurer l'évolution du coût de la vie, il faut inclure la variation des quantités consommées.

La construction de l'IPC ne prend pas en considération l'évolution de la qualité des biens, le changement des goûts des consommateurs ou les fluctuations du cours de change.

L'apparition d'un nouveau produit ou service ou d'une nouveauté dans un ancien produit (innovation) n'apparaît pas dans l'indice.

L'inflation ressentie en Tunisie est influencée par un contrôle par l'état des prix de certains produits.

Pour la Tunisie, et comme mentionné, l'inflation se calcule sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC couvre les biens et services inclus dans la consommation des ménages urbains et ruraux.

Le panier de consommation servant à déterminer cet indice est calculé à partir des résultats des

enquêtes quinquennales de consommation des ménages.

La liste des produits et la structure des pondérations adoptées au sein du panier de consommation sont déterminées en fonction du budget consacré par le ménage moyen pour chaque groupe de produits.

Les produits alimentaires demeurent la part la plus importante des dépenses expliquant plus de 32,7% de l'IPC.

7.2. Autres facteurs explicatifs de l'inflation

L'inflation en Tunisie est le résultat de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels.

La hausse remarquable du taux d'inflation en Tunisie en 2013, s'explique par l'inflation importée, la politique monétaire, le déséquilibre entre l'offre et la demande, les anticipations des variations de prix et autres facteurs informels tel que les réseaux de contrebande.

La politique monétaire menée depuis 2011 a contribué à une dépréciation sensible du taux de change nominal par rapport à l'Euro et au dollar. Le dinar s'est déprécié de 32% en valeur nominale depuis 2010.

Cette stratégie a pu permettre de maintenir la compétitivité prix des exportations tunisiennes.

Dans le même temps, la dépréciation continue du dinar depuis 2011 contribue également à renchérir le coût des importations et à fragiliser le solde courant.

Dans la mesure où la part de l'endettement extérieur dans l'endettement public de la Tunisie est en augmentation sensible depuis 2011 et représentait en 2015, plus de 60% de la dette publique.

Des arbitrages stratégiques pourraient être nécessaires à terme, impliquant la recherche d'un taux de change permettant d'équilibrer l'ensemble de ces variables.

D'un autre côté, la contrebande et l'exportation illégale ont entraîné des pénuries de plusieurs produits principalement alimentaires et autres.

Ces réseaux parallèles sont enclins à vendre des produits à des prix supérieurs au marché tirant les prix vers le haut au niveau national.

Ces exportations illégales continuent à être des sources de l'augmentation de l'inflation, particulièrement depuis 2012 et de la détérioration du pouvoir d'achat du citoyen tunisien. Ces produits sont dans la plus part subventionnés.

Des mesures strictes sont entreprises pour dissuader et lutter contre le trafic de marchandises aux frontières, en particulier contre l'exportation illégale des produits subventionnés et par la même rétablir l'équilibre économique et satisfaire l'offre par une demande domestique.

Plusieurs instruments influent sur l'inflation. Il s'agit, sur ce plan, du rôle de l'Institut d'émission et, à ce titre, pour faire baisser l'inflation, les autorités monétaires optent pour la ponction des liquidités et pour l'élévation du taux directeur sur le marché interbancaire, ce qui entraîne un ralentissement de la demande car l'investissement et la consommation diminuent donc les prix baissent.

Dans certains cas, une hausse du taux directeur destinée à freiner une économie en surchauffe

peut amener des effets pervers qui contrarient les objectifs visés en attirant les capitaux spéculatifs.

La Banque centrale de Tunisie (BCT) conduit depuis 2011 une politique monétaire accommodante destinée à soutenir l'économie en fournissant la liquidité nécessaire au système bancaire tout en tentant de maîtriser l'inflation.

La BCT a ainsi eu recours à une politique de gestion flexible de son principal taux directeur, le Taux du marché monétaire (TMM).

Ce dernier est passé en moyenne de 4,50% en 2010 à 3,5% en 2012, 4% en 2013 et 4,3% en novembre 2015.

L'Etat tunisien a la capacité d'influencer directement les prix.

Ceci se fait grâce à deux mécanismes :

- En fixant un prix officiel pour certaines denrées et produits de consommations mais aussi ;
- En subventionnant certains produits alimentaires de base. En Tunisie, les dépenses en produits alimentaires, en énergie et en transport représentent respectivement 32%, 5% et 11% de l'IPC.

Le système de compensation permet d'assurer l'approvisionnement régulier du marché local par des produits subventionnés à des prix relativement stables, qui tiennent compte du pouvoir d'achat.

De fait, la portée de la politique de compensation s'étend de la protection du pouvoir d'achat des tunisiens à faible revenus contre les aléas du marché mondial, à la garantie d'un revenu minimum aux agriculteurs via la subvention.

Cependant, ce contrôle des prix s'est effectué au détriment de pressions budgétaires plus importantes.

En effet, au lendemain du 14 janvier, le gouvernement a revu à la hausse la caisse de compensation en vue de palier aux augmentations des prix mondiaux des denrées alimentaires, notamment des produits céréaliers, et afin d'apaiser la population dont les attentes n'ont cessé de croître.

Toutefois, la maîtrise de l'inflation par la « rigidité » des prix administrés entraîne une augmentation intensive des subventions.

Le risque de la suppression « mécanique » d'une distorsion des prix peut accroître l'impact d'autres distorsions dont notamment l'accroissement du déficit public et/ou la diminution du niveau des réserves de devises, avec tous les effets pervers auto-entretenus sur l'économie.

Depuis le début de l'année 2012, l'inflation moyenne est en nette hausse avec des taux de 0,9% en janvier, et plus 5,7% en février contre un glissement annuel s'établissant 3,5% en 2011.

Cette inflation – directement ressentie par le consommateur moyen – reflète une importante hausse des prix des produits alimentaires, représentant plus de 32 % des dépenses du consommateur moyen. Cette hausse de l'inflation avait été anticipée avec la prise en compte d'une hausse des prix à la production.

Ces coûts de production ont effectivement bien augmenté fin 2011 (dépenses d'énergie, salaires...).

Les entreprises tunisiennes ont dès lors mécaniquement répercuté cette hausse des coûts de production sur le prix de vente de nombreux produits.

Cependant, avec les prix administrés en 2011, la hausse des prix n'a eu lieu qu'au début de 2012.

Fondamentalement, L'IPC, indicateur général, ne traduit pas l'inflation au niveau du panier de la ménagère.

7.3. Suggestions pour d'autres indices

L'IPC, indicateur général, ne traduit pas l'inflation au niveau du panier de la ménagère. Toutes les études en font la problématique centrale de l'évolution de pouvoir d'achat des ménages.

En outre, la méthodologie de calcul de l'IPC est souvent remise en cause de l'existence d'écart considérable est observé entre l'inflation calculée et l'inflation ressentie par la population.

Il ne faudrait pas alors parler d'un indice mais de plusieurs indices d'inflation qui tiendraient compte des disparités régionales et des disparités de consommation entre les différentes couches sociales.

Ces différents indices des prix à la consommation pourraient inclure :

- Un indice de prix national (qui existe déjà) ;
- Un indice de prix pour les ménages pauvres ;
- Un indice de prix par région ;
- Un indice du panier de la ménagère.

Les changements de comportement des consommateurs se font à un rythme soutenu. L'apparition de nouveaux produits et services et les grands changements que subissent les habitudes de consommation ne sont pas forcément reflétées dans l'indice, étant donné que l'IPC se fonde sur le panier du consommateur moyen revu tous les cinq ans.

Conclusion

L'examen de l'indice des prix à la consommation (IPC) et ses limites ainsi que les autres facteurs explicatifs de l'inflation gagneraient à être complétés par une analyse empirique inflation – salaire, ce qui sera traité dans le chapitre ci-après.

CHAPITRE 8. ANALYSE EMPIRIQUE: INFLATION-SALAIRE

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous proposerons d'estimer et de diagnostiquer les effets d'une variation du SMIG régime 48 heures sur l'évolution du niveau général des prix d'une part et sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation familiale d'autre part.

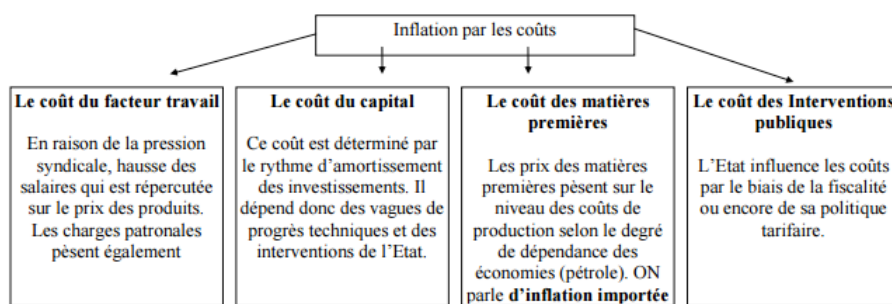
8.1. Eclairages

8.1.1. Inflation par les coûts

Le processus de production, en amont du marché, peut également jouer un rôle essentiel dans la formation des prix.

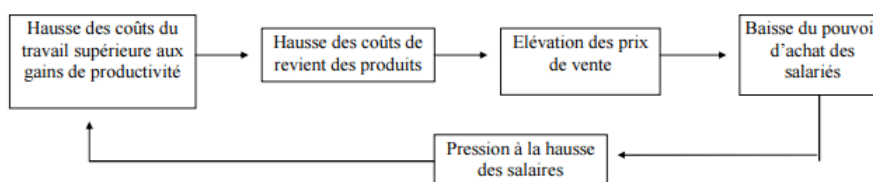
Ainsi des niveaux élevés de prix des différents facteurs contribuent-ils à accroître les coûts de production et par là même à augmenter le niveau de prix des produits.

Graphique 1 : Décomposition de l'inflation par les coûts



Nombreuses et variées, les sources d'inflation par les coûts se combinent et s'entretiennent pour donner naissance à ce que l'on appelle «des spirales inflationnistes ». La plus connue est la boucle salaires-prix.

Graphique 2 : Spirale inflationniste



8.1.2. Boucle d'analyse Notre analyse porte sur la « BOUCLE »

Évolution des salaires (coût du travail) – prix d'offre des produits, selon la séquence ci-dessus.
Sur la période de 2005-2015 : 5 ans avant le 14 janvier – 5 ans après le 14 janvier.
Les variables utilisées dans nos estimations sont les suivantes²³:

INGP = logarithme naturel du niveau général des prix de la valeur ajoutée : NGP. Le Niveau Général des Prix de la Valeur Ajoutée est un indicateur très fiable du niveau et de l'évolution des prix des biens et des services produits par l'économie. Il se réfère à une année de base (ici, 2010).

IIPC = logarithme naturel de l'indice des prix à la consommation familiale, IPC. L'IPC est calculé par l'Institut National de la Statistique, sur la base d'enquêtes de consommation mensuelles, et qui se réfèrent à l'enquête exhaustive quinquennale. Cette dernière permet de fixer pour 5 ans, la structure des dépenses des ménages (alimentation, habillement,...)

ISMIG48 = logarithme naturel du SMIG régime 48 heures : c'est la variable la plus pertinente, dans la mesure où elle concerne une grande partie de la masse des salariés.

8.2. Diagnostic sur le plan global

8.2.1. Impact du SMIG sur l'indice des prix à la consommation familiale.

Il est question de mesurer l'effet d'une augmentation de 1 % du SMIG sur l'indice des prix à la consommation familiale. Au niveau de l'indice des prix à la consommation familiale, le coefficient de l'élasticité du SMIG 48 et de 1,75.

Ce qui signifie que 1 % d'augmentation du SMIG se traduit par une augmentation de 1,75 % de l'indice des prix à la consommation familiale telles que calculés par l'institut national de la statistique.

Tableau 16 : Output de la régression ICP sur SMIG

```
. use "C:\Users\Dell\Desktop\FESTUNIS\DOC DE W\DATA DOC DE W\ fichier_final_stata.dta", clear
. xtreg lipc2005 lsmig48, re
```

Random-effects GLS regression	Number of obs	=	144
Group variable: s	Number of groups	=	9
R-sq: within = 0.1795	Obs per group: min	=	16
between = 1.0000	avg	=	16.0
overall = 0.1708	max	=	16
corr(u_i, X) = 0 (assumed)	Wald chi2(1)	=	29.26
	Prob > chi2	=	0.0000

	lipc2005	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
	lsmig48	1.74983	.3235031	5.41	0.000	1.115776 2.383884
	_cons	4.294391	.0821689	52.26	0.000	4.133343 4.455439
	sigma_u	0				
	sigma_e	.64408034				
	rho	0				(fraction of variance due to u_i)

²³ Nous travaillons en panel. Nous choisissons les spécifications effets aléatoires dans la mesure où la dimension temporelle est relativement réduite. Le modèle à effet aléatoire donne de meilleurs résultats.

8.2.2. Effet d'une augmentation de 1 % du SMIG sur le niveau général des prix de la valeur ajoutée NGP au niveau global

a. Impact sur le PIB aux coûts des facteurs

Le coefficient d'élasticité du niveau général des prix par rapport au SMIG est égal à 1,147, cela signifie qu'une augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 1,147 % du niveau général des prix de la valeur ajoutée du PIB aux coûts des facteurs.

Tableau 17 : Output de la régression PIB aux coût des facteurs sur SMIG

```
-> secteur = PIB-CF.p10
```

Fixed-effects (within) regression		Number of obs	=	16
Group variable: s		Number of groups	=	1
R-sq: within	= 0.9935	Obs per group: min	=	16
between	= .	avg	=	16.0
overall	= 0.9935	max	=	16
corr(u_i, Xb)	= .	F(1,14)	=	2134.92
		Prob > F	=	0.0000

lnpg	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lsmig48	1.147174	.0248278	46.21	0.000	1.093923 1.200424
_cons	-.3040517	.0063127	-48.16	0.000	-.3175911 -.2905122
sigma_u	.				
sigma_e	.0166171				
rho	.				(fraction of variance due to u_i)

F test that all u_i=0: F(0, 14) = . Prob > F = .

b. Impact sur le PIB aux prix du marché au niveau.

Effet d'une augmentation de 1 % du SMIG sur le niveau général des prix de la valeur ajoutée du PIB aux prix du marché au niveau global.

Le coefficient d'élasticité du niveau général des prix par rapport au SMIG est égal à 1,08, cela signifie qu'une augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 1,08 % du niveau général des prix de la valeur ajoutée du PIB aux prix du marché.

Tableau 18 : Output de la régression PIB aux prix de marché sur SMIG

```
. xtreg lnpg lsmig48, re
```

Random-effects GLS regression		Number of obs	=	144
Group variable: s		Number of groups	=	9
R-sq: within	= 0.7573	Obs per group: min	=	16
between	= 0.4675	avg	=	16.0
overall	= 0.7094	max	=	16
corr(u_i, X)	= 0 (assumed)	Wald chi2(1)	=	406.40
		Prob > chi2	=	0.0000

lnpg	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
lsmig48	1.08029	.0535874	20.16	0.000	.9752603 1.185319
_cons	-.2777074	.0186864	-14.86	0.000	-.314332 -.2410829
sigma_u	.03783553				
sigma_e	.1045005				
rho	.11589551				(fraction of variance due to u_i)

8.3. Diagnostic au niveau sectoriel

8.3.1. Impact sur les activités marchandes

Pour les activités marchandes, le coefficient d'élasticité est de 1,19 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 1,18% de l'ensemble des prix d'offre des activités marchandes.

Tableau 19 : Output de la régression de la VA activités marchandes sur SMIG

```

-> secteur = AM.p10

Fixed-effects (within) regression               Number of obs   =        16
Group variable: s                             Number of groups =         1

R-sq:  within = 0.9910                        Obs per group:  min =         16
          between = .                                avg =        16.0
          overall = 0.9910                        max =         16

                                         F(1,14)          =    1535.74
corr(u_i, Xb) = .                               Prob > F         =    0.0000

```

ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lsmig48	1.187262	.0302962	39.19	0.000	1.122283	1.252241
_cons	-.3153543	.0077031	-40.94	0.000	-.3318759	-.2988328
sigma_u	.					
sigma_e	.02027702					
rho	.	(fraction of variance due to u_i)				

```

F test that all u_i=0:      F(0, 14) = .                Prob > F = .

```

8.3.2. Impact sur les activités non marchandes

Il s'agit des services administratifs et associatifs...Le coefficient d'élasticité est de 0.95 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 0.95% de l'ensemble des prix d'offre des activités non marchandes.

Tableau 20 : Output de la régression de la VA activités non-marchandes sur SMIG

```
-> secteur = ANM.p10
```

Fixed-effects (within) regression	Number of obs	=	16
Group variable: s	Number of groups	=	1
R-sq: within = 0.9825	Obs per group: min	=	16
between = .	avg	=	16.0
overall = 0.9825	max	=	16
corr(u_i, Xb) = .	F(1,14)	=	784.41
	Prob > F	=	0.0000

ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lsmig48	.9507673	.0339471	28.01	0.000	.877958 1.023577
_cons	-.2480085	.0086314	-28.73	0.000	-.266521 -.229496
sigma_u	.				
sigma_e	.02272055				
rho	.	(fraction of variance due to u_i)			

F test that all u_i=0:	F(0, 14) =	.	Prob > F =	.
------------------------	------------	---	------------	---

8.3.3. Impact sur les activités du secteur de l'agriculture et pêche

Pour les activités du secteur de **l'agriculture et pêche**, le coefficient d'élasticité est de 0.89 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 0.89% de l'ensemble des prix d'offre des activités du secteur.

Tableau 21 : Output de la régression de la VA agriculture et pêche sur SMIG

```
-> secteur = AP.p10
```

Fixed-effects (within) regression	Number of obs	=	16
Group variable: s	Number of groups	=	1
R-sq: within = 0.6817	Obs per group: min	=	16
between = .	avg	=	16.0
overall = 0.6817	max	=	16
corr(u_i, Xb) = .	F(1,14)	=	29.98
	Prob > F	=	0.0001

ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lsmig48	.8928587	.1630706	5.48	0.000	.543107 1.24261
_cons	-.192995	.0413335	-4.67	0.000	-.2816465 -.1043434
sigma_u	.				
sigma_e	.10447373				
rho	.	(fraction of variance due to u_i)			

F test that all u_i=0:	F(0, 14) =	.	Prob > F =	.
------------------------	------------	---	------------	---

8.3.4. Impact sur les activités du secteur des consommations intermédiaires

Pour les activités du secteur des **consommations intermédiaires**, le coefficient d'élasticité est de 0.26 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 0.26% de l'ensemble des prix d'offre des activités du secteur.

Tableau 22 : Output de la régression des activités des CI sur SMIG

```
-> secteur = CI.p10
```

<i>Fixed-effects (within) regression</i>	<i>Number of obs</i>	=	16
<i>Group variable: s</i>	<i>Number of groups</i>	=	1
<i>R-sq: within</i>	=	0.1513	
<i>between</i>	=	.	
<i>overall</i>	=	0.1513	
	<i>Obs per group: min</i>	=	16
	<i>avg</i>	=	16.0
	<i>max</i>	=	16
	<i>F(1,14)</i>	=	2.50
<i>corr(u_i, Xb)</i>	=	.	
	<i>Prob > F</i>	=	0.1365

<i>ln_gp</i>	<i>Coef.</i>	<i>Std. Err.</i>	<i>t</i>	<i>P> t </i>	<i>[95% Conf. Interval]</i>
<i>lsmig48</i>	.2606292	.1649823	1.58	0.136	-.0932226 .614481
<i>_cons</i>	-.0131518	.0418181	-0.31	0.758	-.1028426 .0765391
<i>sigma_u</i>	.				
<i>sigma_e</i>	.10569847				
<i>rho</i>	.				(fraction of variance due to u_i)

<i>F test that all u_i=0:</i>	<i>F(0, 14)</i>	=	.		<i>Prob > F</i>	=	.
-------------------------------	-----------------	---	---	--	--------------------	---	---

8.3.5. Impact sur les activités du secteur des industries manufacturières

Pour les activités du secteur des **industries manufacturières**, le coefficient d'élasticité est de 1.26 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 1.26% de l'ensemble des prix d'offre des activités du secteur.

Tableau 23 : Output de la régression activités du secteur des industries manufacturières sur SMIG

```
-> secteur = IMAN.p10
```

Fixed-effects (within) regression	Number of obs	=	16
Group variable: s	Number of groups	=	1
R-sq: within	=	0.9637	Obs per group: min
between	=	.	avg
overall	=	0.9637	max
	F(1,14)	=	371.61
corr(u_i, Xb)	=	.	Prob > F
			= 0.0000

ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lsmig48	1.260999	.0654144	19.28	0.000	1.120699	1.401298
_cons	-.3455943	.0166323	-20.78	0.000	-.381267	-.3099216
sigma_u	.					
sigma_e	.04378139					
rho	.	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0:	F(0, 14) =	.	Prob > F =	.
------------------------	------------	---	------------	---

8.3.6. Impact sur les activités du secteur des industries non manufacturières

Pour les activités du secteur des **industries non manufacturières**, le coefficient d'élasticité est à peu près de 2.19 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 2.19% de l'ensemble des prix d'offre des activités du secteur.

Tableau 24 : Output de la régression activités du secteur des industries non-manufacturières sur SMIG

```
-> secteur = INMAN,p10
```

Fixed-effects (within) regression	Number of obs	=	16		
Group variable: s	Number of groups	=	1		
R-sq: within	=	0.9581	Obs per group: min	=	16
between	=	.	avg	=	16.0
overall	=	0.9581	max	=	16
corr(u_i, Xb)	=	.	F(1,14)	=	320.03
			Prob > F	=	0.0000

ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lsmig48	2.191492	.1225025	17.89	0.000	1.92875 2.454234
_cons	-.5965627	.0311475	-19.15	0.000	-.6633676 -.5297579
sigma_u	.				
sigma_e	.08199011				
rho	.	(fraction of variance due to u_i)			

F test that all u_i=0:	F(0, 14) =	.	Prob > F =	.
------------------------	------------	---	------------	---

8.3.7. Impact sur les activités du secteur services marchands

Pour les activités du secteur **services marchands**, le coefficient d'élasticité est de 0.82 signifie que toute augmentation de 1 % du SMIG se traduit par une augmentation de 0.82% de l'ensemble des prix d'offre des activités du secteur.

Tableau 25 : Output de la régression activités du secteur services marchands sur SMIG

```
-> secteur = SM.p10
```

<i>Fixed-effects (within) regression</i>		Number of obs	=	16
Group variable: s		Number of groups	=	1
R-sq: within	= 0.9938	Obs per group: min	=	16
between	= .	avg	=	16.0
overall	= 0.9938	max	=	16
		F(1,14)	=	2230.64
corr(u_i, Xb)	= .	Prob > F	=	0.0000

	ln _g p	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lsmig48		.8248215	.0174641	47.23	0.000	.7873648	.8622781
_cons		-.2139627	.0044404	-48.19	0.000	-.2234865	-.204439
sigma_u		.					
sigma_e		.01168857					
rho		.	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0:	F(0, 14) =	.	Prob > F =	.
------------------------	------------	---	------------	---

Conclusion

L'analyse économétrique des élasticités de l'IPC et de NGP par rapport au SMIG couvrent la période d'étude. La significativité des spécifications est positive, compte tenu des statistiques « t » (P>|t| = 0.000) et « F » (Prob > F = 0.000), le montrent les tableaux de l'output de stata12. La différence des élasticités de l'IPC/SMIG et celles des NGP/SMIG, (les premières étant très supérieures aux secondes), suggèrent que les modes de calcul de l'IPC ne reflètent pas réalité du niveau des prix, ni celui de l'inflation. Les spécifications économétriques nous ont amenés à estimer (ci-après) par un Modèle d'Equilibre Général Calculable pour confirmer les présentes conclusions.

CHAPITRE 9. SIMULATION DE POLITIQUE SALARIALE

Introduction

Nous nous proposerons, ici, d'estimer et de diagnostiquer les effets d'une variation des salaires sur l'activité économique en général et sur les prix d'offre des secteurs, sur la base d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable (**MEGC**). Ce dernier point pourra confirmer les résultats du chapitre précédent.

Nous avons utilisé le programme GAMMS (Programme d'estimation de l'équilibre général économique dans sa dernière version (2008). Les données ont été calibrées à partir du TES 2008-2010 (Tableau Entrées-Sorties, d'après les données de l'INS).

Nous nous plaçons dans le court terme, c'est-à-dire à l'horizon de 2 ans environ.

Nous avons retenu un certain nombre d'hypothèses relativement conformes à la situation économique.

Hypothèses retenues :

- H1. Dépréciation du dinar par rapport aux principales devises : 10%
 - H2. Augmentation des salaires (SMIG 48 heures) : +5%
 - H3. Augmentation du niveau d'activité des services administratifs 3 : +5%
 - H4. Augmentation de l'investissement public : +10%,
 - H5. Le prix du reste du monde étant pris comme numéraire
- Dans ce qui suit nous résumons les résultats des simulations.

9.1. La Valeur Ajoutée au coût des facteurs (VACF)

Il y a une augmentation de la VACF : Valeur Ajoutée aux Coûts des Facteurs.

- À prix constants (+0.78%).
- À prix courants (+9.18%).

Ainsi à ce niveau, il y a un léger effet sur l'activité de production (de la valeur ajoutée). Cependant que l'effet prix de la VACF se manifeste très fortement.

Ce résultat est très similaire aux résultats des spécifications économétriques précédemment présentées.

9. 2. La balance commerciale

- A l'équilibre, il y a une baisse de l'exportation de (5.86%) en volume.
- Quant à l'importation, nous constatons une baisse de (4.63%) en volume, et une augmentation de (11.35%) à prix courants.
- Globalement, le déficit de la balance commerciale augmente en monnaie locale de (88.53%)

9.3. Equilibre offre-demande des produits

Il y a une baisse générale en volume, excepté pour les secteurs :

- Bâtiments et travaux publics (+7.11%)
- Les services administratifs (+3.5%) (par hypothèse)
- Matériaux de construction céramiques et verres (+2.23%).
- En valeur, il y a une augmentation générale due à l'augmentation des prix, sauf pour le produit Tourisme où il y a une baisse de (-1.25%). Pour ce dernier, les résultats des simulations montrent que les prix d'offre du secteur ne soient plus compétitifs.

9.4. Niveau d'activité des secteurs :

Les résultats des simulations à l'équilibre, il y a une baisse générale en volume sauf pour les secteurs :

- bâtiments et travaux publics (+7.11%)
- hydrocarbures où il y a une hausse de (+4.12%)
- matériaux de construction céramique et verres (+1.87%)

9.5. Emploi.

Il apparaît qu'il y aurait des opportunités d'emploi dans six secteurs productifs :

- Hydrocarbures : +14.1%.
- Bâtiments et travaux publics : +11.68%.
- Industries Mécanique et électrique : +6.3%.
- Transport et communication : +5.9%.
- Matériaux de construction céramique et verres +5.4%.

Pour les autres secteurs productifs, il y a une baisse qui n'est cependant pas très significative, sauf pour le secteur Tourisme où il y a une baisse de -6.95%.

9.6. L'excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Nous ne considérons ici que les secteurs productifs marchands et à prix constants.

Il y a une augmentation significative pour cinq secteurs classés par ordre décroissant.

- Hydrocarbures : +8.8%.
- Bâtiment et travaux publics +7.24%.
- Electricité +5.08%.
- Matériaux de Construction Céramique et Verres : +3%.
- Transport et Communication : +1.35%

Pour les diminutions significatives, nous trouvons :

- Tourisme : -10.76%). Cela pourrait être une confirmation des problèmes rencontrés par ce secteur.
- Textile Habillement et cuirs (-5.04%). Ce secteur souffre aussi de problèmes de croissance après l'abrogation de l'accord multifibres qui a eu lieu en 2002.
- 6.c Industries Manufacturières Diverses (-4.14%). Cela pourrait être un indicateur de fermeture de petites entreprises.
- Services Financiers et Assurances : il y a une baisse (-3.45%), ce qui pourrait être un indicateur de problèmes financiers consécutifs à la contrainte financière et du collapsus financiers de l'après 14 janvier.

- Autres Services Marchands : ce dernier secteur accuse une diminution (-3.22%). Une diminution du RBE qui serait due aux pressions exercées par le marché informel.

D'après ces résultats, nous préjugeons que les secteurs des services pourraient être confrontés à des problèmes financiers.

Conclusion

La simulation par le MEGC confirme l'impact négatif d'une augmentation des salaires sur les variables économiques et macro financières et sur l'équilibre macroéconomique.

Elle réaffirme la significativité de la divergence d'impact par rapport à l'IPC telle qu'elle a été estimée par les spécifications économétriques au chapitre ci-avant.

Il serait très opportun d'élaborer un MEGC-Social multi-agent pour apprécier l'évolution des revenus (et plus spécialement des salaires) et des prix, avec des études d'impact sur l'activité et l'emploi, le pouvoir d'achat et sur le bien-être des ménages.

CHAPITRE 10. LA POLITIQUE DES SALAIRES

Introduction

L'une des causes de l'inefficacité du marché du travail en Tunisie tient aux écarts existants entre les salaires d'équilibre du marché et ceux qui sont déterminés par des éléments institutionnels et extérieurs au marché.

Par institution, nous entendons les organisations qui négocient les contrats de travail, et aussi la législation contenue dans le code du travail ainsi que le processus de négociation collective qui influencent les mécanismes de recrutement, les relations professionnelles et les politiques salariales telles que la législation du salaire minimum, les clauses d'indexation ...

Les politiques salariales de l'Etat et l'action des syndicats sous forme de politique réglementaire et de négociation collective sont souvent perçus comme des facteurs de rigidités des salaires et donc de distorsions.

L'Etat a été conduit à assumer un rôle important dans la fixation des règles de la vie sociale des institutions et de l'entreprise.

La législation qui en découle est responsable de l'existence de certaines rigidités dans les mécanismes du marché du travail et de la politique salariale.

Ces aspects du marché du travail caractérisent le cas tunisien. Ils acquièrent actuellement de l'ampleur dans une conjoncture caractérisée par la crise affectant les entreprises et le renforcement de la concurrence internationale, rendant nécessaire et la compression des coûts, notamment salariaux.

En période de croissance, la stratégie des entreprises avait consisté à accorder aux salariés de fortes garanties sur le plan des augmentations salariales et de l'emploi.

Par contre, en période de ralentissement de la croissance voire récession, les entreprises sont amenées à comprimer leurs coûts et à rechercher des éléments de souplesse inhérents à la gestion de leurs effectifs.

L'analyse dans ce papier sera centrée sur les points suivants :

- La politique salariale ;
- Salaires et distorsions ;
- Flexibilité et formation des salaires.

10.1. La politique salariale

Avant l'avènement de la négociation collective, la politique des salaires était de type réglementaire. Elle s'est caractérisée par l'adoption de 118 règlements sectoriels.

Ceux-ci font correspondre aux divers emplois des salaires minimums respectifs et des primes servies aux salariés disposant d'une ancienneté supérieure ou égale à 5 ans dont le montant est modulé par tranches de 5 ans avec un plafonnement à 15 ans. Cette politique est caractérisée par :

- L'absence de lien entre le salaire minimum légal et les salaires minima catégoriels ;

- Une certaine homogénéité du champ d'application économique et géographique ;
- Le caractère marginal des accessoires du salaire et de l'avantage horizontal ;
- L'absence de normes de révision des salaires.

Ces différents éléments ont permis à la structure des salaires d'avoir les caractéristiques suivantes :

- Les disparités des salaires reflètent les divers degrés de qualification ;
- Les salaires des travailleurs non qualifiés dans le secteur public excèdent ceux du secteur privé ;
- Les taux des salaires augmentent avec la taille des entreprises.

Cette politique a eu pour conséquence de limiter l'accroissement du salaire moyen et du salaire minimum dans l'industrie, situation logique dans un marché de travail caractérisé par une offre excédentaire.

Par contre, se crée une différence importante du niveau du salaire entre, d'une part, les grandes entreprises du secteur public ou du secteur monopolistique privé et le secteur concurrentiel privé d'autre part.

La principale caractéristique était l'accroissement du taux de croissance économique. Parallèlement, le nombre des conflits a considérablement évolué. De ce fait, la politique réglementaire de fixation des salaires ne pouvait plus être maintenue.

C'est ainsi que le cadre institutionnel de la fixation des salaires et des conditions du travail diffère selon la nature de l'employeur : l'Administration, les entreprises publiques et les entreprises privées.

Pour les agents de l'Etat, le cadre institutionnel est formé par le statut de la fonction publique pour lequel n'existe aucune réelle négociation collective. Néanmoins, le Syndicat est associé à travers ses représentants dans l'établissement de ce statut.

Pour les entreprises publiques, il existe une loi régissant les relations sociales, chaque entreprise publique ayant un statut définissant les taux de salaire et les conditions du travail.

Pour les entreprises privées, la négociation collective s'est instaurée à un niveau national à travers l'établissement de la convention collective cadre et le Pacte Social.

L'objectif de la convention collective cadre a été d'organiser les relations sociales sur une base rationnelle afin de limiter les conflits sociaux, de promouvoir la paix sociale et de servir comme modèle aux différentes conventions sectorielles.

La convention collective cadre, signée par l'UGTT et l'UTICA sous le contrôle de l'Etat avait pour objectif de combler les lacunes du code de travail.

Elle consacre le renforcement des deux organisations syndicales comme étant les seuls porte-paroles permanents des travailleurs et employeurs.

Elle renforce donc l'autorité et le contrôle des deux syndicats et a pour objectif d'établir le contenu impératif des conventions de branche.

C'est une véritable charte interprofessionnelle qui doit être, obligatoirement, prise en compte dans l'établissement des conventions collectives sectorielles. Elle s'applique donc à toutes les activités professionnelles non agricoles.

Elle comporte 52 articles qui peuvent être regroupés en quatre catégories :

- La convention collective cadre stipule l'objet, le champ et la durée d'application, les procédures de révision et de dénonciation, le règlement des conflits et l'entrée en vigueur de chaque convention.
- Elle détermine l'organisation sociale de l'entreprise et les droits collectifs des salariés : liberté d'opinion, libre exercice du droit syndical, représentation du personnel.
- Elle réglemente l'ensemble des rapports individuels du travail : conditions d'embauche et de licenciement, statut du salarié, grille des salaires, tableau de classification professionnelle, apprentissage et formation professionnelle, rémunération du travail de nuit et des heures supplémentaires, et enfin le respect de la discipline dans l'entreprise.

La convention collective cadre réglemente les conditions générales du travail à savoir :

- Durée du travail de nuit ;
- Travail de nuit ;
- Repos hebdomadaire ;
- Jours fériés ;
- Congés annuels payés ;
- Normes de production ;
- Et garanties sociales (prévoyance sociale, régime de retraite).

Toutes ces clauses constituent le contenu obligatoire de toutes les conventions collectives, couvrant ainsi tous les aspects de relation de travail.

Ainsi le contenu prédéterminé de chaque convention par les dispositions de la convention collective cadre limite la liberté des négociateurs au niveau sectoriel.

La négociation collective dépend des relations entre le syndicat et le pouvoir politique. Elle est centralisée puisqu'elle se fait au niveau national.

La faiblesse de la négociation a conduit à la prépondérance du rôle de l'Etat dans la fixation des règles concernant les relations professionnelles.

La négociation collective ne concerne que les travailleurs du secteur structure. Sont exclus de la négociation collective les travailleurs saisonniers, les travailleurs du secteur informel, les travailleurs agricoles et les chômeurs, c'est-à-dire une grande majorité de la population active.

Ce ne sont que les revendications des travailleurs permanents qui font l'objet de négociation (augmentations salariales, procédures d'avancement et de promotions, indemnités et primes, congés payés...)

La négociation collective a permis aussi l'obtention d'avantages au profit de l'élite syndicale (détachements, crédits d'heures, immunité contre les mesures disciplinaires et le licenciement).

Par contre la négociation collective ne s'est pas intéressée aux problèmes suivants :

- Le problème de l'emploi n'apparaît pas comme étant un objectif à réaliser puisqu'à aucun moment la négociation ne s'est attardée sur les moyens qui doivent être mis en œuvre pour permettre le traitement de ce problème crucial.
- Il n'a jamais été question de moyens qui doivent être mis en œuvre pour accroître la productivité et pour définir les normes de production.

La centralisation de la négociation empêche, en effet, de définir ces normes qui ne peuvent l'être qu'au niveau de l'entreprise.

- Enfin, la négociation collective ignore les spécificités de chaque entreprise. Elle ne peut donc pas prendre en considération la situation des entreprises en difficulté. Celles-ci sont tenues d'appliquer toutes les dispositions contenues dans les conventions collectives.

Il s'avère donc que la négociation collective n'est pas orientée vers la réalisation des objectifs globaux de l'économie (emploi, productivité, assainissement des entreprises en difficulté...) mais plutôt vers l'amélioration de la situation des travailleurs protégés.

On assiste donc à une négociation dans laquelle les syndicats formulent une revendication haute pour se prémunir contre une détérioration du pouvoir d'achat.

Le syndicat patronal essaiera de limiter le niveau des revendications tout en se prémunissant des conséquences de la stratégie syndicale en choisissant la fourchette haute d'augmentation de prix afin de maintenir leur rentabilité.

Toute référence aux bienfaits de la modération des salaires et des prix se heurte aux feux croisés des organisations syndicales et patronales maintenant ainsi leur stratégie antérieure.

Le résultat est une inflation accélérée limitant la croissance et les salaires réels, ce qui est préjudiciable aussi bien aux salariés qu'aux entreprises.

Il s'avère donc que la poursuite de l'intérêt individuel conduit à des mauvais résultats aussi bien pour les travailleurs que les patrons.

La poursuite de la négociation doit dépasser le stade du simple ajustement conjoncturel et arriver à mettre en œuvre une nouvelle codification des rapports professionnelles qui nécessitent une redéfinition du rôle des syndicats et de l'instauration d'une véritable concertation sociale prenant en considération les défis auxquels doit faire face le pays.

La convention collective sectorielle est tenue de définir ses objectifs, champ d'application, durée, conditions de révision et de dénonciation et le type de représentation des employés. Elle doit garantir le libre exercice du droit syndical et établir les conditions d'embauche et de licenciement, la classification professionnelle, la grille des salaires, les salaires appliqués au travail de nuit, les heures de travail, la formation professionnelle, les jours de congé, les conditions d'hygiène et de sécurité, le système de la retraite et enfin les normes de production. Toutes les dispositions contenues dans chaque convention sectorielle s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la convention collective cadre.

L'unité de négociation a été dans chaque cas de convention sectoriel, le secteur d'activité sans tenir compte des caractéristiques de chaque entreprise.

Chaque fédération syndicale négocie toutes les conventions sectorielles relevant de son domaine, Par exemple la fédération de l'alimentation a négocié pas moins de 17 conventions sectorielles, la convention de pétrochimie a négocié pas moins que 10 conventions.

Des conventions de secteur aussi variés que les industries mécaniques, électriques, bois ou imprimerie sont signées par la même fédération. Cela veut dire que même si, dans une activité, le syndicat n'est pas bien implanté, ses travailleurs profitent de l'appui de ceux relevant de la fédération en question.

La convention d'établissement doit être compatible avec la convention du secteur et son rôle doit être d'adapter la convention sectorielle aux spécificités de l'entreprise sans comporter des dispositions en deçà de celles prévues par la convention sectorielle du point de vue des travailleurs.

Ceci veut dire qu'aucune convention d'établissement ou qu'aucun contrat individuel ne peut comporter des conditions moins favorables que celles prévues par la convention sectorielle.

Le contenu des conventions collectives fixe le déroulement de la carrière du salarié et les conditions de sa rémunération. C'est ainsi que l'idée de carrière, relative à la fonction publique, pénètre dans le contenu des conventions collectives du secteur privé. Avant l'établissement de ces conventions, la qualification professionnelle était fixée par le contrat de travail individuel.

Dans les conventions, la qualification professionnelle conditionne la place du salarié dans la hiérarchie professionnelle et détermine son statut dans l'entreprise.

Ceci donne une classification professionnelle fixant différentes catégories suivant lesquelles il est procédé à la répartition du personnel.

Il existe trois grandes catégories réparties elles-mêmes en sous-catégories, le personnel qui accomplit des tâches liées à exercer des fonctions de commandement et de responsabilité à savoir maîtrise et cadres.

Cette hiérarchie, fixée par la convention, limite en fait la liberté de l'employeur d'affecter le travailleur, lors de son embauche, au poste de travail qu'il estime être le plus adéquat. La détermination de la qualification effective se fera par référence à l'emploi qu'il exerce.

Au niveau de chaque catégorie, les tâches à effectuer sont décrites de manière précise. Il existe, de ce fait, une véritable différenciation entre les différents statuts des travailleurs. Cette classification sert de base au recrutement, à la promotion et à la rémunération de chaque travailleur.

L'idée de carrière dans les entreprises privées se matérialise aussi dans le processus de la promotion qui prend deux formes :

- La promotion horizontale consiste à passer automatiquement d'un échelon à un échelon supérieur d'une façon continue, en fonction de l'ancienneté. Cet avancement se traduit par une augmentation du salaire de base de la catégorie. Le nombre d'échelons est en moyenne de 13 sur 26 ans de carrière, à raison de deux ans par échelon entraînant ainsi une augmentation du salaire de base, du début à la fin de la carrière, variant entre 25% et 65%.

- La promotion verticale consiste à obliger les employeurs, en cas de vacance ou de création d'emploi, à faire appel, avant de recourir à des recrutements externes, au personnel des catégories inférieures ayant l'aptitude à occuper l'emploi considéré basée sur la durée de la pratique dans la profession, la formation, la durée de service et les notes obtenues.

La convention collective fixe une grille des salaires en correspondance avec les emplois classés. Cette grille se présente comme un tableau qui comporte, d'une part, les catégories professionnelles et d'autre part, le nombre d'échelon par catégorie ainsi que la durée exigée pour passer d'un échelon à un autre.

La grille fixe les salaires minima catégoriels ainsi que leurs accessoires sur la base du SMIG qui constitue la rémunération minimale de l'ouvrier sans qualification.

Le salaire conventionnel est formé d'un élément fixe, à savoir, le salaire de base et d'un élément variable, constitué par les accessoires de salaires sous formes de primes et d'indemnités.

La fixation du SMIG est importante car il sert comme référence dans l'établissement des salaires conventionnels. Contrôler le SMIG, c'est contrôler l'évolution du reste des salaires. La commission nationale du SMIG, créée par l'Etat, a pour rôle d'étudier l'évolution des salaires réels, de soumettre au gouvernement les éléments d'une politique des salaires, et enfin proposer la fixation du SMIG. Quatre critères sont utilisés pour la fixation du SMIG :

- Les besoins essentiels des travailleurs ;
- Les revenus relatifs ;
- La capacité de paiement des entreprises et ;
- L'indexation sur la hausse des prix.

La commission étudie les différentes hypothèses de majoration du SMIG ; les deux hypothèses extrêmes étant, d'une part, l'augmentation du SMIG limitée à la hausse des prix et d'autre part, l'augmentation du SMIG pour atteindre un niveau de revenu permettant de subvenir à des besoins estimés minimum par l'UGTT.

Pour chaque hypothèse, la commission retient deux modalités de répercussion de la majoration du SMIG sur les autres salaires : soit l'ajustement des salaires effectifs par l'adjonction d'une valeur absolue égale à la majoration appliquée au SMIG, soit l'ajustement des salaires du taux de majoration appliqué au SMIG. Ceci aboutit à 8 propositions d'augmentation du SMIG et des salaires et c'est finalement le gouvernement qui tranche par l'adoption d'une proposition médiane et par le choix de répercussion en valeur absolue.

Cette politique a nécessairement pour conséquence importante la hausse du SMIG réel et le resserrement de l'éventail des salaires, c'est à dire la baisse des salaires réels autres que le SMIG.

Il est à souligner que la main d'œuvre non qualifiée qui bénéficie de la garantie du salaire minimum ne représente qu'une proportion relativement faible de la population active.

Près de la moitié de la population occupée dans le secteur productif non agricole est absorbée par le secteur non structuré dans lequel les aspirations en matière de revenu doivent se contenter d'un niveau bien inférieur à celui du SMIG et que cette protection ne s'étend pas qu'en fonction de la durée effective du travail et ne constitue donc une garantie de revenu minimum qu'à condition d'emploi à plein temps.

Le salaire de base constitue le salaire minimum afférent à chaque catégorie professionnelle et qui doit être strictement respecté. Aucun contrat individuel ne peut comporter un salaire inférieur à ce salaire et ce, en fonction de la catégorie professionnelle.

Les salaires conventionnels de base sont établis sur la base du SMIG et ce en fonction de qualification. Ils évoluent de deux manières :

- **Horizontalement**, les salaires évoluent automatiquement en fonction de l'ancienneté par le système d'échelons dont la durée varie entre une année au début et trois ans en fin de carrière. Ce système se traduit par un accroissement annuel du salaire de base allant de 0,7% à 2,65% soit une moyenne de 2%. Ce taux de croissance moyen est uniforme pour toutes les qualifications pour la plupart des conventions.

- **Verticalement**, les taux de salaires sont fixés selon un classement qui tient compte du niveau de qualification et de la nature du travail. Ces niveaux de qualifications se traduisent par des coefficients hiérarchiques qui n'augmentent que légèrement pour les cadres moyens mais qui

baissent pour les cadres supérieurs. Ce système, hérité du secteur public, ne permet pas à la structure des salaires de refléter la situation du marché du travail.

Au niveau des accessoires des salaires, le nombre de primes prévues par les conventions collectives sont très nombreuses. Pas moins de 30 primes dont la majeure partie est généralisée à toutes les catégories de salariés. Les primes les plus généralisées sont l'indemnité de transport, et la prime de présence. La prime de rendement est comprise entre 50% et 150% d'un mois de salaire de base.

Un nombre limité de conventions ont introduit la prime de productivité. Celle-ci est introduite dans les conventions qui ne prévoient pas la prime de rendement.

Le versement automatique et régulier de ces primes pousse à les considérer comme des augmentations de salaires plutôt que des primes réelles liées, par exemple, à l'effort fourni par le travailleur. Elles sont obligatoires et généralisées à l'ensemble du personnel.

Le système des primes est donc caractérisé par une certaine confusion quant aux critères de leur octroi, leur nature et leur importance dans la rémunération. Elles peuvent néanmoins être classées en trois catégories :

- **Une première catégorie** d'indemnités a pour objet de réparer un préjudice subi par le salarié, cas de l'indemnité de licenciement, de compenser les frais avancés à l'occasion du travail tel qu'indemnité de transport, de déplacement, prime de papier ; d'indemniser le risque, cas de prime de caisse, d'encourager la fidélité à l'entreprise, prime d'assiduité et d'ancienneté ou enfin ayant un caractère social cas de prime de logement, indemnité de départ à la retraite.

- **Une deuxième catégorie** est constituée de diverses gratifications qui, en principe, sont facultatives, mais qui, en fait demeurent automatiques à cause des pressions syndicales (prime de fin d'année, 13ème mois, primes à l'occasion d'événements familiaux)

- **Une troisième catégorie** est constituée par les primes proprement dites. Elles sont nombreuses et disparates, mais les plus importantes sont la prime de rendement et la prime de productivité.

La prime de rendement du secteur public est généralisée à la majorité des secteurs et à l'ensemble du personnel permanent dans chaque entreprise.

Son montant varie entre un minimum et un maximum. Elle est divisée en deux parties, la première est automatique et la deuxième dépend d'une note professionnelle et fixée en fonction du rendement. Celui-ci n'étant pas quantifié, elle devient automatique et constitue une augmentation déguisée du salaire.

La prime de productivité est fixée en principe sur la base de normes de production qui doivent être définies pour chaque entité. Elle permet de récompenser l'effort individuel du salarié qui dépasse les normes minimas de production.

Or les conventions collectives ne fixent pas ces normes et confondent donc la prime de productivité et la prime de rendement. Elle constitue elle aussi une augmentation de salaire déguisée.

10.2. Salaires et distorsions

La politique salariale, telle qu'elle a été suivie jusqu'à maintenant, a entraîné des distorsions importantes dans la structure des salaires à savoir :

- Une évolution plus favorable des salaires minimaux au détriment des salaires moyens ;
- Un resserrement de l'éventail des salaires par niveau de qualification ;
- Une très grande disparité du salaire moyen par branche d'activité entraînant la formation de deux ensembles de secteurs : l'un versant des salaires supérieurs au salaire moyen, l'autre des salaires inférieurs.

Le resserrement de l'éventail des salaires affaiblit les incitations à la formation. Il n'est guère surprenant de constater la pénurie du personnel technique, ce qui aura pour effet une tendance à la hausse des salaires du personnel qualifié dans le secteur privé et ce, grâce aux primes et indemnités et tout autre avantage en nature.

Ainsi, les rémunérations offertes par le secteur public sont presque partout insuffisantes pour attirer ou conserver un personnel qualifié avec pour conséquences des taux de rotation du personnel élevés, l'inefficacité, et le travail au noir.

Cette tendance est due en grande partie aux effets de la négociation collective.

La hausse du coût salarial pousse les entreprises à substituer le capital au travail, ce qui a entraîné une réduction de la création d'emplois.

Cette substitution est d'ailleurs encouragée dans plusieurs périodes par le niveau faible du taux d'intérêt, caractéristique essentielle d'une économie d'endettement comme celle de la Tunisie. Ce phénomène de substitution a pour effets :

D'affecter négativement les profits, ce qui rend difficile le surcoût d'investissement sur fonds propres, difficulté contournée par le recours excessif à l'endettement bancaire. Ce phénomène explique en grande partie la fragilité financière des entreprises ;

De stimuler la demande des ménages, si les salaires supplémentaires sont largement consommés, provoquant ainsi une hausse des prix réduisant ainsi la compétitivité et modifiant la répartition des revenus.

La substitution du capital au travail a entraîné une hausse de l'intensité capitaliste. Les conséquences des distorsions des prix sur la croissance de l'emploi sont celles des effets de la technologie sur l'emploi.

La technologie est bien entendu un élément important de la demande de travail à côté de la croissance économique. Le progrès technique réoriente la fonction de demande de travail et influence le niveau de l'emploi et des salaires. Si le progrès technique n'est pas neutre, il affecte les proportions des facteurs de production, modifie les productivités relatives des facteurs et la part de ces facteurs dans le revenu.

10.3. Flexibilité et formation des salaires.

Dans une période caractérisée par la montée du chômage, le blocage de la croissance, une réforme des relations professionnelles se fait de plus en plus urgente.

Cette réforme ne peut être à l'heure actuelle ni très rapide ni très large. Elle ne peut concerner que la recherche d'une certaine flexibilité essentielle pour permettre une possible restructuration de l'emploi.

Il faut remarquer à cet égard que la flexibilité ne signifie pas une liberté absolue de licencier le personnel. Elle signifie un relèvement de la vitesse d'ajustement de l'emploi et une sensibilité accrue des salaires à la situation des différentes entités publiques et privées. La flexibilité concerne la mobilité des travailleurs, la hiérarchie des qualifications, la formation des salaires et la couverture sociale

10.3.1. Mobilité des travailleurs

- Possibilité de varier l'emploi et la durée du travail en fonction de la conjoncture, d'où un relèvement de la vitesse d'ajustement de l'emploi.
- Absence de contrainte majeure tenant au travail : Essor du travail à temps partiel, des contrats à durée déterminée et de l'intérim.
- Fluidité des migrations.
- Réponse de l'emploi aux différentiels de salaires.

10.3.2. Hiérarchie des qualifications

- Adaptabilité des travailleurs à des tâches variées
- Ampleur de la formation technique
- Absence de barrière maîtrise/ouvriers

10.3.3. Formation des Salaires

- Sensibilité des salaires à la situation des firmes et du marché du travail
- Salaire moyen en fonction du chômage, de la productivité et des termes de l'échange
- Absence de salaire minimum contraignant pour les jeunes en début de carrière

10.3.4. Couverture Sociale

- Elimination des dispositions défavorables à l'emploi en matière de fiscalité et transferts sociaux.
- Absence de prélèvement renchérissant le travail au profit du capital
- Allègement des charges payées par les entreprises

La recherche d'une plus grande flexibilité doit donc emprunter trois directions :

Flexibilité des salaires par l'institution des fonds salariaux qui en période de crise peuvent être consacrés au développement de l'Entreprise et en période de croissance au développement de l'entreprise, peuvent servir à améliorer les salaires en fonction de la productivité.

Salaire trinôme, Le salaire doit avoir trois composantes : un minimum social qui doit évoluer automatiquement, une partie liée à la croissance de la productivité dans le cadre d'un partage de gains de productivité effectifs et, enfin, une partie liée aux résultats de l'entreprise. Les écarts salariaux doivent aussi refléter la situation du marché du travail.

Dans ce cadre, il est possible d'introduire un salaire minimum inférieur pour les jeunes. Le SMIG doit donc être adapté en fonction de l'âge, de la région et de la situation financière de l'entreprise.

- **La Flexibilité mécanique** par la modulation de la durée de travail et le volume de la main d'œuvre en fonction des variations de la demande.

- **La Flexibilité fonctionnelle** qui pousse les entreprises à utiliser rationnellement leur personnel à plein temps engagé sur une base permanente en adoptant les tâches accomplies aux exigences mouvantes de la production.

L'entreprise peut dans ces conditions recourir à trois formes d'emplois :

A : Un nombre fonctionnellement flexible des salariés à plein temps recrutés à long terme.

B : Une périphérie numériquement flexible des salariés à temps partiel engagés à titre temporel.

C : Travailleurs externes employés par des sociétés à qui l'entreprise confie certaines activités en sous-traitance.

Ainsi l'enjeu futur ne s'avère pas être un simple ajustement conjoncturel mais une nouvelle codification des relations de travail.

La recherche de la flexibilité est sans doute indispensable mais elle n'est pas une panacée des maux de l'économie. Celle-ci est certes importante mais doit s'accompagner par d'autres actions de politique économique.

Si la flexibilité est entendue comme réponse aux rigidités et une meilleure adaptabilité aux conditions économiques, elle ne peut que favoriser la croissance économique.

C'est ainsi que nous pensons qu'un large consensus doit concerner les points suivants :

a. La lourdeur excessive du coût salarial et non salarial du travail pour les entreprises constitue un facteur défavorable à l'emploi.

La hausse des salaires devrait donc être limitée à la hausse de la productivité et à la situation financière de l'entreprise et du pays.

Les éléments non salariaux du coût du travail en augmentant plus vite que les salaires eux-mêmes, alourdissent le coût du travail et découragent le recrutement de certaines catégories de travailleurs, notamment les jeunes et les femmes.

L'indexation n'étant pas appliquée, nous pensons que l'effort doit être entrepris dans le sens de l'exclusion des automatismes en prévoyant par exemple des exonérations fiscales pour les augmentations salariales liées aux résultats de l'entreprise en réduisant l'importance de l'ancienneté dans le calcul du salaire au profit de la performance et du mérite des agents, et enfin en établissant des barèmes de salaires distincts pour les travailleurs nouvellement embauchés, mais pour lesquels la formation joue un rôle important afin de passer à la grille normale.

b. L'organisation de la production offre à la flexibilité de vastes perspectives, permettant une adaptation rapide de la production et de la main d'œuvre.

Il s'agit de supprimer les démarcations formant des barrières entre les différentes professions permettant une interchangeabilité entre les fonctions. Les tâches de contrôle et de supervision, changent de nature.

Les ouvriers, sous réserve d'une formation adéquate peuvent être transférer d'un département à un autre, un seul homme pour plusieurs tâches.

La mobilité interne en permettant une requalification des travailleurs et une meilleure adaptation de leurs compétences aux besoins du marché, résout le conflit entre sécurité de l'emploi et flexibilité du marché du travail. La formation est donc une source de flexibilité à privilégier.

En outre, si l'éclosion des formes précaires de l'emploi (travail à temps partiel, contrats à durée déterminée, travail temporaire, sous-traitance) permettent une gestion plus souple correspondant aux besoins réels de l'organisation de la production, ils deviennent dangereux à moyen et long terme, s'ils ne sont qu'une facilité utilisée par les entreprises pour retarder une réorganisation nécessaire de l'entreprise.

c. La législation de travail en Tunisie prévoit plusieurs formes de flexibilité.

Certaines personnes pensent que c'est l'ignorance de la législation du travail qui explique la revendication d'une plus grande flexibilité du marché de travail. Si nous pensons que cette remarque est vraie, il n'en est pas moins vrai que la complexité des procédures ôte à ces formes de flexibilité toute applicabilité.

Les modifications à apporter concernent donc l'assouplissement des formes d'embauche, l'accent étant mis sur la formation et l'amélioration des services publics et pourquoi pas leur privatisation.

Conclusion

La politique des salaires suivie a eu les résultats suivants :

Tout l'effort d'augmentation a porté essentiellement sur le SMIG de telle sorte que les salaires ont enregistré un tassement de leur éventail, ce qui n'est pas de nature à favoriser la motivation ;

Les salaires sont uniformes pour chaque catégorie de travailleurs quelle que soit par ailleurs la productivité du travail conduisant à une homogénéisation des salaires ;

Les secteurs moteurs en matière de hausse des salaires ne sont pas les secteurs à haute productivité, ce qui donne une déconnexion entre l'évolution des salaires et l'évolution de la productivité du travail ;

Les indemnités et primes dans la composition des salaires sont importantes.

De plus, un consensus doit donc apparaître sur plusieurs aspects de la flexibilité qui ne peut avoir le succès escompté que dans le cadre d'une approche concertée impliquant tous les partenaires sociaux.



BIBLIOGRAPHIE

I. BIBLIOGRAPHIE

1. Acemoglu, Daron, Suresh Naidu, Pascual Restrepo, and Robinson, James A. 2013. «Democracy, Redistribution and Inequality.” MIT Department of Economics Working Paper 13-24.
2. Banque Africaine de Développement: Inflation en Tunisie, Avril 2012
3. Banque Africaine de Développement : Emplois, Justice et Printemps arabe, 2012
4. Banque Centrale de Tunisie (plusieurs années) ; Rapports et statistiques financières
5. Banque Mondiale : 2014. Pour une Meilleure Gouvernance des Entreprises Publiques en Tunisie. Rapport 78675-TN. Washington, DC:
6. IMF. 2014, 2016. «Tunisia, Country Report.»
7. Institut Nationale de la Statistique (plusieurs années) : Enquête Nationale sur la population et l'emploi.
8. OECD. 2010. «Progress in Public Management in the Middle East and North Africa.»
9. République Tunisienne, Comité Général de la Fonction Publique. 2014. Rapport sur la Rémunération dans la Fonction Publique Tunisienne. Tunis.
10. République Tunisienne, Comité Général de la Fonction Publique. 2012. Arrangement administratif entre le Ministre auprès du Président du Gouvernement chargé de la Gouvernance de la République Tunisienne, et la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique Française, en Matière de Fonction Publique et Développement Administratif. Tunis.
11. République Tunisienne, Premier Ministère. 2007. La Stratégie du Développement Administratif (2007-2011). Tunis.
12. République Tunisienne, Journal Officiel. 1983. Statut général des personelles de la fonction publique, Loi 83-112,
13. UNDP. 2012. Modernisation de l'Administration Publique (MODAP) Tunis.
14. UNDESA. 2004. Innovation in Public Administration in the Euro-Mediterranean Region. Tunis

II. Références Bibliographiques pour en savoir plus

1. L'impact macroéconomique des politiques structurelles sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE : une mise à jour
 - i. Peter Gal, Adam Theising, (2015), OECD Economics Department Working Papers, Papiers No. 1271, OECD Publishing, Paris.
2. Les impôts, le revenu et la mobilité économique en Irlande: nouvelles preuves à partir des données des dossiers fiscaux
 - i. Kennedy, S. et al. (2015), OECD Economics Department Working Papers, No. 1269, OECD Publishing, Paris.
3. Améliorer la Compétitivité, le Pouvoir d'Achat et l'Emploi en Renforçant la Concurrence en France
 - i. Goujard, A. (2015), OECD Economics Department Working Papers, No. 1267, OECD Publishing, Paris.
4. La réforme du marché du travail pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en Italie
 - i. Jin, Y. and P. Lenain (2015), OECD Economics Department Working Papers, No. 1266, OECD Publishing, Paris
5. UGTT & F.F.EBERT, Bilan des négociations collectives dans le secteur privé : Amélioration de la compétitivité économique par la promotion du travail décent.. Rapport final, Tunis, novembre 2007
 - i. Union Générale Tunisienne Du Travail, Département des études et de la documentation. Fondation Friedrich EBERT
6. UNION GENERALE TUNISIENNE DU TRAVAIL, DEPARTEMENT DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION
 - i. Avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert Mutations du marché du travail, la précarité et ses ,impacts en Tunisie, Résultats d'une enquête quantitative et qualitative dans le Grand Tunis, Décembre 2008
7. BNP Paribas corporate and investment Banking,
 - a. Avril (2013), Eco Emerging, Tunisie, Montée des incertitudes

8. Plein emploi, Rapport, Jean Pisani-Ferry, La Documentation française. Paris, 2000 ,
i. Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique, par Christine Carl
9. Croissance, inflation et bulles, Michel Guillard
i. E.P.E.E., Université d'Evry val d'Essonne, aout 1998
10. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°124 6 juin 2012
i. TUNISIE : RELEVER LES DEFIS ECONOMIQUES ET SOCIAUX SYNTHESE
11. Activité économique, inflation et activité de grève
i. Jean-Michel COUSINEAU Et Robert LACROIX, Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 31, n° 3, 1976, p. 341-358.
12. « Note sur la protection des salaires contre l'inflation »
i. Bertrand Belzile, Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 31, n° 4, 1976, p. 668-676.
13. La détermination des salaires dans le monde des grandes conventions collectives : une analyse des secteurs privé et public, par Jean-Michel Cousineau et Robert Lacroix, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1977, 149 pp.
14. « Indexation des salaires et paix industrielle » , Jean-Michel Cousineau
i. Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 34, n° 4, 1979, p. 793-798.
15. « L'efficacité des clauses d'indexations des salaires »
i. Jean-Michel Cousineau, Robert Lacroix, Sharon Michaud, Jean-Charles Roy, Jacques Chouinard, André Viel et Jean-Marc Robichaud Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 37, n° 1, 1982, p. 206-225. January 1969, 67-69,
16. « Inflation, chômage et la planification des récessions : la Théorie générale de Keynes et après »
i. Marc Lavoie, Département de Science économique Université d'Ottawa, L'Actualité économique, vol. 61, n° 2, 1985, p. 171-199.
17. Revue économique de l'OCDE : no 22. printemps 1994
i. LA PRODUCTIVITÉ DANS LA ZONE DE L'OCDE : LES DÉTERMINANTS A MOYEN TERME, A. Steven Englander et Andrew Gurney
18. Analyse du système productif tunisien, ITCEQ – 2011.
19. Quelles hypothèses pour expliquer un changement de régime de l'inflation en France ?
i. Laurent BILKE, Direction des Études économiques et de la Recherche , Centre de Recherche, Bulletin de la Banque de France, N°141, Septembre 2005
20. Négociation collective des salaires et passage à la monnaie unique : une comparaison Allemagne-Espagne-France-Italie, 2002, Carlos Yakubovich
21. La résistance des salaires depuis la grande récession s'explique-t-elle par des rigidités à la baisse ?
i. David Audenaert, José Bardaji, Raphaël Lardeux, Michaël Orand, Michaël Sicsic, L'économie française, édition 2014
22. Les effets Balassa-Samuelson peuvent-ils expliquer la dynamique de l'économie Tunisienne ?, Riadh El Fertajji1 et Ferhat Mihoubi, Mars 2008

23. La crise de 2008-2009 et ses suites : recul marqué de l'emploi et ralentissement des salaires, puis reprise en 2010, Michel Amar, Étienne Dalibard, Étienne Debauche
24. ENQUETE SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES, Tunisie 2011,
 - i. Bureau International du Travail, Centre de recherche et d'études sociales
25. L'inflation européenne est-elle moins sensible aux variations du prix du pétrole ?
 - i. Laurent BOUSCHARAIN, Division «Croissance et politiques macro-économiques» Laurent MÉNARD, Division «Synthèse conjoncturelle» ; 2000
26. Notes du Conseil d'Analyses Economiques Note N°1, Juillet 2015
 - i. LE PACTE SOCIAL ET FISCAL POUR L'EMPLOI , Une relance par l'offre Taoufik Al-Rajhi1et Hedi Bchir
27. Salaire des cadres, 2013, Les documents de l'économiste n°14, Janvier 2014
28. Les évolutions de la classe moyenne et le Printemps arabe
 - i. SOUMIS PAR ELENA IANCHOVICHINA LE LUNDI, 16/05/2016 CO-AUTEUR(S): HAI-ANH H. DANG
29. Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, 29ème Session des Journées de l'Entreprise
 - i. L'Entreprise et le capital humain : Productivité et partage, (Décembre 2014), Mohamed Ayadi Les régimes de salaires Publics-Privés en Tunisie
30. Les enjeux de la sécurité alimentaire en Tunisie, Mahmoud TNANI
31. La Lettre du CEPII, N° 348 – Octobre 2014,
 - i. Salaire minimum et emploi : la nature du débat, Florian Mayneris et Sandra Poncet
32. Institut Supérieur de Gestion de Tunis, Département Management, RH et Droit
 - i. Licence Fondamentale en Sciences de gestion ,1ère année Organisation & Structuration des entreprises : Les écoles de pensée
33. Résorption du chômage, c'est possible, Mansour Moalla
34. Les déterminants de l'arbitrage entre l'épargne et la consommation depuis 1990, Mars 1996
 - i. Xavier BONNET, Olivier LECLER
35. Pourquoi, dans la zone euro, l'inflation n'est-elle pas plus faible dans les pays les plus affectés par la crise ?
 - i. Nicolas Jégou, Anna Testas, Mars 2013
36. La pauvreté et l'inégalité en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie, AfDB-BAfD, 2011
 - i. Aloysius Uche Ordu, Jacob Kolster, Nono Matondo-Fundani Banque Africaine de Développement
37. Conférence internationale : Investir en Tunisie : Start-up democracy, Septembre 2014
38. Droit du travail, entreprise et flexibilité de l'emploi
 - i. Nouri MZID, Professeur et doyen de la Faculté de droit de Sfax
39. LA NOUVELLE GOUVERNANCE EUROPEENNE DES SALAIRES
 - i. Odile Chagny, Note du CEP Août 2013 CENTRE ETUDES et PROSPECTIVE DU GROUPE ALPHA

40. OCDE Politiques Meilleures : Tunisie 2015
 - i. Pour une transition économique réussie. LE PROGRAMME ECONMIQUE ET SOCIAL DE LA TUNISIE
41. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
 - i. PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale: Opportunités et défis, Francesco Abbate
42. Conférence DES NATIONS UNIES sur le commerce et le développement, N° 21, février 2011
 - i. Les tensions sociales ouvrent la voie à une croissance économique fondée sur l'équité sociale. Sous-comité « Industrie, Commerce et Services» Sous-comité «Marché Intérieur», Réunion de consultation avec la société civile, Tunis, 09 Février 2015
43. LES SALAIRES, LES RÉGIONS ET LA STABILISATION ÉCONOMIQUE
 - i. Yves Rabeau, Département de sciences économiques, Université de Montréal
44. LES SALAIRES ET LES RÉGIONS: RÉSULTATS SUPPLÉMENTAIRES À L'AIDE DE MICRO-DONNÉES
 - i. Yves Rabeau Département de sciences économiques Université de Montréal
45. LES CHANGEMENTS DES MODES DE CONSOMMATION EN TUNISIE
 - i. Sigma Dos Tunisie ; Abdellatif Sellami, FEVRIER 2016
46. Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable
 - i. Institut National de la Statistique, Juin 2013
47. Le programme d'appui de l'Union européenne pour la région de la PEV-Sud,
 - i. EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI
 - ii. Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée, Séminaire National pour la Tunisie « Nouveau départ et seconde chance pour entreprendre » Tunis, le 12 Septembre 2014
48. Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
 - i. Les déterminants des salaires des diplômés du supérieur , ZAIBI Fakher
49. Les subventions alimentaires s'élèvent en 2011 à 1 150 millions de dinars soit plus de 6 % des dépenses publiques totales.
 - i. Par Mohamed Salah Bachta - Professeur à l'INAT
50. Développement malheureux
 - i. Insatisfaction avec la vie à la veille du printemps arabe, Région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, Bureau de l'économiste en chef Efstratia Arampatzis, Martijn Burger, Elena Ianchovichina, Tina Röhrich, Ruut Veenhoven, Novembre 2015
51. Les mesures dynamiques du Bien-être:
 - i. Deux définitions d'une vulnérabilité de ligne et leur application empirique, Hai-Anh H. Dang et Peter F. Lanjouw
52. Note économique, BAD, 2013
 - i. La recherche d'une croissance inclusive en Afrique du Nord : une approche comparative, Zondo Sakala, Jacob Kolster
53. Impact de l'ouverture commerciale sur le marché du travail des pays en voie de développement : le cas de la Tunisie. Zouhair Mrabet, 2011

- i. Perspectives économiques en Afrique , BAfD, OCDE, PNUD 2014 Tunisie Philippe Trape ,Mickaelle Chauvin,Hatem Salah
- 54. Série "Politiques meilleures"
- i. T U N I S I E Un programme de réformes à l'appui de la compétitivité et de la croissance inclusive MARS 2015
- 55. Rapport mondial sur les salaires 2010/11, Bureau international du Travail · Genève Politiques salariales en temps de crise
- 56. La croissance induite par les salaires, Journal international de recherche syndicale 2011 Vol. 3 No 2
- 57. Dynamique de bien-être avec panels synthétiques
- i. Le cas du monde arabe en transition, Hai-Anh H. Dang et Elena Ianchovichina Groupe de recherche en Développement , L'équipe de la pauvreté et l'inégalité & la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord
- 58. Croissance et inflation en Argentine sous les mandatures Kirchner, Crescimento e infl ação na Argentina nos mandatos Kirchner,
- i. Pierre Salama – Economista, Professor Emérito de várias universidades na França
- 59. La diversité des clauses d'indemnité de vie chère dans les conventions collectives »
- i. Louis Asch Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 35, n° 1, 1980, p. 121-127.
- 60. Le comportement des salaires chez les travailleurs syndiqués de l'industrie de la construction au Canada », Yves Rabeau
- i. L'Actualité économique, vol. 57, n° 4, 1981, p. 491-506.
- 61. Les taux de chômage canadien et américain dans les années 1980 : un test de trois hypothèses », John McCallum,
- i. L'Actualité économique, vol. 64, n° 4, 1988, p. 494-508, Université McGill
- 62. La «transflation», ou l'inflation par les transferts de pouvoir d'achat », Rodrigue Tremblay
- i. L'Actualité économique, vol. 51, n° 2, 1975, p. 354-366
- 63. Salaires et prix, (Rapport du septième congrès des Relations Industrielles de Laval, sous les auspices du DÉPARTEMENT DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. Un vol., 6 po. x 8¾, broché, 231 pages —
- i. LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL, Québec, 1952 (\$2.75) par Camille Martin, L'Actualité économique, vol. 31, n° 2, 1955, p. 312-313
- 64. Les causes et les risques d'aggravation de l'inflation en Grande-Bretagne » V. Rouquet la Garrigue
- i. L'Actualité économique, vol. 32, n° 2, 1956, p. 324-335.
- ii. Les causes et les risques d'aggravation de l'inflation en Grande-Bretagne
- 65. COÛTS ET AVANTAGES DU PASSAGE D'UNE FAIBLE INFLATION A LA STABILITÉ DES PRIX, Malcolm Edey
- 66. Monnaie endogène et agents hétérogènes dans un modèle stock-ux cohérent, Pascal Seppacher
- 67. Mesures et perception de l'inflation en France et dans la zone euro
- 68. Les salaires réels ont-ils été affectés par les évolutions du chômage en France avant et pendant la crise ?

- i. Grégory Verdugo
 - ii. Direction des Études microéconomiques et structurelles, Service des Analyses microéconomiques
69. Déterminants de la productivité par employé : une évaluation empirique en données de panel
- i. Nicolas BELORGEY, Rémy LECAT, Tristan-Pierre MAURY, Direction des Études économiques et de la Recherche, Service d'Études sur les économies étrangères, BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE – N° 121 – JANVIER 2004
70. La détection de la rigidité à la baisse des salaires nominaux
- i. Allan Crawford et Alan Harrison
71. Comprendre la dynamique salariale par temps de crise
- i. Par Christophe Blot et Hervé Péléraux et Raul Sampognaro et Sébastie Villemot, OFCE, Sciences Po
72. MUTATIONS MICRO-ÉCONOMIQUES ET DANS LES ANNÉES 80 DÉSINFLATION SALARIALE MACRO-ÉCONOMIQUE
- i. James H. Chan-Lee, David T. Coe et Menahem Prywes
73. UN MODÈLE DE PRÉVISION DE L'INFLATION À MOYEN TERME DANS L'UEMOA : UNE APPROCHE DSGE
- i. Mouhamadou Bamba DIOP Étude soumise à la Direction de la Recherche et de la Statistique de la BCEAO. Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), BP 116 Dakar-RP Dakar SENEGAL.
74. Salaire d'efficience et alignement des salaires sur les prix
- Juillet 2001 - Mohamed MOUIME- Document de travail n° 66, Royaume du Maroc, Direction de la Politique Economique Générale
75. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
- i. Série des documents de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Économiques, Décembre 1997
76. Centre de recherche en Gestion Document 18-2001
- i. Déterminants et efficacité des stratégies de rémunération : une étude internationale des entreprises à forte intensité technologique, Michel Tremblay, Denis chenvert, Bruno sire
77. Travail et emploi n°84 Octobre 2000
- i. L'efficacité des grilles de classification : un bilan mitigé
 - ii. Cristine Gavini
78. Rapports du conseil national du bien être social
- i. Revenu du bien être social 2009
79. LA THEORIE DES SALAIRES D'EFFICIENCE ET L'EVOLUTION DES SALAIRES REELS EN SUISSE, Novembre 1999- No. 332
- i. Federica Sartoris, Faculté des sciences économiques et sociales, Séminaire d'histoire économique et de politique économique et sociale.
80. Analyse des distributions de revenus en termes de bien-être social
- i. Classement des distributions de revenus à l'aide de courbes de Lorenz Lorenzo Giovanni Bellù, Paolo Liberati
 - ii. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
81. Ouverture commerciale et emploi.
- i. Un modèle d'équilibre général avec salaires d'efficience appliqué à la Tunisie, Revue économique. Volume 51, n°3, 2000. pp. 557-569.

82. AUDIT STRATÉGIQUE DES RÉMUNÉRATIONS

- i. AGRH 11^e congrès – novembre 2000, ESC PARIS
- ii. Franck BIÉTRY & Olivier DEVIN
- iii. CHAP 4 – L'EMPLOI EST-IL UNE MARCHANDISE COMME UNE AUTRE ?
- iv. QUEL EST LE RÔLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LA DÉTERMINATION DU SALAIRE REEL ?
- v. Chapitre 2 - Différences de salaires non compensatrices, partage de rentes et efficience salariale

83. Comment optimiser la politique de rémunération de l'entreprise pour augmenter sa compétitivité ?

- i. Gérard LASSAUX, Christel ROUGET, Alain RICHARD, Laurent FOURNIER

84. Comparez votre revenu – Méthodologie et Concepts, OECD, Paris, mai 2015

85. Crédibilité et efficacité de la politique de ciblage d'inflation en Turquie sur la période 2002-2006,

- i. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Zehra Yeşim GÜRBÜZ BEŞEK

86. CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET BIEN-ÊTRE

- i. Gérard Cornilleau, Janvier 2006, Revue de l'OFCE 96

87. Collège de France, 27 mars 2013

- i. Croissance et bonheur, Claudia Senik
- ii. Paris School of Economics et Université Paris-Sorbonne

88. De la productivité au bien-être : miser sur les compétences de base, Pierre Fortin

- i. Observateur international de la productivité n° 11, 2005
- ii. Université du Québec à Montréal

89. Des politiques bien conçues pour réduire les inégalités avec efficience, Bulletin du FMI, 2014

90. Déterminants et efficacité des stratégies de rémunération : Une étude internationale des entreprises à forte intensité technologique

- i. Michel Tremblay, Denis Chênevert, Bruno Sire

91. FORMATION DU REVENU, SEGMENTATION ET DISCRIMINATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL D'UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT: ANTANANARIVO FIN DE SIÈCLE

- i. Tests économétriques et micro-simulations en équilibre général, Denis Cogneau, Document de travail DIAL / Unité de Recherche CIPRE, Novembre 2001

92. Mesurer le niveau de vie: revenu équivalent et autres approches, Marc Fleurbaey

- i. Document 1 : L'impact du Smic sur l'emploi

93. Quels programmes conjoncturels sont efficaces ?

- i. Grille de critères et évaluation des programmes d'investissement de 1993 et 1997, Daniel Lampart 2008

94. Chapitre 14 : Comment s'articulent marché du travail et organisations dans la gestion de l'emploi ?, OLIVIER MOREAU, 2016

95. Efficience technique et incitations salariales

- i. Analyse empirique sur un panel incomplet des industries textiles en Tunisie, Rym Ben Ayed Mouelhi et Mohamed Goaid
- 96. Égalité et efficience
 - i. Faut-il arbitrer entre les deux ou vont-elles de pair?, Finances et développement 2001, Andrew G. Berg et Jonathan D. Ostry
- 97. Politique salariale et performance des entreprises,
 - i. Dossier - Politique salariale et performance des entreprises, Nila Ceci-Renaud, Vincent Cottet
- 98. POLITIQUE ECONOMIQUE ET EUROPE,
 - i. Mars 2001, Formation continue, « Politique économique et Europe », Arnaud Diemer, MCF IUFM D'Auvergne
- 99. FLASH ECO « Analyse à caractère économique ne constituant pas une prise de position.
 - i. L'état de la redistribution en France, décembre 2013
- 100. Les facteurs déterminants de l'efficience bancaire: Cas des banques commerciales tunisiennes
 - i. Imen LAHYANI, Nesrine BEN SALAH, Younes BOUJELBENE, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax Université de Sfax, Tunisie
- 101. Redistribution et désincitation
 - i. Caroline GUIBET LAFAYE1, Séminaire Inégalités 2009-2010- Alterindicateurs : Indicateurs du bien-être, une mise en œuvre tronquée, Thomas Venet
- 102. L'impact des variations des prix et des revenus sur le niveau d'inégalité et de bien-être social, avec application à la Pologne durant la transition.
 - i. Par Abdelkrim Araar- Département d'Économie et CRÉFA, Université Laval, 2000
- 103. « La croissance rend-elle heureux ?
 - i. Andrew Clark et Claudia Senik- Ecole d'Economie de Paris et Cepremap, Paris, 2008
- 104. La Redistribution
 - i. Par Jean-Pierre TESTENOIRE, actualisé par Marie BERRAH, 2013
- 105. Consommation et modes de vie, N° 262, Juillet 2013,
 - i. Régis Bigot, Patricia Croutte, Emilie Daudey, Sandra Hoibian et Jörg Müller, Le bien-être progresse-t-il moins vite que le produit intérieur brut ?
- 106. DOCUMENT DE TRAVAIL DT/2006-01
 - i. Les déterminants du bien-être subjectif : une approche comparative entre Madagascar et le Pérou
 - ii. Javier HERRERA, Mireille RAZAFINDRAKOTO, François ROUBAUD
 - iii. LES DETERMINANTS DU BIEN-ETRE SUBJECTIF : UNE APPROCHE COMPARATIVE ENTRE MADAGASCAR ET LE PEROU
- 107. Les indicateurs alternatifs du bien-être,
 - i. septembre 2006, Romina Boarini, Åsa Johansson et Marco Mira d'Ercole
- 108. Les politiques de redistribution menacent-elles l'efficacité économique ?
 - i. Arnaud Parienty, Les Carnets de l'économie, France Culture, 27 mai 2015

109. Les politiques salariales des entreprises durant la crise : résultats d'enquêtes
 - i. Guillaume HORNY, Jérémie MONTORNÈS, Jacques-Bernard SAUNER LEROY, Sylvie TARRIEU, Bulletin de la Banque de France • N° 179 • 1er trimestre 2010
110. Quelques réflexions sur une répartition équitable des revenus...
 - i. Xavier Lépine, La Française AM, Mai 2012
 - ii. ... conjuguées à une réflexion sur l'efficacité des dépenses publiques.
111. L'indexation des salaires dans les modèles macroéconomiques
 - i. Banque nationale de Belgique, département des études
112. La situation de la FRANCE Perspectives de l'emploi 2015, OCDE
113. Peut-on mesurer le bien-être économique et social ?
 - i. Jean Gadrey , Courrier des statistiques n° 117-119, année 2006
114. Quel apport des indicateurs composites de bien-être et de développement ?
 - i. 1ères journées du développement du GRES, septembre 2004 - Bruno Boidin, CLERSE, Université Lille 1
115. Les approches alternatives au PIB : l'exemple de l'indicateur de revenu équivalent,
 - i. Guillaume Gaulier - Banque de France et CEPII
116. Salaire d'efficience, vulnérabilité et chômage urbain au Burkina Faso,
 - i. Jean-Pierre Lachaud, Université Montesquieu-Bordeaux IV - France
117. Politiques Publiques, Redistribuer autrement, André Babeau
118. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
 - i. Rapport II, Statistiques des revenus et des dépenses des ménages, Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003
119. Politique de rémunération de Natixis AM
 - i. ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION - 1. Principes généraux de la politique de rémunération, Séquence 7 Travail, emploi, chômage
120. UNE ÉVALUATION DE L'INDICATEUR DU BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'OCDE
 - i. Lars Osberg et Andrew Sharpe, SÉMINAIRE DARES DU 15 OCTOBRE 2002 - PARIS
121. Journal international de recherche syndicale 2011 Vol. 3
 - i. Vers une reprise durable: pour une politique de relance par les salaires.



Friedrich Ebert Stiftung

4, Rue Bachar Ibn Bord
2078 La Marsa B.P 63
Tunisie

t +216 71 775 343 | +216 71 742 895
f +216 71 742 902

m events@fes-mena.org
f facebook.com/FESMENA